

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE



(février - décembre 2006)

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre :
43, rue du Bœuf Saint-Paterne 45 000 ORLEANS
Tél : 02 38 53 07 91 ; Fax : 02 38 62 28 37
Courriel : ifc@crpf.fr

SOMMAIRE :

<i>Généralité sur la démarche de Charte Forestière de Territoire.</i>	<i>p.4</i>
<i>Les Chartes Forestières de Territoire :</i>	<i>p.5</i>
<i>Circulaire et objectifs des CFT :</i>	<i>p.5</i>
<i>Les CFT au niveau national :</i>	<i>p.6</i>
<i>Les différentes initiatives forestières du Pays de Grande Sologne :</i>	<i>p.6</i>
<i>PARTIE I : ETAT DES LIEUX</i>	<i>p.8</i>
<i>1) Présentation du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.9</i>
<i>2) Climat, sol et hydrographie du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.10</i>
<i>3) Quelques données agricoles.</i>	<i>p.11</i>
<i>4) Les forêts du Pays de Grande Sologne :</i>	<i>p.13</i>
<i>4.1) Situation forestière.</i>	<i>p.13</i>
<i>4.2) Le foncier forestier.</i>	<i>p.14</i>
<i>4.3) Evolution de la surface forestière au sein du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.16</i>
<i>4.4) Les essences forestières et les types de peuplements du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.17</i>
<i>5) Santé des Forêts et DFCI.</i>	<i>p.20</i>
<i>6) Valorisation de la ressource forestière du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.21</i>
<i>7) Entreprises du bois, bois énergie, desserte forestière, constructions bois et certification sur le territoire du Pays de Grande Sologne :</i>	<i>p.22</i>
<i>7.1) Les entreprises du bois.</i>	<i>p.22</i>
<i>7.2) La filière bois-énergie en région Centre.</i>	<i>p.24</i>
<i>7.3) Les principales constructions en bois au sein du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.25</i>
<i>7.4) Schéma de desserte forestière au sein du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.25</i>
<i>7.5) La certification forestière en région Centre et au sein du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.26</i>
<i>8) Le patrimoine naturel du Pays de Grande Sologne.</i>	<i>p.26</i>
<i>9) Aspect sylvo-cynégétique :</i>	<i>p.29</i>
<i>9.1) Situation générale.</i>	<i>p.29</i>
<i>9.2) Les Plans de chasse.</i>	<i>p.30</i>
<i>9.3) Les dégâts de gibier.</i>	<i>p.32</i>
<i>9.4) Actions conduites.</i>	<i>p.34</i>
<i>10) Tourisme.</i>	<i>p.34</i>
<i>11) Etablissements et organismes de la filière forêt/bois.</i>	<i>p.35</i>
<i>12) Bibliographie :</i>	<i>p.36</i>
<i>12.1) Rapports, revues et divers documents.</i>	<i>p.36</i>

12.2) Sites Internet.	p.37
12.3) Rencontres, colloques.	p.37

PARTIE II : CONCERTATION

1) Introduction :	p.39
2) Méthodologie :	p.39
3) Les objectifs :	p.39
4) Une démarche participative :	p.40
4.1) Organismes professionnels de la filière forêt/bois.	p.40
4.2) Autres organismes associés.	p.45
4.3) Propriétaires forestiers.	p.47
4.4) Collectivités territoriales et communes du Pays.	p.49
5) Extrait du questionnaire d'enquête distribué aux communes du Pays.	p.52
6) Communication de la démarche et information des acteurs du territoire :	p.53
7) Liste des personnes rencontrées ou contactées :	p.53
8) Participation du Comité de pilotage de la Charte Forestière.	p.55
9) Conclusion.	p.55

PARTIE III : PROPOSITIONS D' ACTIONS

1) Articulation de la CFT autour des autres démarches au sein du Pays de Grande Sologne.	p.57
2) Conventions d'application.	p.57
3) Suivi, animation et évolution de la CFT du Pays de Grande Sologne.	p.57
4) Organisation des fiches actions.	p.58
5) Tableau synthétique des actions de la CFT et priorité de mise en œuvre.	p.59
6) Fiches actions.	p.61
AXE 1 : Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.	p.61
AXE 2 : Développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier Solognot.	p.73
AXE 3 : Assurer la pérennité des milieux naturels Solognots.	p.77
AXE 4 : Développer des produits touristiques liés à la forêt.	p.79
AXE 5 : Animer, suivre et évaluer la CFT du Pays de Grande Sologne.	p.83

PARTIE IV : ANNEXES

Annexe 1 : Proposition pour l'élaboration d'un Schéma de desserte dans la partie Nord du Pays	p.86
--	------

de Grande Sologne.

Annexe 2 : Recherche de financements pour la mise en oeuvre d'actions liées à la valorisation du matériau bois et à la qualité paysagère sur le territoire du Pays de Grande Sologne.	p.90
Annexe 3 : Pré-cahier des Charges pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de conseils pratiques concernant la gestion sylvo-cynégétique de propriétés privées Solognotes.	p.92
Annexe 4 : Questionnaire Relais d'Etape de Tourisme Equestre.	p.94
Annexe 5 : Animation pour la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne.	p.95
Annexe 6 : Compte-rendu du premier comité de pilotage de la CFT.	p.97
Annexe 7 : Compte-rendu du deuxième comité de pilotage de la CFT.	p.102
Annexe 8 : Compte-rendu du troisième comité de pilotage de la CFT	p.112
Annexe 9 : Compte-rendu de la réunion du groupe de travail forêt/chasse.	p.117
Annexe 10 : Compte-rendu de la réunion bois énergie.	p.122
Annexe 11 : Réunions complémentaires à la phase de concertation de la CFT.	p.127

PARTIE V : SIGNATURES DES PARTENAIRES p.128

1) Engagement des signataires :	p.129
2) Signatures de partenaires :	p.129

Généralités sur la démarche de Charte Forestière de Territoire.

La nouvelle loi d'orientation (n°2001-602 du 9 juillet 2001) sur la forêt, instaure une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, au travers de l'article L-12 qui prévoit la mise en œuvre de Chartes Forestières de Territoire (CFT). Cette démarche doit mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuelles issues de concertations, au regard des enjeux du territoire concerné.

Des concertations entre le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre, le Pays de Grande Sologne et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Centre, ont abouti au souhait de mettre en place une CFT sur le territoire du Pays de Grande Sologne. Ces différents organismes affichent une volonté de gérer de façon cohérente et concertée le territoire, avec une ambition de développement socio-économique et de sauvegarde de l'environnement.

La CFT du Pays de Grande Sologne a été réalisée sur une période de 11 mois (Février – décembre 2006) et rédigée par M.LOUDES, Chargé de Mission au C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre, sous la conduite de Xavier PESME, directeur du C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre. Elle sera associée au volet forestier de la charte de développement du Pays de Grande Sologne.

Ce document présente dans un premier temps l'état des lieux des forêts du territoire, synthétisé à partir des données forestières qui ont pu être rassemblées.

Dans un deuxième temps, il informe des résultats issus de la phase de concertation des différents acteurs du territoire.

Enfin, il se focalise dans un troisième temps sur les objectifs et les propositions d'actions énoncés dans la CFT.

- **Les Chartes Forestières de Territoire :**

L'article L.12 du code forestier apporte une innovation à la politique forestière en instaurant la mise en œuvre de CFT élaborées sur l'initiative des acteurs locaux et notamment par les élus des communes forestières. Cette démarche est une réponse adaptée à des problématiques forestières variées. En effet, elle doit permettre de résoudre par voie contractuelle des problèmes forestiers qui se posent sur un territoire, après une concertation entre tous les acteurs concernés, en intégrant des préoccupations économiques, environnementales et sociales.

Ainsi peut s'afficher la logique...

Un territoire \rightleftarrows un état des lieux et des problématiques \rightleftarrows des acteurs \rightleftarrows des concertations \rightleftarrows des propositions \rightleftarrows des conventions \rightleftarrows une gestion durable et multifonctionnelle des forêts du territoire,
...des Chartes Forestières de Territoire.

- **Circulaire et objectifs des CFT :**

En février 2001, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a émis une circulaire, précisant les aspects généraux et la démarche à mettre en œuvre pour l'élaboration des CFT, qui ont pour vocation de structurer des projets d'aménagements et de développements territoriaux.

La circulaire insiste sur une cohérence nécessaire entre les CFT et :

- les documents d'aménagements existants sur le territoire,

- le Schéma Régional de Gestion Sylvicole,
- la politique d'aménagement et de développement du territoire.

Le texte précise que les actions menées visent quatre objectifs. Il s'agit de garantir la satisfaction de demandes environnementales et sociales concernant la gestion des forêts, de contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, de favoriser le regroupement de propriétaires forestiers et enfin de renforcer la compétitivité de la filière bois.

Les CFT doivent afficher la diversité des problématiques forestières et regrouper tous les acteurs directement ou indirectement liés à la forêt, afin établir des conventions dans le but d'adopter une approche multifonctionnelle de la gestion durable des forêts.

- **Les CFT au niveau national :**

En 2006, 76 CFT sont dénombrées au niveau national, elles sont portées majoritairement par des communautés de communes et syndicats intercommunaux et par des Pays. Les forêts concernées par les CFT sont à 70 % des forêts privées et 30 % des forêts publiques.

Le réseau national des CFT qui a été créé en 2003 pour répondre au besoin d'échanges des acteurs des chartes, est animé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (<http://cft.fncofor.fr>).

- **Les différentes initiatives forestières du Pays de Grande Sologne :**

- Programme LEADER+ (fin 2002) : élaboration d'une fiche thématique « équilibre agro-sylvo-cynégétique », grâce à laquelle des initiatives sont soutenues financièrement (voir initiées par LEADER+) :
 - ⊗ étude du CEMAGREF (équilibre forêt/ grand animaux) : opération initiée par Leader+ Grande Sologne, élargi à tout le massif du Cosson avec un financement d'Etat sur le département du Loiret.
 - ⊗ étude de mise en place de chaudières au bois énergie (commune de Villeny, Maison intercommunale de retraite de Neung-sur-Beuvron) : en complément de l'ADEME,
 - ⊗ création d'une immense passerelle-observatoire en bois sur le site du parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron (point haut donnant sur l'ensemble du site avec des millions de visiteurs chaque année),
 - ⊗ colloques « Rencontres Intersolognotes » sur l'équilibre agro-cynégétique : les prochaines sont sur le bois énergie.
- Par le biais du contrat régional de pays : soutien financier du Conseil régional pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne (surcoût bois) suite à une proposition du pays de mettre en relation le maire avec ARBOCENTRE (étude de faisabilité).
- Volonté des élus du pays d'examiner les possibilités du bois énergie pour les projets public : Maison de retraite intercommunale de Neung-sur-Beuvron et centre aqualudique de Dhuizon par la Communauté de Commune de la Sologne des étangs ; mairie de Villeny (équipements communaux)...
- Souhait des élus de disposer d'un outil méthodologique...
 - ⊗ adapté au territoire : périmètre du pays,
 - ⊗ adossé à la charte de développement révisée,
 - ⊗ conduit par des professionnels de la filière (CRPF).

...afin de pouvoir, si nécessaire, être réactif dans d'éventuelles contractualisations (financement, mise en œuvre d'opérations...).

➤ La pertinence de la CFT (périmètre, justification « forêt ») a trouvé écho auprès de différents organismes :

- ⊖ Entreprise Territoires et Développement qui a retenu la CFT Grande Sologne pour une étude nationale (élaboration guide, colloque),
- ⊖ du Préfet du Cher qui a demandé à la DDAF d'organiser une réunion interpays du Cher, au cours de laquelle l'expérience Grande Sologne a été présentée pour inciter les « pays » dans cette démarche,
- ⊖ de la Chambre d'Agriculture de l'Indre et du CETEF de l'Indre, qui ont souhaité avoir une présentation de la CFT du Pays de Grande Sologne,
- ⊖ d'Action Dynamique Sologne (association de propriétaires forestiers), qui a souhaité présenter le projet lors de son Assemblée Générale en 2006.

PARTIE I : ETAT DES LIEUX

1) Présentation du Pays de Grande Sologne :

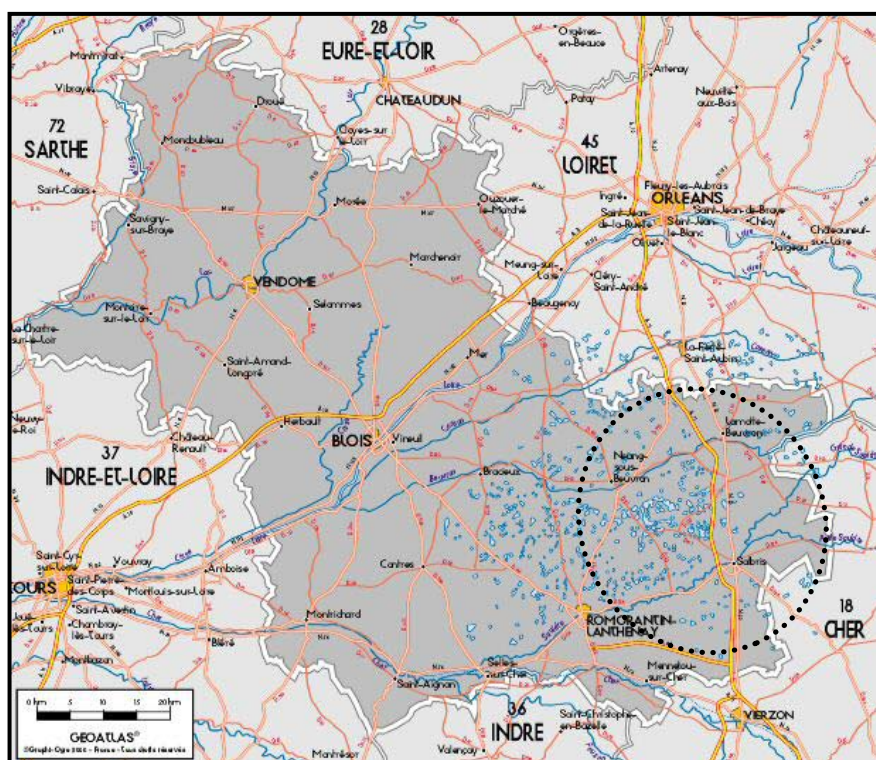
D'une superficie d'environ 152 000 ha, le Pays de Grande Sologne est situé dans la région Centre, au sud-est du département du Loir-et-Cher, dans l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay en plein cœur de Sologne (*carte1*). Il est intégré dans la région forestière de Grande Sologne selon l'Inventaire Forestier National.

Situé à proximité de grands pôles urbains (1h30 de Paris, 40 min d'Orléans et 45 min de Blois), ce territoire est traversé dans son axe Nord/Sud par l'autoroute A71 (Paris-Orléans-Clermont-Ferrand) et par la nationale N20, ce qui lui confère une bonne accessibilité.

La première Charte de développement du Pays de Grande Sologne a été adoptée en 1998, elle est actuellement en cours de révision. Le Pays est également engagé dans un programme européen LEADER+.

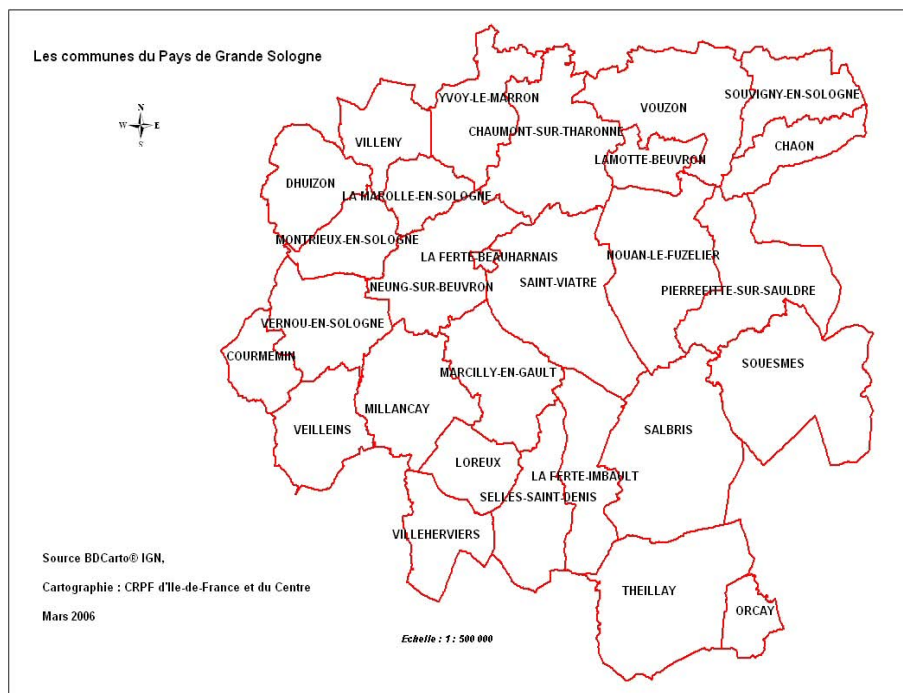
Le Pays de Grande Sologne est composé de 28 communes pour une population d'environ 32 000 habitants. Parmi elles 14 ont une population inférieure à 1 000 habitants et 3 une population supérieure à 2 000 habitants. Toutes les communes sont regroupées en Communautés de Communes, à l'exception des communes de Courmemin et de Villeherviers.

- **Communauté de Communes de la Sologne des Rivières (9 communes) :** La Ferté Imbault, Loreux, Marcilly en Gault, Orçay, Pierrefitte sur Sauldre, Salbris, Selles Saint Denis, Souesmes, Theillay.
- **Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (11 communes) :** Dhuizon, La Ferté – Beauharnais, La Marolle en Sologne, Millancay, Montrieux en Sologne, Neung sur Beuvron, Saint-Viâtre, Vernou en Sologne, Villeny, Veilleins, Yvoy le Marron.
- **Communauté de Communes de Cœur de Sologne (6 communes) :** Chaumont sur Tharonne, Lamotte Beuvron, Nouan le Fuzelier, Chaon, Souvigny en Sologne, Vouzon.
- **Commune de Courmemin**
- **Commune de Villeherviers.**



- Région Centre
- Département du Loir-et-Cher
- 28 communes

Carte 1 : Localisation du Pays de Grande Sologne



Carte 2 : Communes du Pays de Grande Sologne

2) Climat, sol et hydrographie du Pays de Grande Sologne :

- **Climat** : climat de transition avec des influences continentales et océaniques.
- **Précipitation** : les précipitations moyennes sont de 700 mm/an.
- **Température** : la température moyenne annuelle est de 11°C, avec un nombre de jours de gel de l'ordre de 50. Les gelées apparaissent au mois d'octobre et peuvent se prolonger jusqu'au mois de mai. Les gelées tardives sont donc à craindre.
- **Sols** : les sols sont majoritairement composés de sables et d'argiles du Burdigalien en couches alternées et d'épaisseur variable. Ils sont généralement de types lessivés dégradés, acides, sensibles à l'excès d'eau et à la sécheresse. Leur potentiel agronomique est faible et leur évolution dépend de la proportion de sable/argile : sur sable le lessivage est important, donnant des sols souvent podzoliques et secs, sur argiles les sols sont humides avec souvent des traces d'hydromorphie.

A l'échelle de la parcelle forestière les caractéristiques du sol varient rapidement du fait des phénomènes naturels et des interventions humaines. Ainsi la Sologne est composée d'une mosaïque d'habitats variant de milieux très secs à des milieux engorgés. Les sols du Pays de Grande Sologne sont donc pour la majorité fragiles, à tendance podzolique avec des phénomènes d'hydromorphie importants. Ces caractéristiques sont à prendre en compte sérieusement dans les décisions de gestion.

- **Altitude** : l'altitude moyenne est de 135 m. Le Pays de Grande Sologne est une région plate, qui présente des problèmes d'écoulement des eaux.
- **Réseau hydrographique** : le territoire dispose d'importantes zones humides riches en espèces animales et végétales. Il est traversé par 3 rivières principales qui sont le Beuvron (classé en deuxième catégorie), le Cosson et la Sauldre (dont une partie est classée en première catégorie), gérées par les syndicats de rivières respectifs. Ce réseau est complété par le canal de la Sauldre et par un grand nombre d'étangs et de mares.

3) Quelques données agricoles :

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 65% (soit 641 exploitations) et celui de la surface agricole utile de 43% (soit 13 612 ha) en 12 ans au sein du Pays de Grande Sologne (cf. *tableau 1*). Le Loir-et-Cher et la région Centre subissent également cette régression, avec respectivement une chute de 48% et 34% du nombre d'exploitations agricoles. Cependant la surface agricole utile, contrairement au Pays de Grande Sologne ne subit qu'une légère baisse, signe de l'agrandissement des exploitations en place.

La présence sur le territoire d'un nombre peu important de CUMA (coopérative d'utilisation de matériels agricoles), révèle la situation d'isolement des exploitations agricoles et les difficultés à mettre en place des systèmes d'entraides.

Les causes de cette évolution qui sont bien connues (terres de qualité médiocre, problèmes d'assainissements, îlots de cultures, poids du foncier, statut du fermage, pression cynégétique, mise aux normes...), compromettent à courte échéance l'activité de la filière agricole amont et aval ainsi que le paysage du Pays de Grande Sologne.

	Nb Exploitations 1988	Nb Exploitations 2000	Evolution 1988-2000	SAU 1988 (ha)	SAU 2000 (ha)	Evolution 1988-2000
Pays de Grande Sologne	993	349	- 644 (-65%)	31 636	18 024	- 13 612 (-43%)
Loir-et- Cher	11 351	5 949	- 5 402 (-48%)	329 131	295 929	- 33 202 (-11%)
Région Centre	67 846	44 836	-23 010 (-34%)	2 450 018	2 365 694	- 84 324 (-3%)

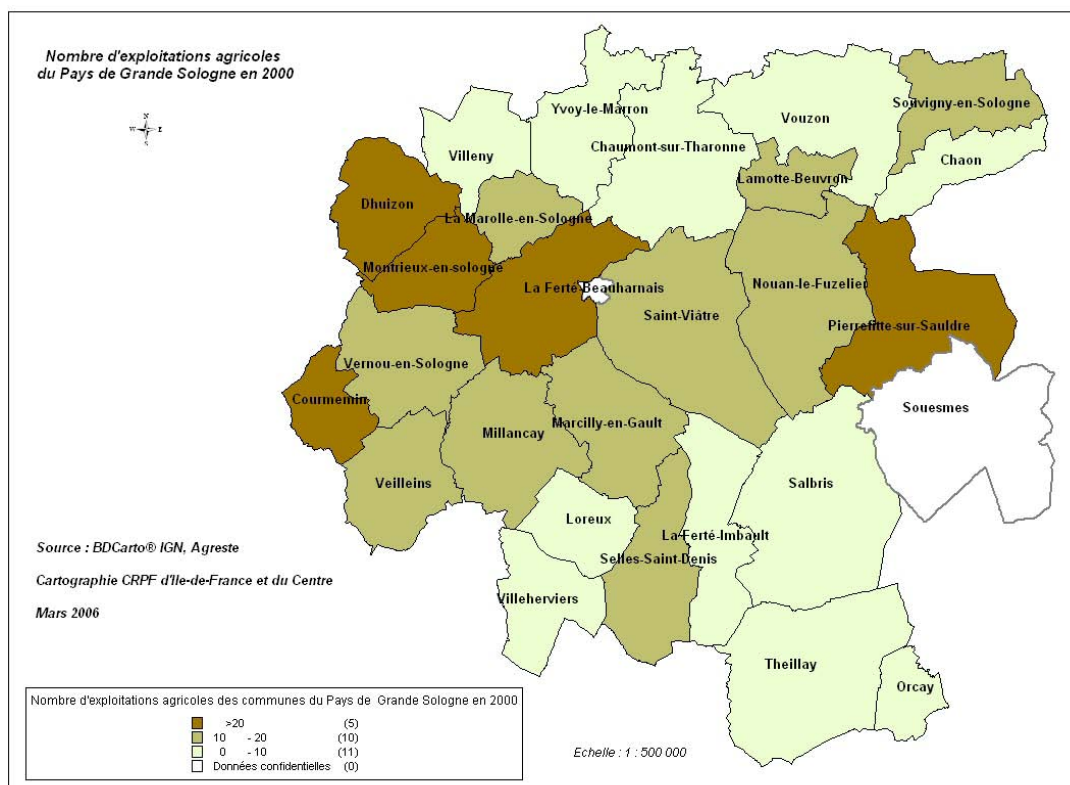
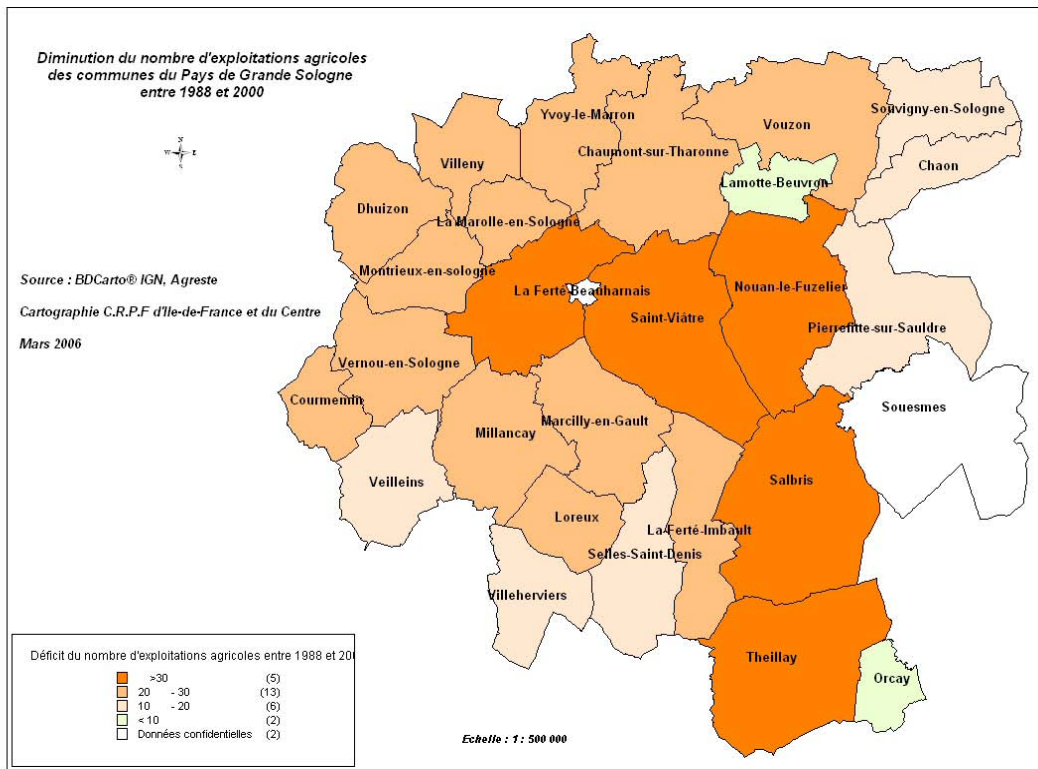
Tableau 1 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la surface agricole utile au sein du Pays de Grande Sologne, du Loir-et-Cher et de la région Centre (source Agreste 2000).

Au niveau local, un arrêté préfectoral propose depuis plus de 2 ans la mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Exploitation Agricole. Cette mesure a pour objectif le maintien et/ou la création d'espaces agricoles, afin de proposer aux agriculteurs de nouveaux espaces et aux propriétaires de valoriser leurs parcelles (hors culture à gibier et fermage). Ainsi les propriétaires peuvent mettre à disposition leurs terres et entretenir les espaces ouverts de leur territoire.

Actuellement aucune demande pour ce type de conventions n'a été enregistrée au sein du Pays de Grande Sologne : problèmes de communication, d'isolement des exploitations, de gestion cynégétique, de conditions d'apparition de cette mesure...

La majorité des communes du Pays ont moins de 10 exploitations agricoles et seules 5 communes se distinguent avec un nombre d'exploitations compris entre 20 et 33 (cf. *carte 2*) : Courmemin (33), Dhuizon (25), Montrieux en Sologne (24), Neung sur Beuvron (21) et Pierrefitte sur Sauldre (21). La frange Nord et le Sud du Pays de Grande Sologne sont les zones où le nombre d'agriculteurs est le plus faible (moins de 10).

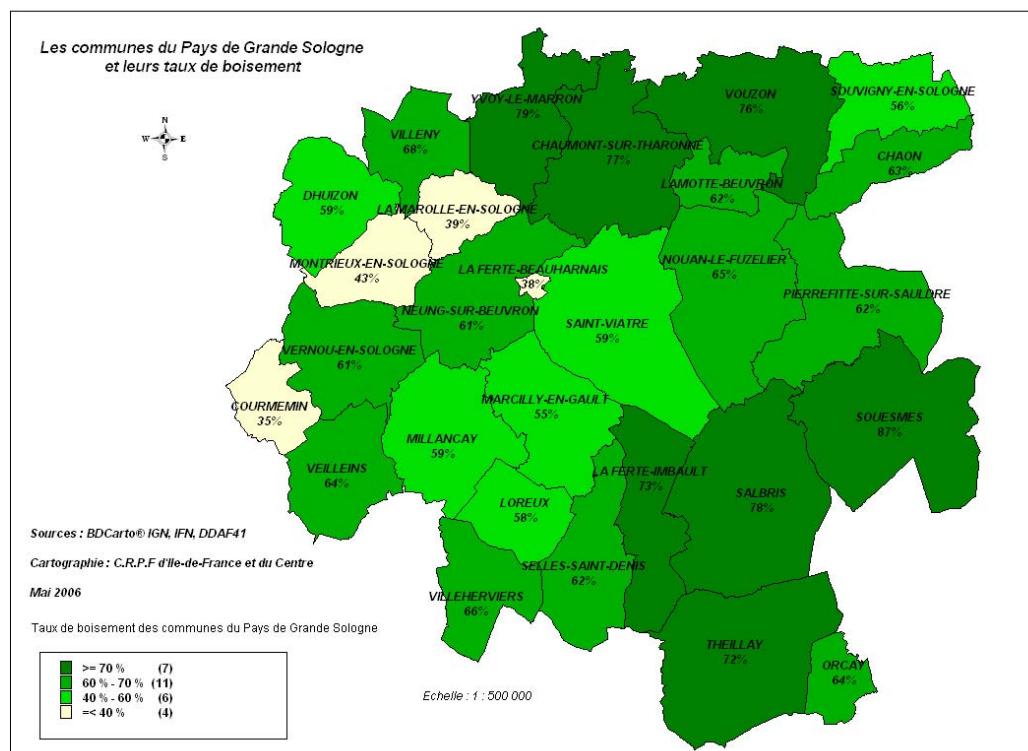
La diminution du nombre d'exploitations agricoles par communes est assez homogène sur l'ensemble du Pays (cf. *carte 3*) avec une perte de 20 à 56 exploitations agricoles selon les communes entre 1988 et 2000. Les communes de Salbris et de Saint-Viâtre sont celles qui affichent la plus grande perte, avec respectivement 56 et 52 exploitations en moins en 12 ans. Si cette évolution perdure, le nombre d'exploitations agricoles va tendre à une homogénéisation sur l'ensemble du territoire avec un nombre moyen d'exploitations agricoles par communes inférieur à 10.



Cartes 3 et 4 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles des communes du Pays de Grande Sologne (source Agreste 2000).

4) Les forêts du Pays de Grande Sologne :

4.1) Situation forestière :



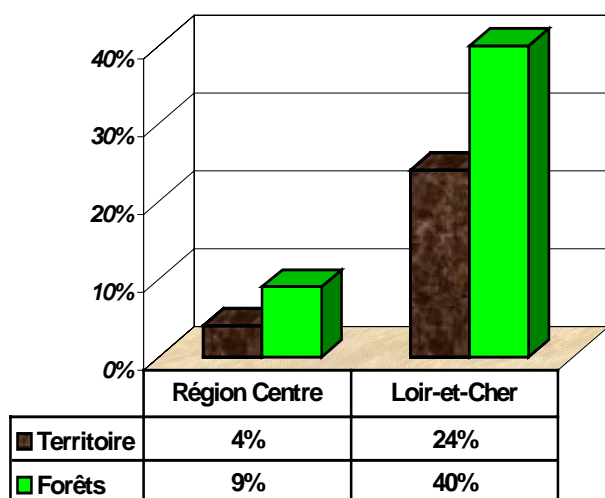
Le taux de boisement du Pays est de 62% (soit environ 100 000 ha de forêts), il est nettement supérieur à celui du Loir-et-Cher (32%) et celui de la région Centre (23%). Il est compris, entre 35% pour Courmemin et 87% pour Souesmes (cf. carte 4).

Sept communes ont un taux de boisement supérieur à 70% et seules 3 communes ont une surface forestière inférieure ou égale à 40%.

Carte 5 : Taux de boisement des communes du Pays de Grande Sologne (source DDAF 41 à partir des données IFN 1993).

Le Pays de Grande Sologne représente 24% du territoire du Loir-et-Cher et 40% de sa surface forestière (cf.graphique 1).

Cette ressource forestière est un atout pour le Pays, elle doit-être valorisée et jouer un rôle important en terme de développement économique et d'aménagement du territoire.



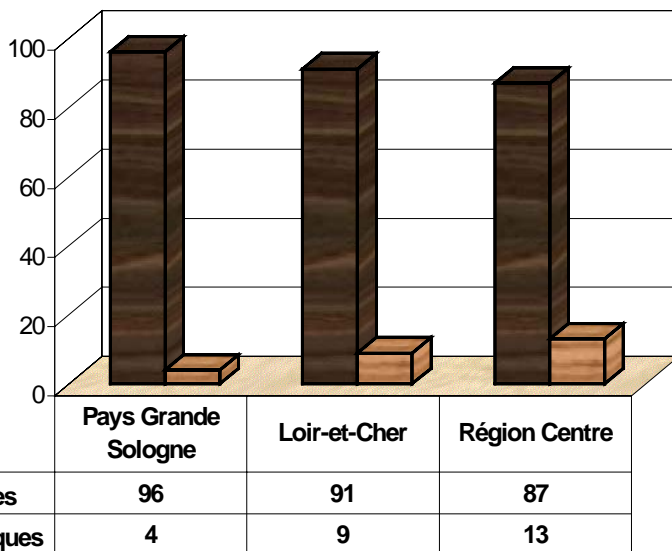
Graphique 1 : Part des surfaces territoriales et forestières du Pays de Grande Sologne au sein du Loir-et-Cher et de la Région Centre (source : cadastre 2003).

4.2) Le foncier forestier :

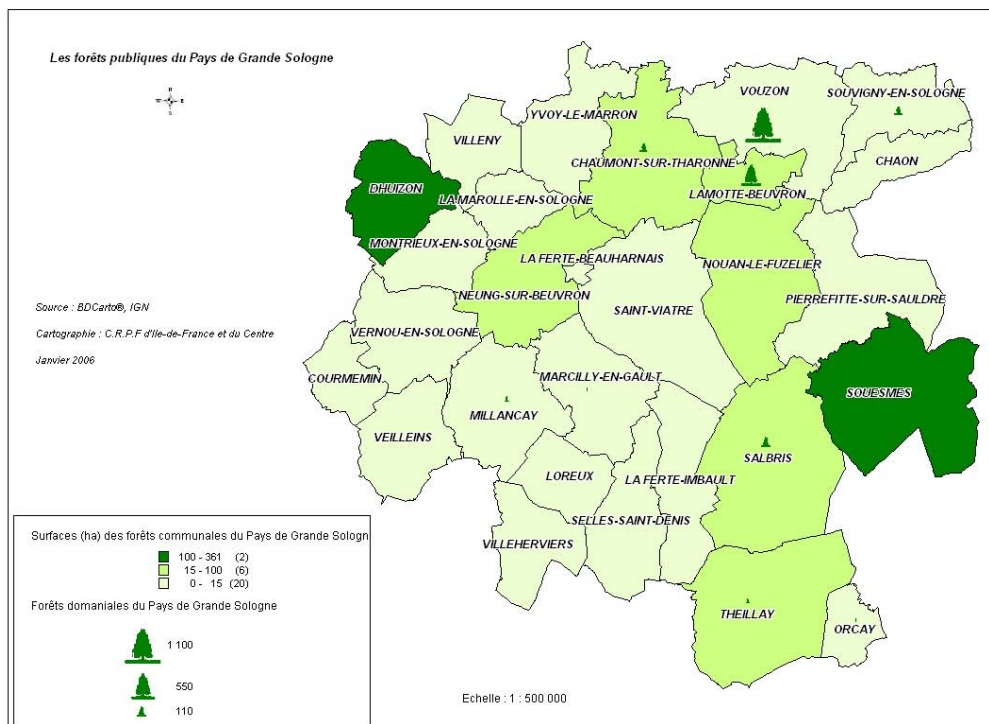
□ Forêts privées/publiques du Pays de Grande Sologne :

Les forêts du Pays sont à 96% des forêts privées et à 4% des forêts publiques (cf. graphique2). Parmi ces dernières, se distinguent la forêt domaniale de Lamotte-Beuvron qui s'étend sur 1 880 ha et les deux principales forêts communales de Dhuizon (120 ha) et de Souesmes (360 ha).

Le Pays de Grande Sologne dénombre 1 267 propriétaires forestiers privés possédant des forêts de plus de 10 ha, dont 768 sont titulaires d'un Plan Simple de Gestion en cours de validité.



Graphique 2 : Forêts privées et publiques du Pays de Grande Sologne (source CRPF Ile de France - Centre 2006).

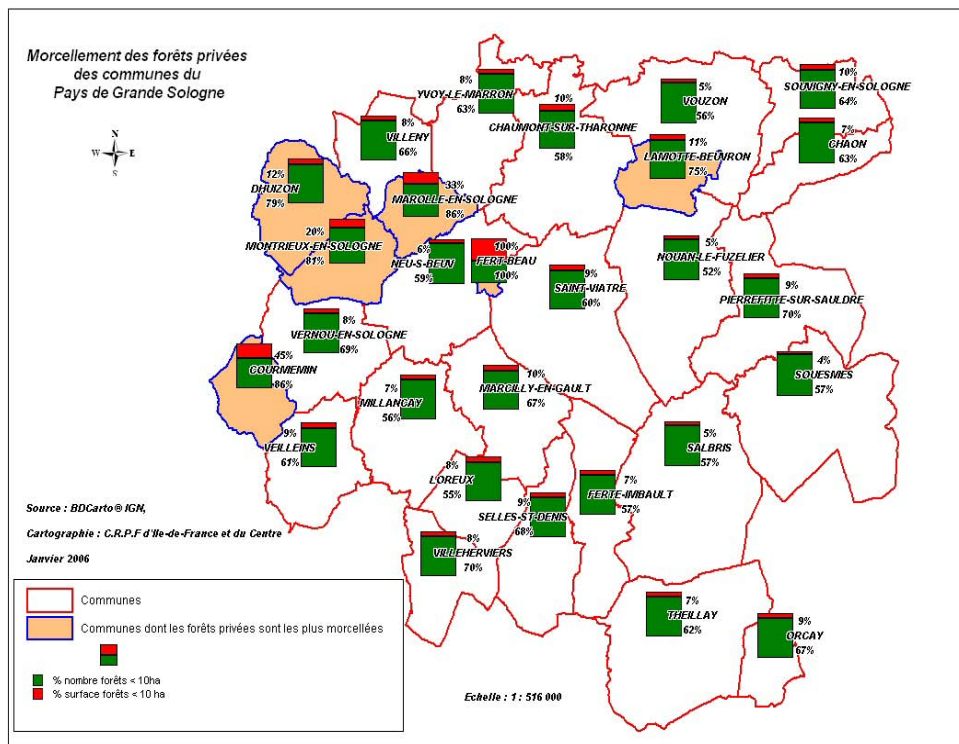


Carte 6 : Les forêts publiques du Pays de Grande Sologne (source CRPF Ile de France - Centre 2005)

□ **Classes de surface des forêts du Pays de Grande Sologne :**

Le morcellement des forêts du Pays de Grande Sologne est modéré (cf. tableau 2). En effet 28% des propriétés ont une surface supérieure à 25 ha et représentent 80% de la surface forestière totale.

Les forêts du Pays sont nettement moins morcelées que l'ensemble des forêts du Loir-et-Cher et de la région Centre (cf. graphiques 3 et 4). Parmi les communes du Pays, 5 sont légèrement plus morcelées, avec plus de 75 % de forêts qui ont une surface inférieure à 10 ha et qui représentent plus de 10% de la surface forestière totale de la commune (cf. carte 6).

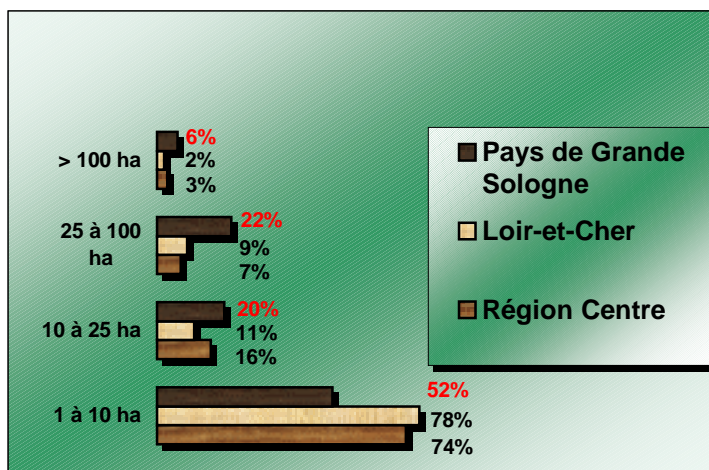


Carte 7 : Morcellement des forêts des communes du Pays de Grande Sologne

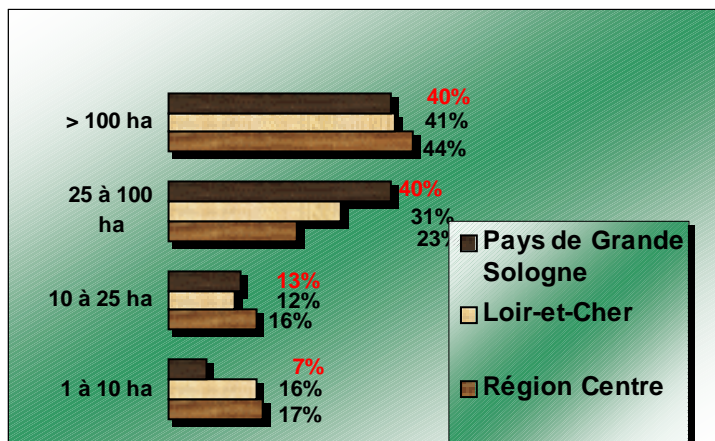
A l'échelle du territoire, la gestion forestière correspond à la somme des gestions individuelles conduites au sein de chaque propriété, qui sont souvent très variées et peu concertées.

La présence d'un nombre important de grandes propriétés sur le territoire doit être un atout pour la valorisation du bois et la gestion des espaces naturels.

Répartition des propriétés forestières privées de plus de 1 ha par classe de surface : part en nombre de propriétaires



Répartition des propriétés forestières privées de plus de 1 ha par classe de surfaces : part en terme de surfaces



Graphiques 3 et 4 : Répartition des propriétés forestières privées de plus de 1 ha par classe de surface (source CRPF 2005).

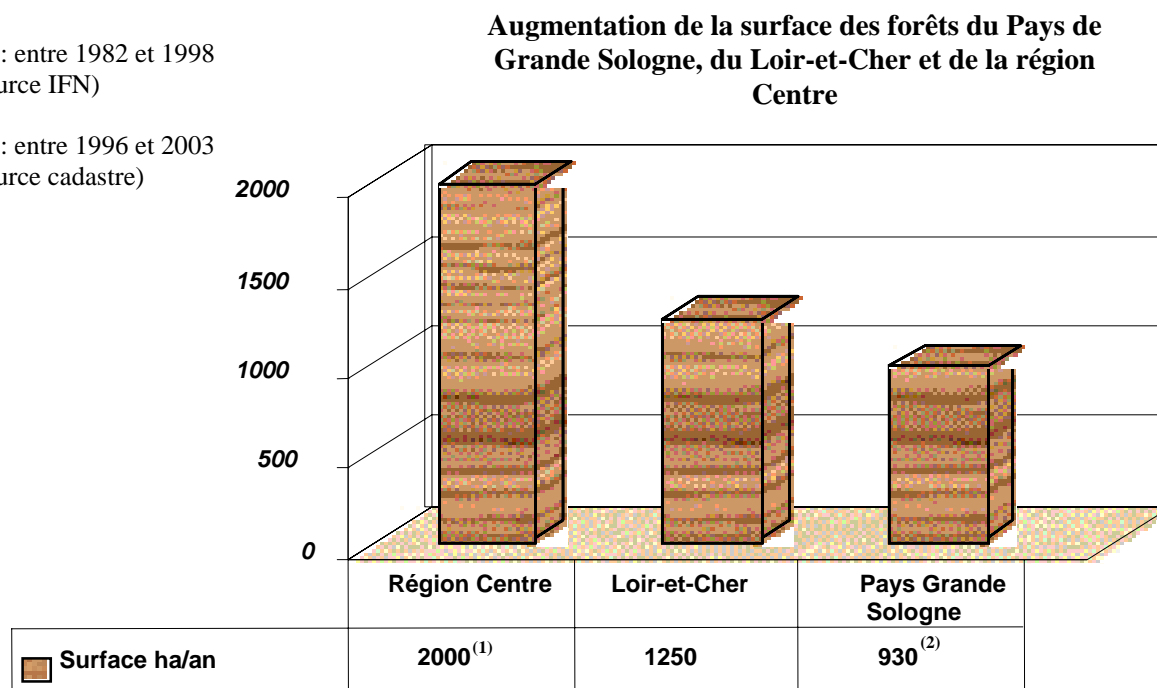
Pays de Grande Sologne	1 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 100 ha	> 100 ha
% nb de propriétés	52%	20%	22%	6%
% en terme de surface	7%	13%	40%	40%

Tableau 2 : morcellement de forêts du Pays de Grande Sologne (source CRPF Ile de France - Centre 2006).

4.3) Evolution de la surface forestière au sein du Pays de Grande Sologne :

(1) : entre 1982 et 1998
(source IFN)

(2) : entre 1996 et 2003
(source cadastre)



Graphique 5 : Evolution de la surface forestière du Pays de Grande Sologne (source cadastre 1996, 2003 et IFN 1982, 1998).

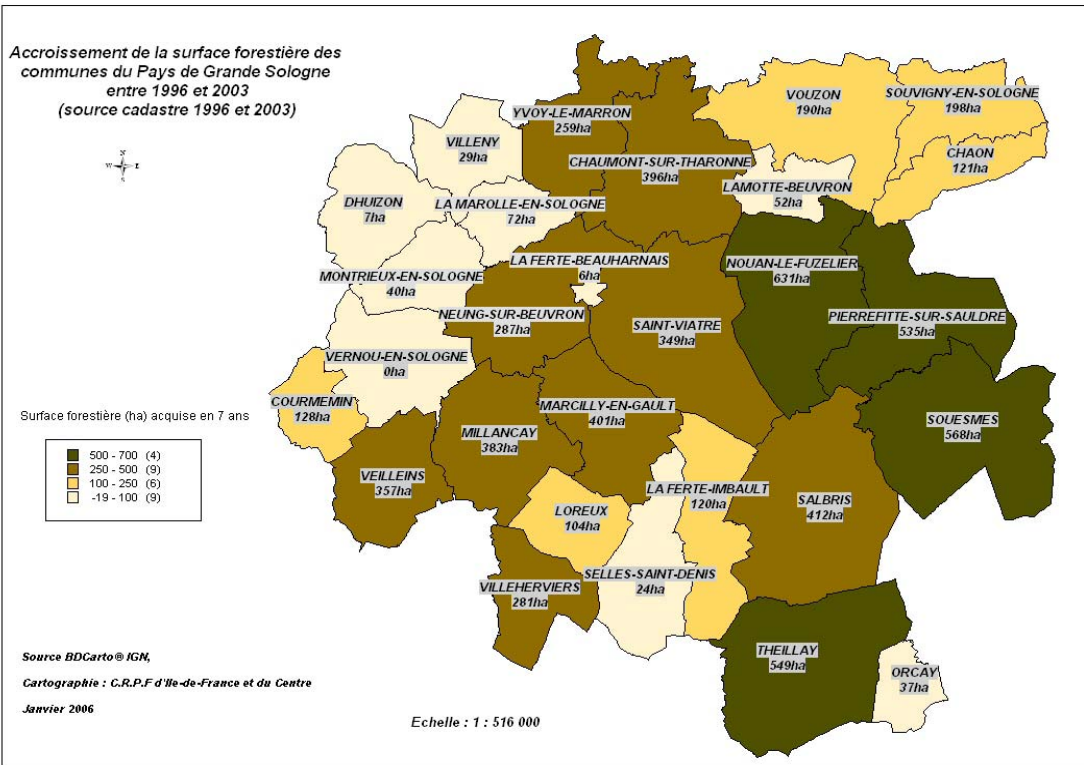
Entre 1996 et 2003, la surface des forêts privées du Pays de Grande Sologne a augmenté de 6 517 ha, soit 930 ha /an (cf. graphique 5).

Les rapports entre ces augmentations moyennes annuelles et les surfaces totales des territoires indiquent que c'est le Pays de Grande Sologne qui a la plus forte augmentation (0.6 %), suivi du Loir-et-Cher (0.2%) et de la région Centre (0.05%).

Les formations ouvertes telles que les prés et les landes ne représentent que 10 % du territoire (cf. tableau 3). Ainsi les ressources alimentaires naturelles pour le gibier ainsi que certains milieux ouverts constituant des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales sont menacés.

Pays de Grande Sologne	Prés	Landes	Forêts	Autres	Total
Surface (ha)	7 035	7 525	83 384	56 694	154 638
%	5 %	5 %	54 %	36 %	100 %

Tableau 3 : Occupation du sol du Pays de Grande Sologne (source cadastre 2003).



La carte permet de visualiser cette augmentation de la surface forestière au sein des communes du Pays.

En moyenne la surface des forêts a augmenté de 232 ha par commune en 7 ans, avec un noyau central homogène de 10 communes où l'augmentation varie de 250 à 500 ha.

Se distinguent 4 communes (Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes

Carte 8 : Augmentation de la surface forestière des communes du Pays de Grande Sologne (source cadastre 1996 et 2003).

et Theillay) où entre 1996 et 2003 la surface forestière s'est étendue de 500 à 700 ha.

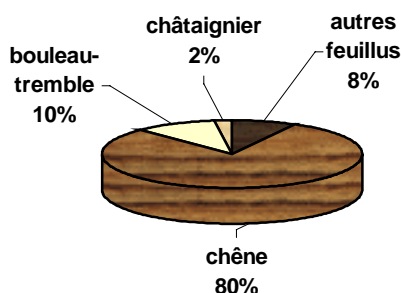
Seules 9 communes sur les 28 du Pays majoritairement situées à l'Ouest, ont une augmentation de la surface forestière plus faible avec une variation de 0 à 100 ha.

Cependant, il est important de différencier parmi elles des communes comme Villeny, où cette faible augmentation peut-être liée au taux de boisement qui est déjà important (plus de 60%) et qui laisse peu d'espaces ouverts sujets à la colonisation forestière.

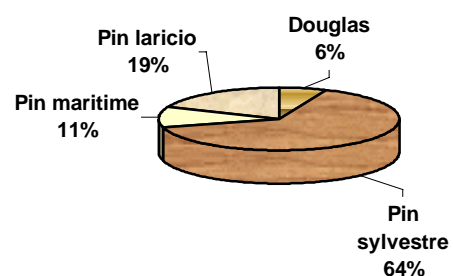
Comparée aux données agricoles (cartes 2 et 3), cette carte met en avant le secteur du territoire où l'agriculture reste encore active et où il serait opportun de concentrer des actions afin de maintenir et dynamiser cette activité. Elle confirme également les inquiétudes liées à la fermeture du milieu et la modification du paysage Solognot.

4.4) Les essences forestières et les types de peuplements du Pays de Grande Sologne :

Les principales essences feuillues du Pays de Grande Sologne



Les principales essences résineuses du Pays de Grande Sologne



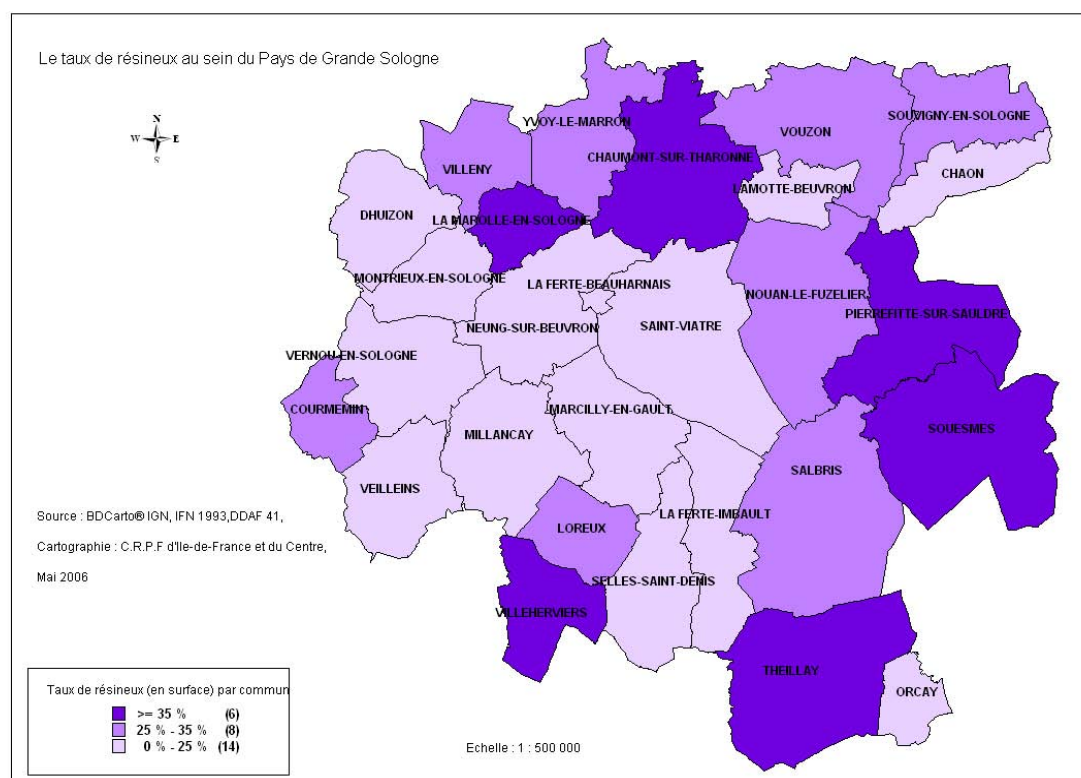
Graphiques 6 et 7 : Principales essences forestières du Pays de Grande Sologne (source IFN 1998).

□ Les Feuillus (cf. graphique 6) :

Les chênes sessiles et pédonculés représentent la majorité des essences feuillues du Pays de Grande Sologne (80%). Leur qualité est associée à celle du sol qui est souvent médiocre et les gelées tardives engendrent un fréquent problème de gélivure. Ils sont accompagnés de chênes rouges d'Amérique, de chênes tauzins, de charmes, de châtaigniers, de bouleaux et de trembles.

□ Les Résineux (cf. graphique 7) :

Le pin maritime et le pin sylvestre ont été introduits dès la fin du XIX siècle en Sologne. Cependant des dégâts importants dus au gel ont détruit la majorité des plantations de pins maritimes. Actuellement ce sont le pin sylvestre (64%) et le pin laricio (19%) qui représentent les principales essences résineuses du Pays de Grande Sologne.



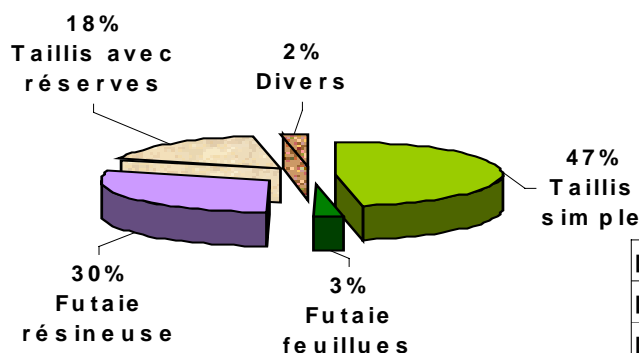
Carte 9 : Les taux de résineux au sein des communes du Pays de Grande Sologne (source DDAF 41 à partir des données IFN 1993).

Les types de peuplements les plus représentés au sein du Pays de Grande Sologne sont le taillis simple (47%) et la futaie résineuse (30%), les futaies de feuillus sont peu abondantes (3%). Les forêts du territoire sont composées de peuplements variés disposés en mosaïques et entrecoupés d'étangs, de landes sèches et humides. Mis à part les futaies résineuses, le groupement végétal typique est la chênaie acidiphile plus ou moins dégradée, à base de chênes sessiles et pédonculés.

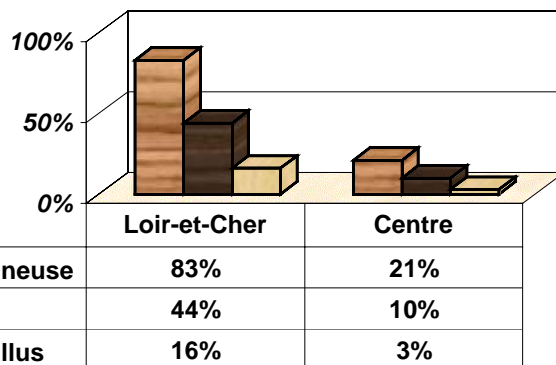
Les futaies résineuses du Pays de Grande Sologne représentent 83 % de la totalité des futaies résineuses du Loir-et-Cher et 21% de celles de la région Centre. Ainsi, les peuplements mixtes feuillus-résineux sont très présents et ont tendance à augmenter du fait de la rapide colonisation des semis de pins après les coupes de taillis, les jeunes pins étant moins abrutis par les cervidés que les rejets de feuillus.

Les futaies résineuses sont traitées majoritairement en futaie régulière, et sont pour la plupart éclaircies dès qu'elles atteignent une vingtaine d'années. Le renouvellement des peuplements arrivés à maturité se fait généralement de façon artificielle, mais le recours à la régénération naturelle est de plus en plus fréquent.

Principaux peuplements forestiers du Pays de Grande Sologne

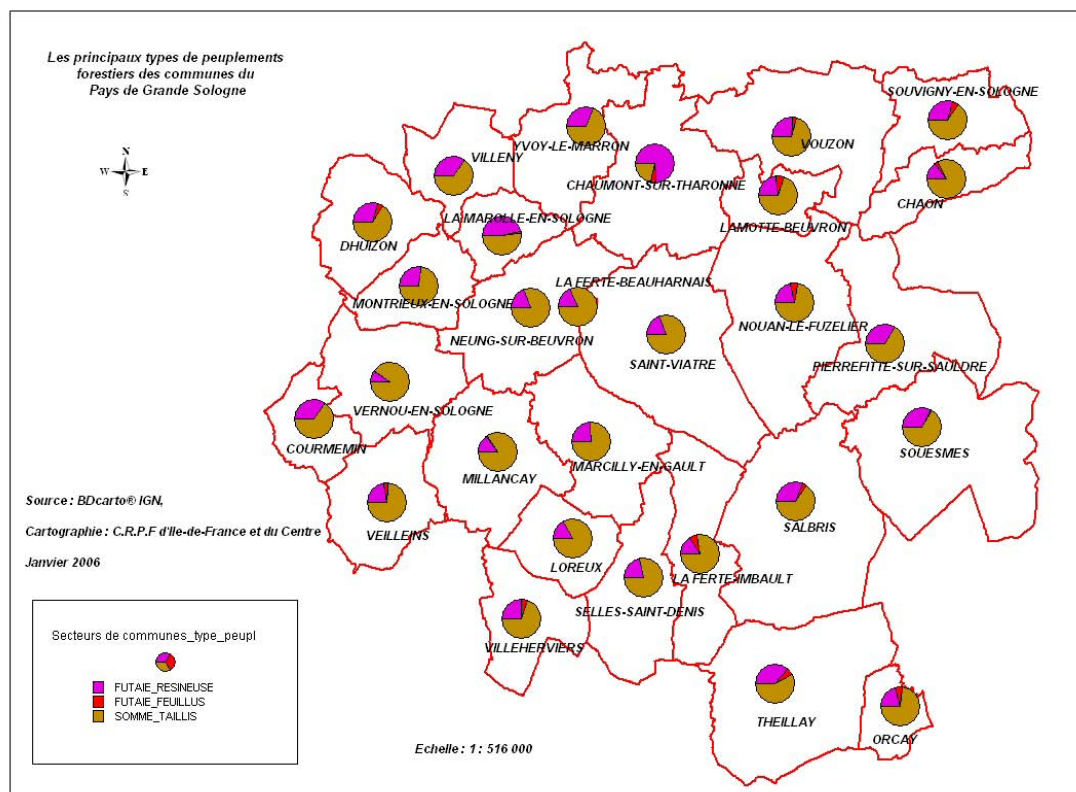


Part en surface des types de peuplements forestiers du Pays de Grande Sologne au sein de son département et de sa région



Graphiques 8 et 9 : Types de peuplements forestiers du Pays de Grande Sologne et proportion au sein du Loir-et-Cher et de la région Centre (source IFN 1998).

La structure des peuplements du Pays de Grande Sologne nécessite une gestion dynamique afin de favoriser la mise en lumière du sol et de permettre ainsi une meilleure biodiversité et le maintien d'une ressource alimentaire naturelle nécessaire au gibier. Cependant cette gestion est parfois compromise par le marché du bois, la volonté du propriétaire ou du gestionnaire, mais aussi par une densité de gibier trop importante qui peut engendrer des dégâts conséquents sur les régénérations des coupes de taillis.



Les communes de Chaumont-sur-Tharonne, Pierrefitte-sur-Sauldre, Salbris, Souesmes, Theillay et Vouzon, ont les plus importantes surfaces de futaies résineuses, qui s'échelonnent de 1 166 ha (Vouzon) à 3 231 ha (Chaumont-sur-Tharonne).

Les futaies de feuillus sont peu représentées au sein du Pays, en effet seules 8 communes possèdent plus de 100 ha de futaies de feuillus avec un

maximum pour la commune de Nouan-le-Fuzelier (262 ha).

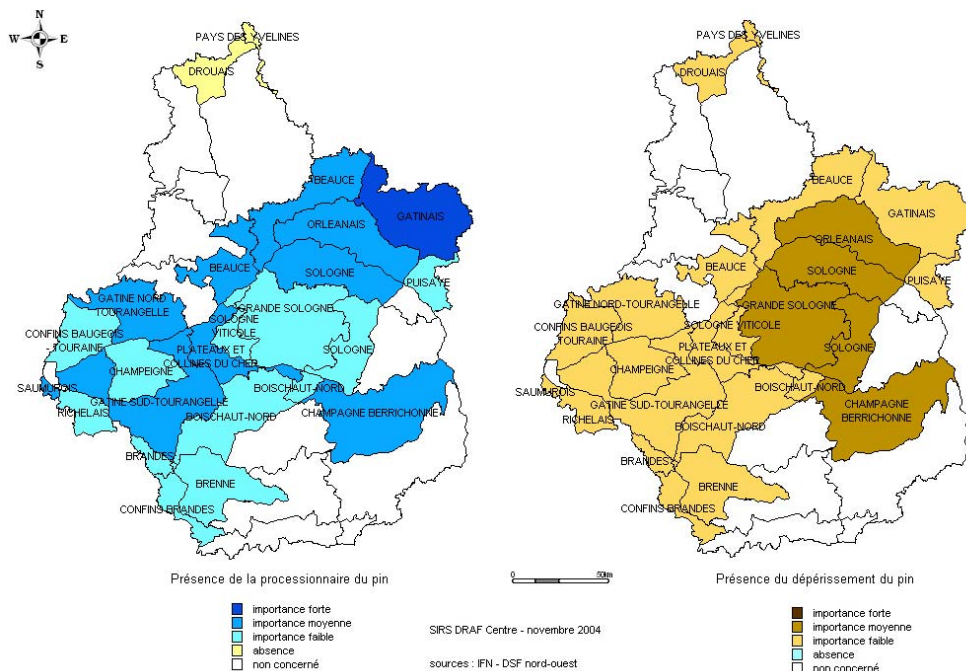
Carte 10 : Répartition des principaux types de peuplements forestiers des communes du Pays de Grande Sologne (source CRPF 2005).

La gestion des deux principaux types de peuplements du Pays de Grande Sologne engendre des opérations sylvicoles produisant une importante quantité de petit bois et/ou de bois de mauvaise qualité, qu'il peut être intéressant de valoriser sous forme de bois énergie.

5) Santé des Forêts et DFCI :

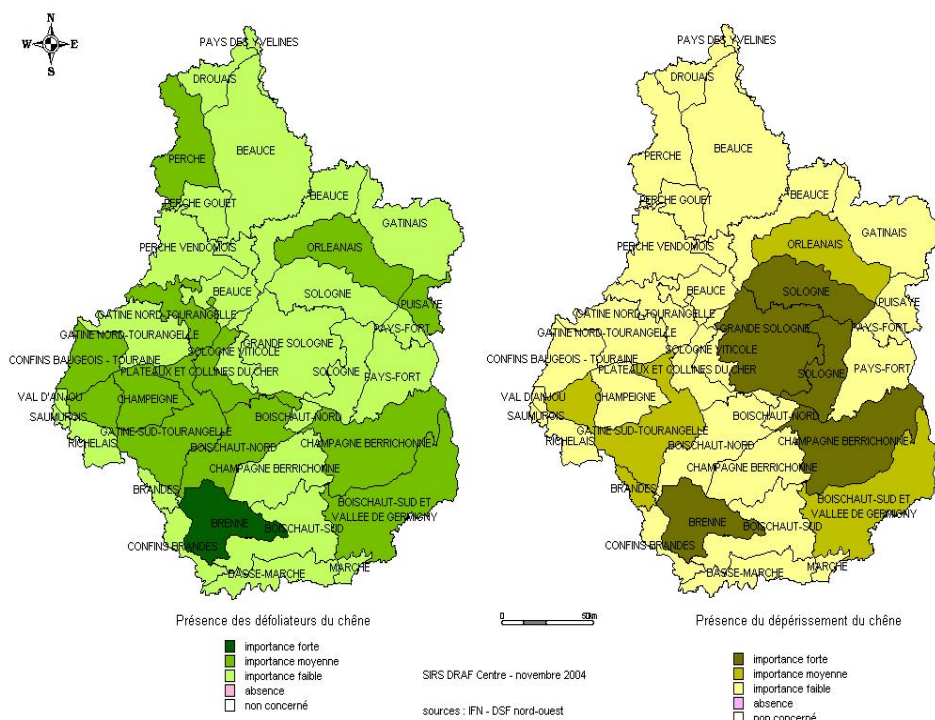
□ Les défoliateurs et le dépérissement du pin et du chêne au sein de la région Centre :

Problèmes phytosanitaires des forêts par région forestière départementale



La présence de la processionnaire du pin et des défoliateurs du chêne reste assez faible sur le territoire du Pays de Grande Sologne. Le problème est présent mais ne génère aucune gêne directe pour les peuplements. Cependant, ces défoliations peuvent générer des dépérissements dus à une succession de facteurs qui entraînent des dérèglements physiologiques importants.

Problèmes phytosanitaires des forêts par région forestière départementale



Le dépérissement du pin en Grande Sologne est présent, mais n'entraîne en moyenne que des dégâts mineurs sur les peuplements. En ce qui concerne le chêne, son dépérissement est plus important et génère des dégâts significatifs dans certains peuplements, qui peuvent à terme aboutir à la mortalité des arbres. Ces dépérissements s'observent en général sur des stations particulières : très sèches ou au contraire très hydromorphes.

Cartes 11 à 12 : Santé des forêts en région Centre (source DSF Nord-Ouest et Observatoire Régional de la Forêt et du Bois 2004).

□ Défense contre les incendies au sein du Pays de Grande Sologne :

La Sologne fait partie des régions à risques d'incendies, elle fait l'objet d'une surveillance attentive aux périodes sensibles, à partir de tours de guets érigées à Souesmes et à Soings en Sologne, et gérées par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS du Loir-et-Cher).

La majorité des incendies sont de faible ampleur et sont essentiellement causés par des accidents au cours d'opérations de gestion. Cependant la ligne SNCF qui traverse les forêts du Pays de Grande Sologne engendre des risques potentiels de départs de feux. L'augmentation des friches et la fréquentation du public sont également des facteurs aggravants. Un nombre important de forêts du Pays de Grande Sologne sont peu ou mal desservies et l'accès des secours est limité.

6) Valorisation de la ressource forestière du Pays de Grande Sologne :

- **Volume, production et récolte de bois au sein du Pays de Grande Sologne, du Loir-et-Cher et de la région Centre :**

	Volumes		Productions m ³ /an		Prélèvements m ³ /an	
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux
Pays de Grande Sologne*	8 millions de m ³	3.5 millions de m ³	293 155	173 117	178 824	135 031
Loir-et-Cher*	19 millions de m ³	8.5 millions de m ³	721 586	422 628	441 281	330 523
Région Centre*	98 millions de m ³	26 millions de m ³	3.5 millions de m ³	1.3 millions de m ³	2 millions de m ³	1 million de m ³

Tableau 4 : Volume de bois sur pied, produit et récolté sur le Pays de Grande Sologne, Loir-et-Cher et la région Centre (à partir des données IFN 1998).

*Chiffres estimatifs, les volumes présentés correspondent à des volumes sur pied, de bois fort (diamètre > 7 cm) sur écorce.

Ces chiffres permettent d'apprécier les capacités de production de ces forêts, avec un accroissement courant de 5 m³/ha/an pour les feuillus et de 8 m³/ha/an pour les résineux.

Les forêts du Pays de Grande Sologne constituent un important potentiel de bois disponible pour la valorisation du patrimoine naturel de cette région.

Globalement les forêts du Pays de Grande Sologne sont assez bien exploitées. En effet le taux de prélèvement pour les feuillus est de 60% et celui des résineux de 77%. Cependant 40% de la ressource forestière feuillue reste à valoriser, notamment dans les forêts privées, en développant une exploitation appropriée respectueuse des conditions de gestion durable.

Le Loir-et-Cher est le premier département de la région pour la production et l'exploitation de bois, il fournit plus de 25% du volume exploité en région Centre. La part de bois d'œuvre est moins élevée que dans les autres départements, mais il est le premier producteur de bois résineux et de bois d'industrie. Il doit son statut aux forêts du Pays de Grande Sologne qui constituent une importante ressource de bois renouvelable. Ainsi il paraît important d'établir une réflexion concertée sur les potentialités d'un développement économique local au sein du Pays adapté à ces forêts et à leurs caractéristiques.

7) Entreprises du bois, bois énergie, desserte forestière, constructions bois et certification sur le territoire du Pays de Grande Sologne :

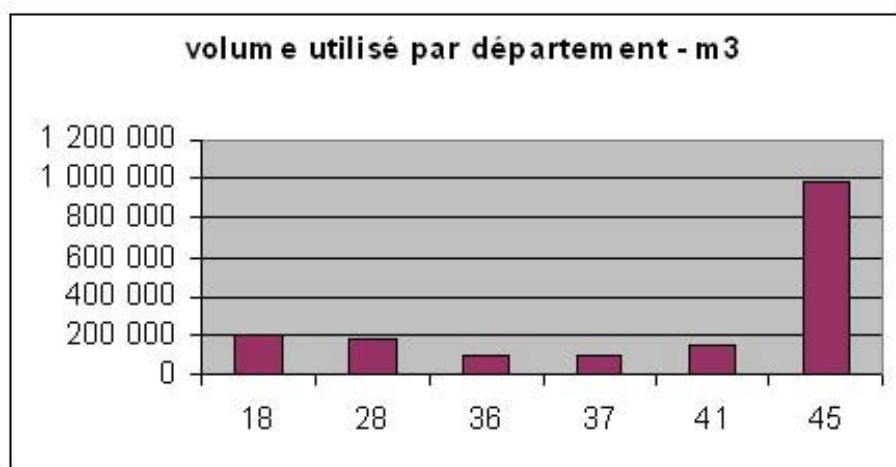
7.1) Les entreprises du bois :

Nombre d'entreprises	1 ^{ère} Trans	2 ^{ème} Trans	Entreprises de travaux forestiers	Exploitations forestières	Transports	Vente expertises	Bois de chauffage
Pays de Grande Sologne	4	4	12	14	2	2	4
Loir-et-Cher	16	16	65	24	3	6	14
Région Centre	66	78	239	61	5	18	56

Tableau 5 : Les principales entreprises du bois au sein du Pays de Grande Sologne (Annuaire, Arbocentre 2005).

Au sein du Pays de Grande Sologne, 4 entreprises de première transformation sont recensées (cf. tableau 5), elles utilisent un volume d'environ 12 000 m³ de bois par an et sont constituées d'une trentaine de salariés (Observatoire Régional de la Forêt et du bois 2004).

Le volume de bois utilisé dans le Loir-et-Cher reste assez faible : 151 000 m³ (cf. graphique 10), avec une livraison de sciages en 2003 de 29 363 m³ (cf. tableau 6).



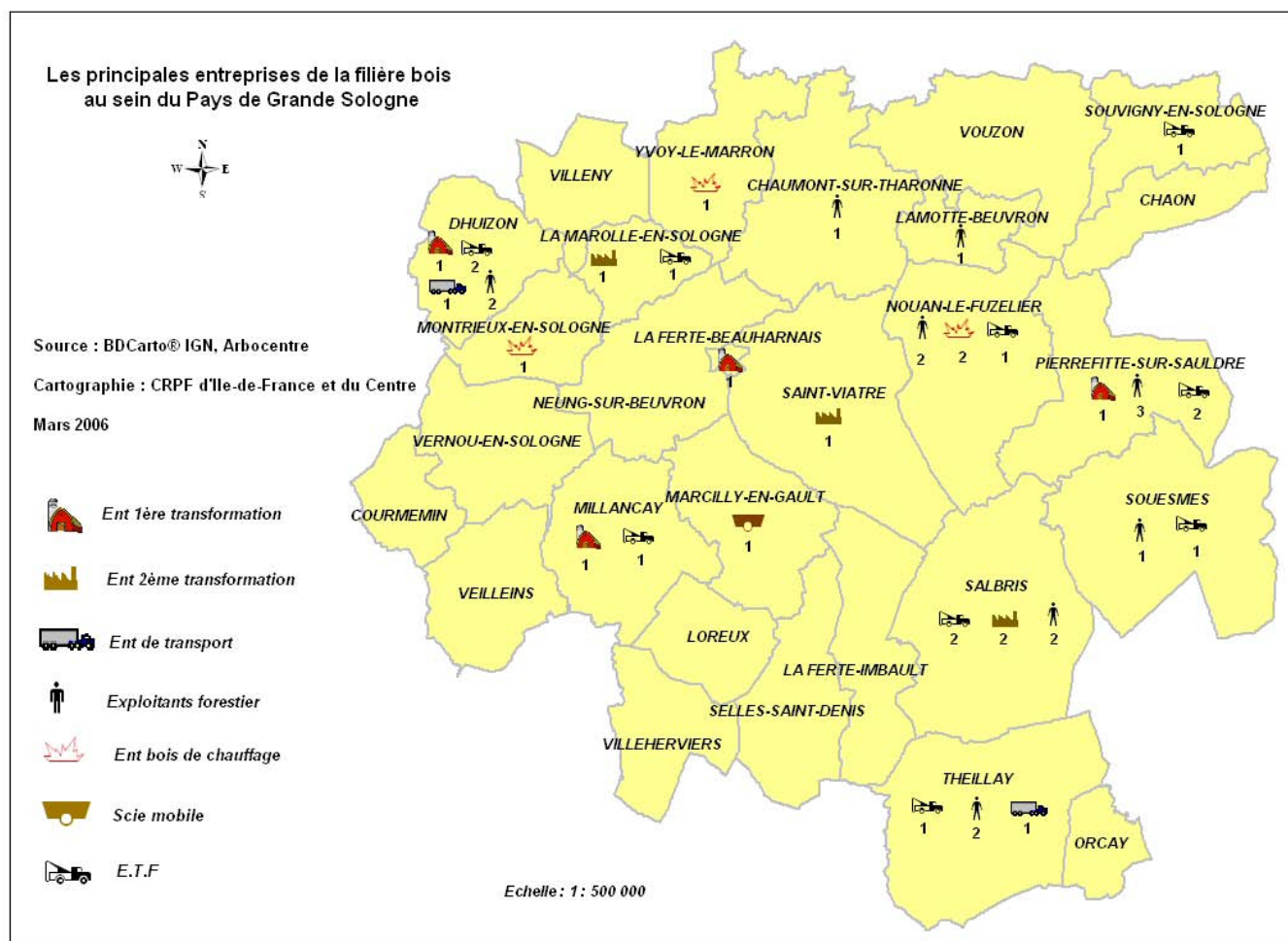
Graphique 10 : Volume de bois utilisé par département (Observatoire Régional de la Forêt et du bois 2004)

	Sciages feuillus m ³	Sciages résineux m ³	Total
Loir-et-Cher	20 769	8 594	29 363
Région Centre	111 405	131 485	242 890

Tableau 6 : Production des scieries, hors produits connexes (Enquête annuelle de branche 2003).

Par rapport au volume de bois produit et exploité au sein du Loir-et-Cher et du Pays de Grande Sologne (cf. tableau 5), le volume de bois transformé localement reste faible. Le Pays de Grande Sologne

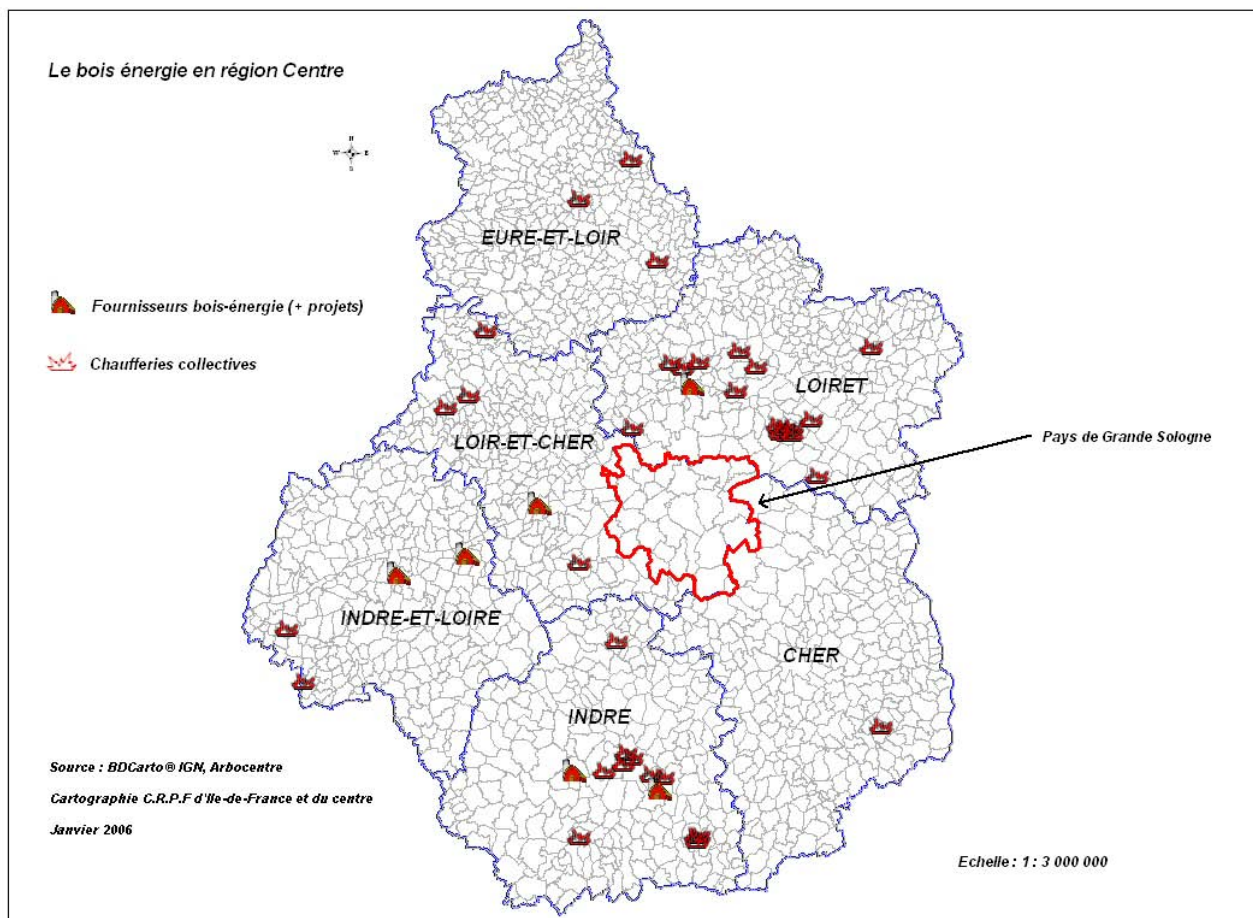
bénéficie peu de la création d'emploi liée à cette transformation et de la valeur ajoutée du produit transformé.



Carte 13 : Répartition des principales entreprises du bois au sein du Pays de Grande Sologne (source Arbocentre 2005).

Le Loir-et-Cher est le département de la région Centre qui compte le plus grand nombre d'entreprises de travaux forestiers et d'exploitants forestiers (30 %). Cependant seules 18 % des entreprises de travaux forestiers se localisent dans le périmètre du Pays de Grande Sologne. Les communes de Dhuizon, Theillay, Salbris, Millancay, Nouan le Fuzelier et Pierrefitte-sur-Sauldre, se distinguent avec une activité bois plus importante et plus diversifiée (cf. carte 13). Douze communes du Pays ne présentent aucune entreprise liée à la transformation ou à l'exploitation du bois.

7.2) La filière bois-énergie en région Centre :



Carte 14 : Fournisseurs bois-énergie et chaufferies collectives en région Centre (source : Arbocentre 2005).

En région Centre, ce sont les départements du Loiret et de l'Indre qui ont le plus grand nombre de chaufferies collectives ou industrielles au bois (cf. carte 14).

Au sein du Pays de Grande Sologne, aucune chaufferie de ce type n'est actuellement en service, malgré une ressource énergétique forestière importante sur le territoire.

Cependant, 7 projets plus ou moins avancés ont fait l'objet d'une étude concernant la mise en place de chaufferies collectives au bois (cf. tableau 7).

Communes	Projets	Consommation estimée
Villeny	Réseau communal	100 tonnes/an
Neung-sur-Beuvron	Maison de retraite, collège	300 tonnes/an
Chaumont-sur-Tharonne	Center-Parc, bassin aquatique	?
Selles-Saint-Denis	Usine	500 tonnes/an
Vouzon	Centre éducation professionnelle et institue médico-éducatif	?
Dhuizon	Village vacances	?

Tableau 7 : Projets de chaufferies collectives et industrielles au sein du Pays de Grande Sologne (source Arbocentre 2006).

La mise en place d'une réflexion concertée à l'échelle du Pays, notamment sur l'organisation d'un réseau de production et d'approvisionnement local en énergie bois, pourrait conforter le développement de ces projets. La présence de projets situés à proximité au Pays (plate forme de Blois...) sont également à prendre en compte.

7.3) Les principales constructions en bois au sein du Pays de Grande Sologne :

Communes	Neung /Beuvron	Chaon	Dhuizon	Lamotte Beuvron	Marolle	Salbris	Vouzon	Yvoy-le-Marron
Logements individuels						1		1
Bâtiments éducatifs					1		1	
Bâtiments sportifs				2	1			
Bâtiments sociaux-culturels		1					1	
Bâtiments administratifs			1					
Bâtiments industriels/commerciaux						1		
Aménagements extérieurs	1							
Bâtiments agricoles	0							
Aménagements routiers	0							

Tableau 8 : Les principaux bâtiments ou aménagements en bois au sein du Pays de Grande Sologne (source Arbocentre, 2005).

Les constructions en bois au sein du Pays de Grande Sologne sont peu nombreuses, 12 seulement sont répertoriées (cf. tableau 8). De plus, aucun bâtiment agricole ou aménagement routier en bois n'est recensé. Ces données ne prennent pas en compte les nombreuses maisons ou constructions typiquement Solognotes qui sont construites avec une part importante de bois.

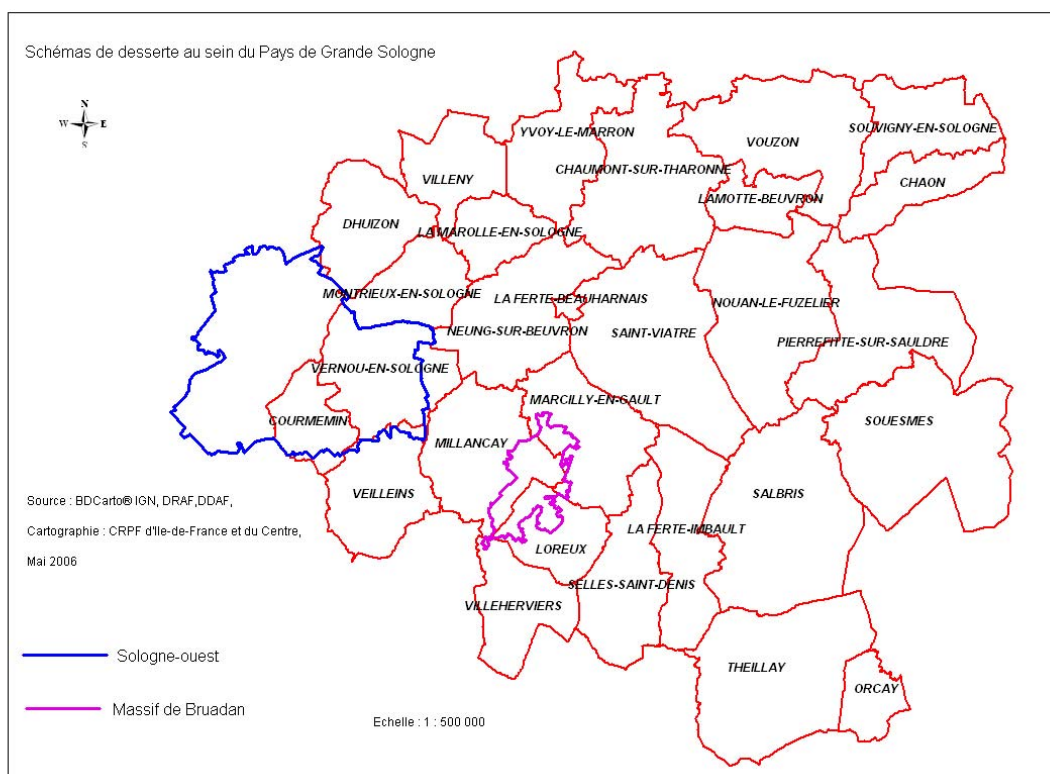
7.4) Schéma de desserte forestière au sein du Pays de Grande Sologne :

En région Centre, 12 schémas de dessertes ont été effectués, dont 2 sur le Pays de Grande Sologne (cf. carte 15). Ces 2 schémas (massif de Bruadan et Sologne Ouest) concernent 5 communes (Marcilly-en-Gault, Loreux, Millancay, Courmemin et Vernou-en-Sologne).

Le réseau SNCF qui traverse les forêts du Pays de Grande Sologne et qui dessert les gares de Salbris, Nouan-le-Fuzelier et Lamotte-Beuvron n'est pas utilisé pour le transport des bois.

Au sein du Pays de Grande Sologne, le transport des bois reste un problème majeur. Beaucoup de forêts sont peu ou mal desservies, avec par ailleurs un nombre de places de dépôt limité. Ce problème est récurrent et peu d'actions de réalisation de dessertes sont effectuées sur le terrain (coûts élevés, soucis de fréquentation par le public dans les forêts privées, qualité du bois...).

Dans la majorité des cas, les chemins communaux et les voiries communales ne sont plus adaptés aux engins forestiers, agricoles et autres véhicules tout-terrain, ils sont souvent endommagés et parfois laissés à la charge des communes. Au sein du Pays, la commune de Vouzon a édité un arrêté qui limite la circulation des grumiers sur les voies communales.



Des outils comme le schéma de desserte forestière ou la charte forestière de territoire et des aides aux investissements forestiers (majorés de 10 % dans le cas d'une charte forestière de territoire) permettent de favoriser la création et/ou l'amélioration de dessertes forestières, ainsi que la réalisation de projets commun entre propriétaires.

Carte 15 : Les Schémas de desserte au sein du Pays de Grande Sologne (source DRAF, DDAF).

7.5) La certification forestière en région Centre et au sein du Pays de Grande Sologne :

	Nb d'adhérents PEFC	Surface forestière privée certifiée (ha)*	Nb entreprises certifiées
Pays de Grande Sologne	163	19 500	7
Région Centre	936	156 000	32

Tableau 9 : La certification des forêts du Pays de Grande Sologne et de la région Centre (source PEFC-France).

Cette certification concerne 19% de la surface forestière régionale privée et 23% de celle du Pays de Grande Sologne. Ces pourcentages restent faibles malgré l'intérêt d'une telle démarche pour les propriétaires.

8) Le patrimoine naturel du Pays de Grande Sologne :

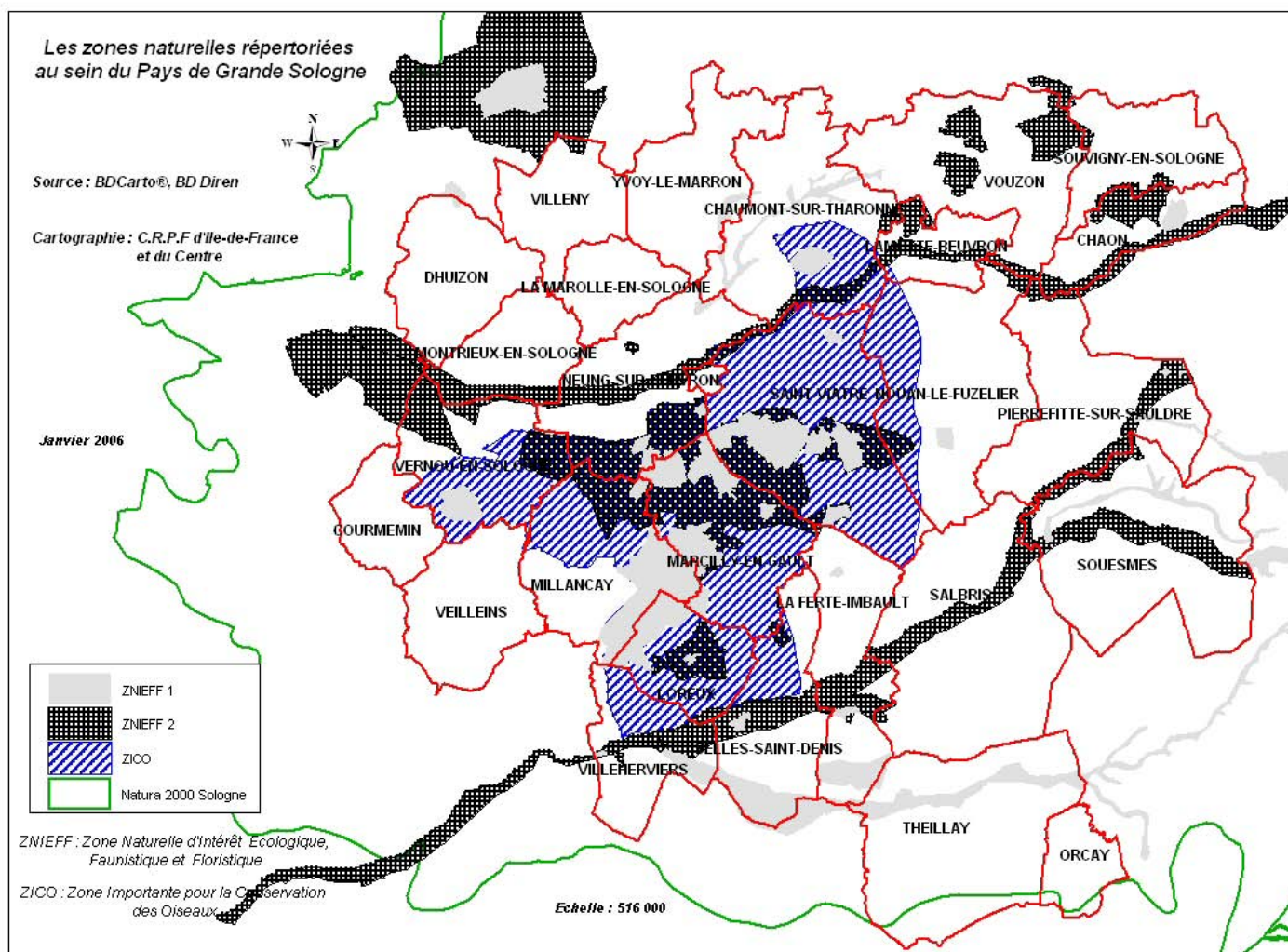
Le Pays de Grande Sologne est en totalité inclus dans le site Natura 2000 Sologne. Des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique de type I et II (ZNIEFF) sont présentes sur le territoire, ainsi qu'une Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) et un arrêté de biotope (cf. carte 16).

Ainsi le Pays de Grande Sologne est doté d'un patrimoine naturel diversifié, riche et remarquable.

En ce qui concerne Natura 2000, des inventaires ont été effectués en 2005 par l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA), le Conservatoire Botanique et le CRPF, chez les propriétaires forestiers intéressés.

Ces inventaires ont permis d'identifier des habitats souvent imbriqués entre eux et peu étendus.

- **Les zones naturelles d'intérêt écologique :**



Carte 16 : Le patrimoine naturel du Pays de Grande Sologne (source Diren Centre).

- **Les habitats forestiers et milieux associés relatifs à Natura 2000 Sologne (site FR2402001) :**

Les habitats réellement forestiers (forêts de chêne tauzin et bouleau, chênaies à mollinie, aulnaies-frênaies) ont un état de conservation plutôt bon. Les milieux ouverts sont moins bien préservés : les landes humides et sèches, par exemple, disparaissent par boisement naturel et les prairies maigres de fauche sont en forte régression. Leur entretien s'avère donc indispensable à la sauvegarde et au maintien d'espèces végétales et animales sensibles.

La finalisation du document d'objectif Natura 2000 Sologne est prévue pour la fin de l'année 2006 et l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 précise les conditions de financement de l'Etat pour la région Centre.

Ces dispositifs dégagent des orientations particulières concernant la forêt qu'il faudra prendre en compte dans les propositions qui seront définies dans le cadre de cette charte

<i>Habitats</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Dénomination officielle</i>	<i>Autre nomination</i>
Forestiers	9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie
	91D0*	Tourbières boisées	Tourbières boisées
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus Glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Aulnaie-Frênaie
	9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Forêts de chênes Tauzin de Sologne
Milieux ouverts	2330	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	Dunes à Corynéphores
	4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica Tetralix</i>	Landes humides à Bruyères à quatre angles
	4030	Landes sèches européennes	Landes sèches
	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Landes à Genévriers
	6120*	Pelouses calcaires de sables xériques	Pelouses sablo-calcaires
	6210	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	Pelouses calcaires sèches à Brome dressé
	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces	Pelouses acidiphiles collinéennes à Nard
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Prairies humides à Molinie
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires (étages montagnard à alpin)	Lisières humides à grandes herbes
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Prairies de fauche à Sanguisorbe
	7110*	Tourbières hautes actives	Tourbières hautes actives
	7140	Tourbières de transition et tremblantes	Tourbières de transition et tremblantes
	7150	Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Dépressions sur substrat tourbeux à Rhynchospore
Eau	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	Eaux peu minéralisées
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflora</i> et/ou du <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes à <i>Littorelle</i>
	3140	Eaux oligo-mésotrophes avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	Mare à <i>Characées</i>
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrochariton</i>	Eaux eutrophes
	3260	Rivières des étages planitiaire à Montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Rivières de plaines à végétation de renouces flottantes
	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p et du <i>Bidention</i> p.p.	Végétation des berges vaseuses exondées

* habitats prioritaires

Tableau 10 : Liste des habitats Natura 2000 Sologne (source DIREN Centre).

- **Les étangs :**

Une grande majorité des étangs du Pays de Grande Sologne ont une faune et une flore peu diversifiée avec une qualité d'eau souvent médiocre. En effet, les bordures de ces étangs sont souvent colonisées par une densité importante de saules qui assombrit les berges et limite le développement de plantes amphibiennes, submergées ou flottantes, gages d'habitats et de nourriture pour la faune associée à ces milieux. La forte diminution de l'activité piscicole limite l'entretien de ces étangs, qui sont également sujets à des problèmes de prolifération d'espèces indésirables (Jussie, Cormorans, ragondins).

Des actions et des aides financières (Leader+) ont été mises en place par le Pays et la Fédération des Chasseurs, afin d'encourager l'entretien des berges des étangs (dessouchage, débroussaillage). Seuls deux étangs ont fait cette demande, il s'agit d'un étang privé à vocation piscicole et d'un étang appartenant à la FDC 41 cet à l'ONCFS. Les résultats sont intéressants avec un nombre et une diversité d'oiseaux d'eau en augmentation. Cependant l'élaboration du dossier de financement est complexe, les coûts des travaux sont souvent élevés et les demandes sont pour ce type d'action peu nombreuses.

La Jussie, plante très invasive, colonise toute la surface de certains étangs de Sologne et met en péril leurs écosystèmes et leur existence. De nombreux propriétaires sont conscients du danger induit par cette plante, cependant la lutte contre la Jussie fait face à des problèmes de financements et de moyens techniques.

9) Aspect sylvo-cynégétique :

L'essentiel des données synthétisées dans ce chapitre est issu du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de Loir-et-Cher, élaboré en 2005 par la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher.

9.1) Situation générale :

La chasse est pour le Pays de Grande Sologne une activité de loisir et économique importante. En effet la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher est une des Fédérations de France qui compte un grand nombre de pratiquants (22 950 validations en 2002-2003), avec une part importante de chasseurs extérieurs au département et un grand nombre de chasseurs au gibier d'eau. Les chasses privées en Sologne sont les plus importantes, le Pays de Grande Sologne ne compte que 7 associations communales de chasse qui sont majoritairement regroupées au sud du Pays.

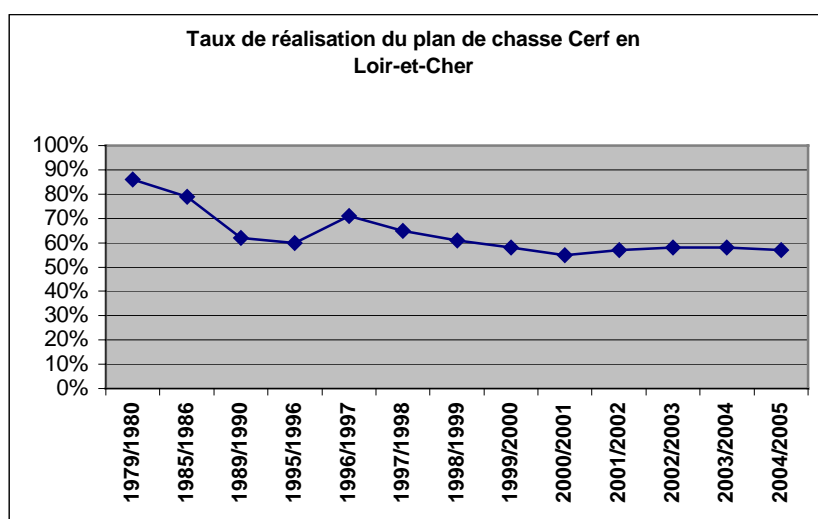
Le Pays de Grande Sologne compte 1 GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) basé sur la gestion du cerf et 4 GIASC (Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique) basés sur la gestion du chevreuil. Aucun groupement de ce type ne concerne la gestion du petit gibier sur le territoire. Des chasses commerciales sont présentes et occasionnent des lâchers importants de petit gibier d'élevage, assurant notamment des revenus et des emplois au sein du territoire. En 2001, une étude conduite par la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher a estimé la présence de 216 km linéaires de grillage en Sologne du Loir-et-Cher, qui sont susceptibles d'engendrer des problèmes de circulation du gibier et d'isolement de population de grand gibier.

Les dépenses consacrées au droit de chasse sont les plus élevées en Loir-et-Cher (32 % contre 14.4 % au niveau national) et l'estimation des dépenses de chasse pour la Sologne du Loir-et-Cher est d'environ 45.7 millions d'euros /an. De façon directe ou indirecte la chasse serait à l'origine d'un millier d'emploi.

9.2) Les Plans de chasse :

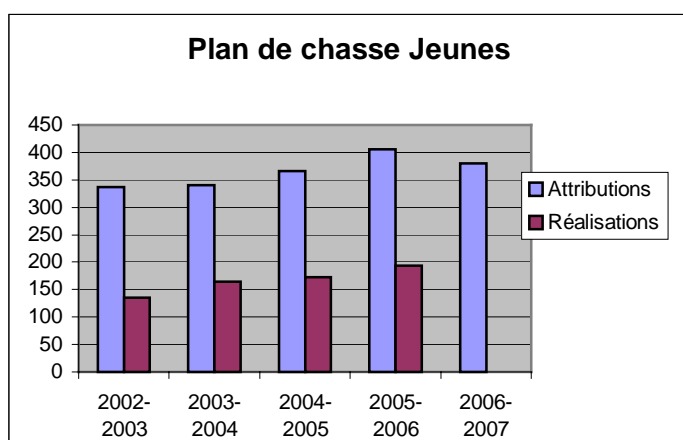
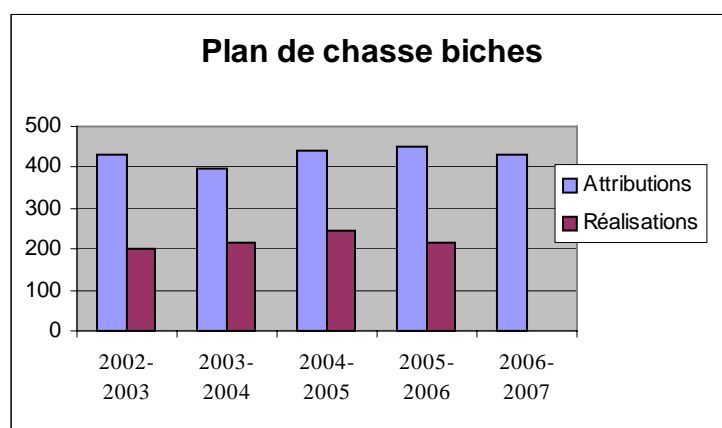
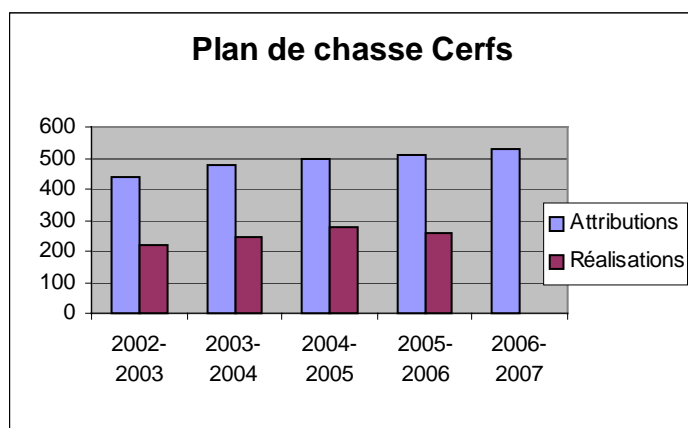
➤ Espèce Cerf :

Au niveau du département du Loir-et-Cher



Graphique 11 : Taux de réalisation du plan de Chasse Cerf en Loir-et-Cher (source FDC 41 2005)

Au niveau du Pays de Grande Sologne :



Graphiques 12 à 14 : Attributions et réalisations de plans de chasse pour l'espèce Cerf en Pays de Grande Sologne (source DDAF 41 2006).

de 45 à 55% entre 2002 et 2007 et il est légèrement plus faible que celui du département. Cette faible réalisation du plan de chasse peut engendrer des problèmes de densité de population dans certains secteurs, qui ne sont pas toujours adaptées aux capacités d'accueil du milieu.

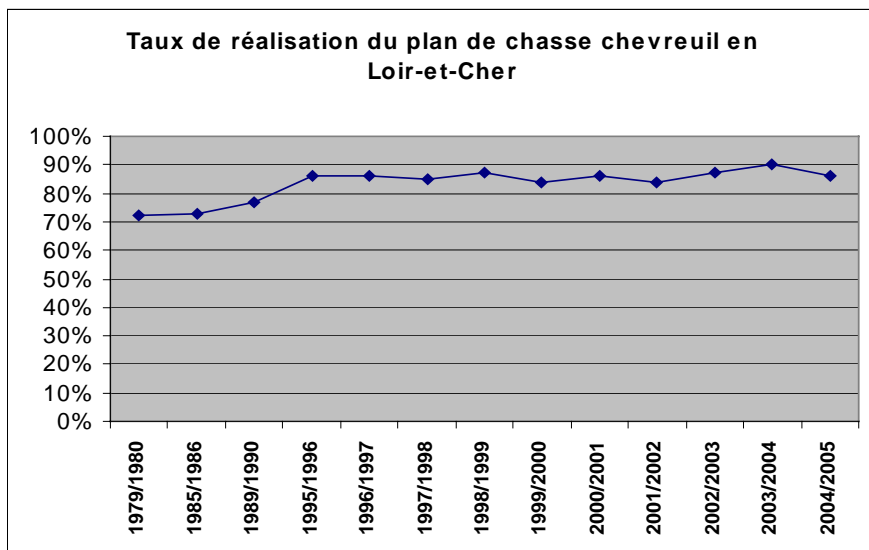
Le plan de chasse cerf en Loir-et-Cher a du mal à être réalisé, en particulier à partir de 1999 où le taux de prélèvement varie entre 50 % et 60 % selon les années (cf. graphique 11). Depuis 2001 le taux de prélèvement se stabilise autour de 60%. Au sein du pays de Grande Sologne le taux de réalisation varie

Cette difficulté peut notamment s'expliquer :

- par l'écologie de cette espèce qui se déplace souvent en harde et occasionne une répartition hétérogène sur le territoire,
- par la volonté des propriétaires forestiers et des gestionnaires de chasse (faible pression de chasse, agrainage intensif...),
- par le morcellement des territoires...

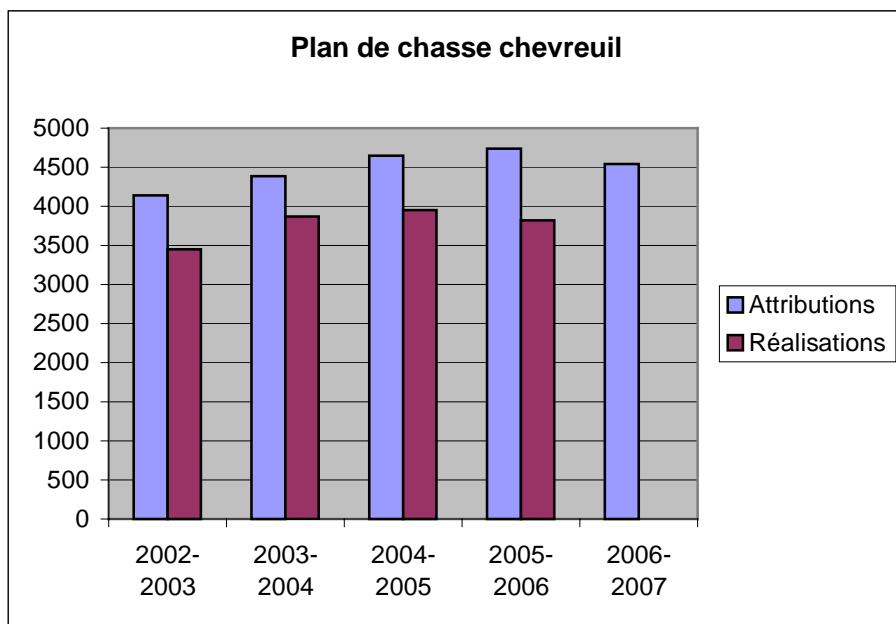
➤ **Espèce Chevreuil :**

Au niveau du département du Loir-et-Cher



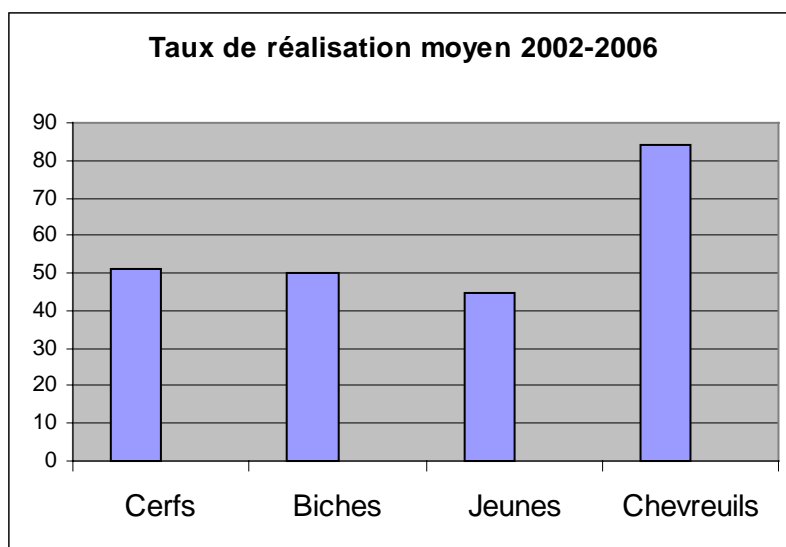
Graphique 15 : Taux de réalisation du plan de chasse chevreuil en Loir-et-Cher (source FDC 41 2005)

Au niveau du Pays de Grande Sologne :



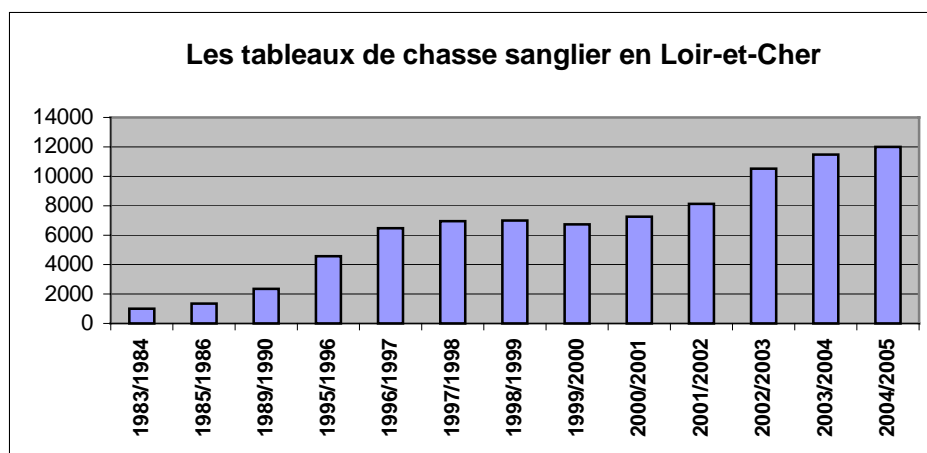
Graphique 16 : Plan de chasse chevreuil au sein du Pays de Grande Sologne (source DDAF 41, 2006)

La réalisation du plan de chasse chevreuil est stable, le taux de prélèvement est compris entre 80 % et 90 %. Le nombre croissant des attributions (multiplié par 4 en 20 ans) indique que les populations de chevreuils sont en augmentation (en Loir-et-Cher l'augmentation ces dernières années est essentiellement hors Sologne).



Graphique 17 : Taux de réalisation moyen des plan de chasse cervidés entre 2002 et 2006 au sein du Pays de Grande Sologne(source » DDAF 41 2006)

➤ **Espèce Sanglier :**



De même que le cerf et le chevreuil, le sanglier est en augmentation constante sur le Loir-et-Cher et au sein du Pays de Grande Sologne. Depuis 2002, les tableaux de chasse augmentent en moyenne de 7 à 9% par an.

Graphique 18 : Les tableaux de chasse sanglier en Loir-et-Cher (source Fédération des Chasseurs 41).

Afin de pallier un manque de ressources alimentaires naturelles, les cultures à gibier et l'agrainage sont pratiqués au sein du Pays de Grande Sologne. Cela présente un avantage lors de la période de maturation des cultures agricoles afin de limiter les dégâts, mais cela engendre également un taux de reproduction plus important notamment dans les zones sanctuaires et donc une augmentation des populations.

9.3) Les dégâts de gibier :

Dégâts forestiers :

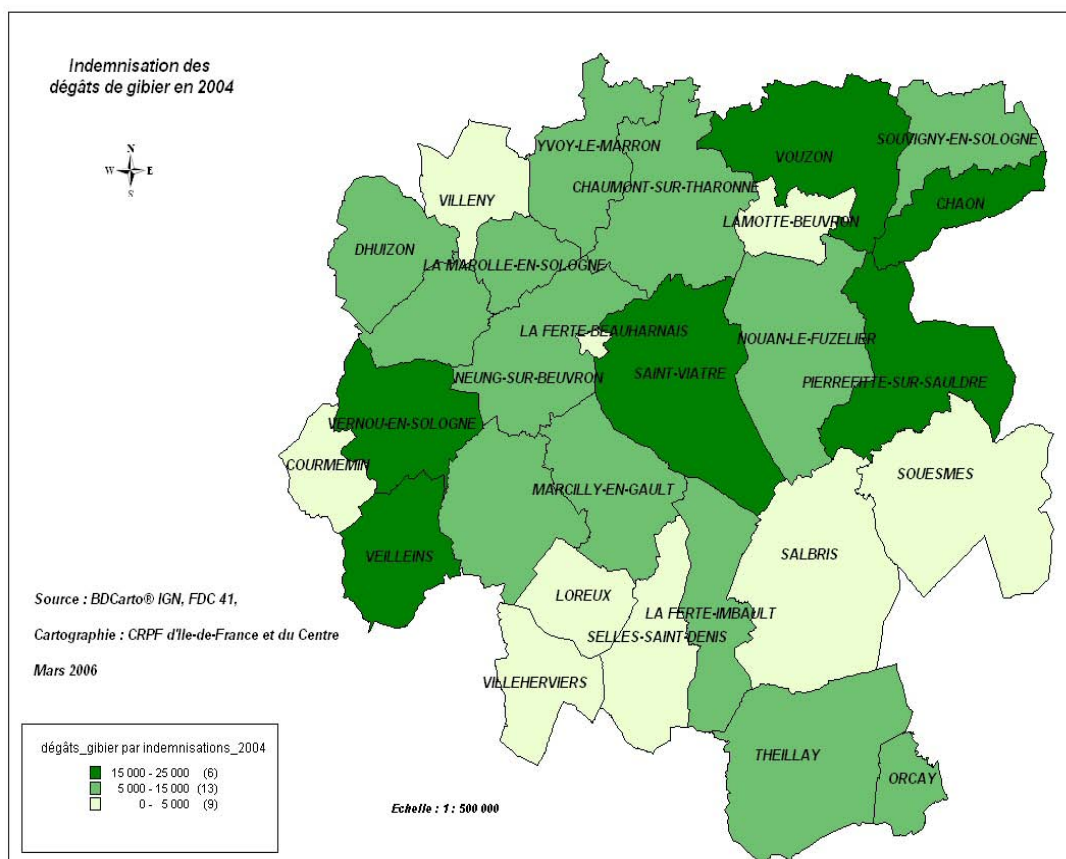
L'activité économique de la chasse engendre une forte densité d'animaux qui n'est souvent pas toujours adaptée aux capacités d'accueil du milieu (ressources alimentaires naturelles). Dans ce contexte potentiellement favorable à une augmentation des populations de grand gibier et en particulier du cerf et

du sanglier, la forêt et plus spécifiquement les jeunes peuplements ont à souffrir sur certains territoires des dégâts occasionnés.

En effet, en l'absence de protections spécifiques il y a de fortes pertes dans les régénérations artificielles non protégées et un abrutissement régulier des régénérations naturelles. Dans certains secteurs, des parcelles en régénération ont nécessité d'être engrillagées. L'étude en cours sur le GIC du Cosson (*Cemagref*) qui est basée sur une analyse de photographies aériennes et de terrain, indique que l'augmentation des populations de cervidés au cœur du massif du Cosson engendre un abrutissement systématique des cépées de chênes. Ainsi la composition des taillis est modifiée, avec une mortalité importante du chêne et une régénération des taillis de chênes compromise. En plus du retard de croissance, les agressions successives de la dent du gibier sur les jeunes plants, compromettent la qualité future des arbres qui sont souvent atteints de malformations des tiges et de certaines pathologies (nécroses...).

Pour assurer le renouvellement normal de la forêt et sa pérennité d'une part, et pour conserver un niveau de population de cervidés représentatif d'autre part, les propriétaires forestiers et les gestionnaires de ce milieu ont intérêt à tout mettre en œuvre afin de concilier les différents rôles de production et de loisirs de la forêt.

Dégâts agricoles :



Les dégâts agricoles au sein du Pays de Grande Sologne sont importants et en augmentation.

En 2004, les indemnisations de dégâts de gibier sont pour la majorité des communes du Pays comprises entre 5 000 et 15 000 Euros (cf. carte 17).

6 communes se distinguent avec des dégâts de gibier qui ont occasionné entre 15 000 et 25 000 Euros d'indemnisation.

Carte 17 : Les dégâts agricoles de gibier au sein du Pays de Grande Sologne (source FDC 41 2005)

Le montant total des dégâts indemnisés en 2004 pour le Pays de Grande Sologne s'élevait à 271 314 Euros soit 57 % des indemnisations du Loir-et-Cher.

Collisions routières :

La mortalité du grand gibier suite aux collisions routières est importante sur le territoire du Pays de Grande Sologne et en Loir-et-Cher. En 2001, 394 animaux sont morts par collision dont 84 % de

chevreuils. Depuis, il apparaît une baisse du nombre de collisions en Sologne, sans que celle-ci n'ait pu être chiffrée.

9.4) Actions conduites :

Des actions telles que les Jachères Environnement Faune Sauvage (JEFS), ou les Jachères Fleuries sont proposées aux agriculteurs afin de préserver des milieux favorables à la faune de plaine (en Grande Sologne, 396 ha sont concernés par des JEFS).

D'autres actions sont proposées par la Fédération des Chasseurs : études faunistiques (comptages, suivi de populations de grand gibier), implantation de prairies, aide à l'entretien des zones humides, aide à l'achat de mirador, mise à disposition de matériel de protection, élaboration de panneaux d'information...

10) Tourisme :

La forêt, les landes, les étangs et le patrimoine bâti confèrent à la Sologne son image touristique. Cependant les bordures des routes et des chemins au sein du Pays de Grande Sologne sont souvent fermées (dans certains cas en grillagées) et limitent ainsi les points de vue et les perspectives. Des chemins de grandes randonnées traversent le Pays de Grande Sologne, il s'agit du GR 31, du GR 413 et d'un GR de Pays, le GRP de Sologne.

Certains parcours ont été cartographiés avec notamment, un topo-guide "La Sologne... à pied" édité par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, ainsi que des rando-fiches petites randonnées (sur l'ensemble du territoire de la Sologne des Etangs) dont certaines seront créées sous peu (sur le territoire de la Communauté de communes de la Sologne des Rivières).

L'accueil du public notamment en forêt reste marginal au sein du territoire. Des centres de loisirs (Center-Parc), des villages de vacances, des maisons à thèmes (Cerf, Etangs, Braconnage...), des activités cynégétiques à la journée, d'importants centres équestres (Lamotte-Beuvron...) contribuent largement à la valorisation touristique du Pays.

Dans des secteurs spécifiques du Pays, le brâme du cerf attire un public (en général de proximité) important et des associations proposent des sorties qui sont appréciées. Cependant durant cette courte période, il est difficile de canaliser ce public qui vient en masse aux abords des routes et sur les chemins, occasionnant parfois une gêne pour les propriétaires riverains et les animaux. Certains chemins sont interdits d'accès par arrêté communal, lors de la période du brâme.

Le Pays de Grande Sologne est candidat pour un projet de Pôle d'Excellence Rural, basé sur la création d'un axe transversal de la Sologne à vélo, avec un point de connexion à Dhuizon où sera construit un village de vacances avec 200 logements en bois, ainsi qu'un centre aqua-ludique.

11) Etablissements et organismes de la filière forêt/bois :

➤ *L'administration :*

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Centre,
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du
Loir-et-Cher,
Office National des Forêts,
Département Santé des Forêts,
Direction Régionale de l'Environnement du Centre,

➤ *Forêt privée :*

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et
du Centre,
Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher,

➤ *Vulgarisation et formation :*

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et
du Centre,
Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher,
Groupement de Développement Forestier de Loir-et-Cher,
Groupement de développement Forestier Loiret-Sologne
Formation Gestion Forestière du Centre,

➤ *La filière forêt-bois :*

ARBOCENTRE,
Bourse des Travaux Forestiers du Centre,
PEFC-Centre,
Syndicat des Exploitants Scieurs du Loir-et-Cher,
Entreprises de Travaux Forestiers

➤ *Gestion des forêts et vente des bois :*

Coopératives Forestières,
Experts Forestiers,
Techniciens Forestiers Indépendants

12) Bibliographie :

12.1) Rapports, revues et divers documents :

ARBOCENTRE, CRPF Ile de France – Centre. *Schéma de desserte forestière en Sologne Ouest*. Arbocentre , 2003.

BEIGNET, A. *Rapport : la forêt et la filière bois, une chance pour la Région Centre*. Région Centre, 2002.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE d'ILE-DE-FRANCE et du CENTRE. *La lutte contre les incendies de forêts en Sologne*. C.R.P.F Orléans, 1993.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE d'ILE-DE-FRANCE et du CENTRE. *Schéma Régional de Gestion Sylvicole, Région Centre*. C.R.P.F Orléans, 2005.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR-ET-CHER. *Schéma de desserte de la forêt de Bruadan*. Chambre d'agriculture, 1998.

COLLIOT, F. *Des clôtures contre nature : étude de l'impact des clôtures sur la faune sauvage en Sologne*. FDC 41, 2001.

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET CENTRE. *La forêt et le bois en Région Centre*, 2005.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER. *Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de Loir-et-Cher*. FDC 41, 2005.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE. *Charte de développement du Pays de Grande Sologne : Diagnostic de territoire*. Pays de Grande Sologne, Lamotte-Beuvron 1998.

LEFEBVRE, E. *La forêt dans les propriétés de Sologne : essai de typologie socio-économique*. INRA, 1981.

LE CORRE, M. *Recherche de l'équilibre forêt-cervidés en Sologne. Evaluation de l'impact des populations de cerfs et de chevreuils dans le massif du Cosson*. Mastère Forêt, Nature et Société. CEMAGREF, ENGREF, 2005.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE. Circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 : *Chartes forestières de Territoire*. MAPAAR, 2001.

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES DE LOIR ET CHER. *Les retombées économiques de la chasse en Sologne*. Les études de l'Observatoire n°11, 1999.

POYAC, S. *Audit patrimonial : conditions et moyens de gestion durable de l'espace en Grande Sologne*. INA-PG, Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, 2001.

SEBASTIEN, L., FERMENT A. *Forêt recherche propriétaires pour relation durable. Etude sur la propriété forestière en Sologne*. ECOFOR, 2000.

SERVICE REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS. *Enquêtes Annuelles de Branches. Le bois en Région Centre, Exploitation-Sciages*. DRAF Centre, 2003.

12.2) Sites Internet :

<http://www.arbocentre.asso.fr/>

<http://www.arbocentre.asso.fr/orfb/index.html> (Observatoire Régional de la forêt et du bois)

<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/> (DIREN Centre)

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

<http://cft.fncofor.fr>

<http://www.una-leader.org>

<http://www.ifn.fr>

<http://www.chasseursducentre.fr>

<http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr/>

Portail Internet des acteurs du développement forestier (cadastre, PSG...)

12.3) Rencontres, colloques :

Rencontre régionale « Forêt, bois et territoires » le 24 novembre 2005 à Lamotte-Beuvron.

Deuxièmes Rencontres Nationales des Chartes Forestières de Territoire, le 13 et 14 octobre 2005 à Dijon.

Séminaire technique : Financement des Chartes Forestières de Territoire, le 23 mai 2006 à Paris.

Séminaire « Forêts et Territoires », le 19 décembre à Paris.

PARTIE II ; SYNTHESE DE LA PHASE DE CONCERTATION

1) Introduction :

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est une démarche ouverte à l'ensemble des acteurs du Pays de Grande Sologne. La deuxième étape de la CFT correspond à une phase participative et consultative. Elle a débuté dès le lancement de la CFT, en parallèle avec la première étape qui a établi un état des lieux de l'espace forestier du Pays.

Cette phase de consultation est primordiale dans le sens où la CFT du Pays de Grande Sologne se veut être une référence commune pour les élus, les gestionnaires et propriétaires forestiers, les chasseurs, les agriculteurs et les autres acteurs du territoire, en terme de stratégie forestière et de valorisation de l'espace forestier.

2) Méthodologie :

72 personnes ont été rencontrées ou consultées. Cette synthèse présente exclusivement des propos qui ont été recueillis au cours des différents contacts. Ils ne sont pas personnalisés et ne font pas l'objet de critiques et/ou de commentaires. Les différentes rencontres se sont effectuées sous forme d'entrevues individuelles, de réunions par petits groupes (CRPF + 2 à 3 personnes) et de réunions plus élargies avec les propriétaires forestiers.

Ces concertations ont permis :

- de se présenter,
- d'informer sur les intérêts d'une Charte Forestière de Territoire sur le Pays de Grande Sologne,
- de généraliser sur les problèmes liés à l'espace forestier,
- de recueillir les éventuelles attentes, propositions ou les projets liés à la forêt, des personnes rencontrées,
- de prendre contact avec des personnes motivées au sein du Pays.

Afin de préparer certaines entrevues des documents de travail (état des lieux) ou d'information (articles, fiches sur les Chartes Forestières) ont été envoyés aux personnes auditées afin qu'elles disposent d'un support de réflexion avant la rencontre.

3) Les objectifs :

Les objectifs de cette phase de consultation sont multiples. D'une part il s'agit d'amener les acteurs locaux à formuler leur représentation du territoire et de la filière forêt/bois à travers ses atouts et ses faiblesses. Cette réflexion doit aboutir à une meilleure utilisation des ressources locales et doit préciser les axes de développement de la filière qu'ils jugent prioritaires ou souhaitables sur le territoire.

D'autre part, ces rencontres et ces contacts doivent également permettre aux acteurs du territoire de s'approprier la démarche de CFT, de faire émerger des projets locaux et de s'impliquer dans la valorisation de l'espace forestier du territoire.

Enfin la démarche participative de la CFT du Pays de Grande Sologne favorisera la compréhension du fonctionnement de l'espace forestier actuel et la mise en évidence de solutions pouvant faire l'objet d'un consensus entre les différents acteurs.

4) Une démarche participative :

4.1) Organismes professionnels de la filière forêt/bois :

Organismes rencontrés ou contactés : <i>Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre, Office National des Forêts, Syndicat des Propriétaires Sylviculteurs du Loir et cher, Groupement de Développement Forestier du Loir-et-Cher, Groupement d'Etude et de Développement pour l'Economie Forestière Loiret-Sologne, ARBOCENTRE, Coopérative Forestière, Bourse des Travaux Forestiers du Centre, Scieurs, Entreprises de Travaux Forestiers, Exploitants Forestiers.</i>	
Type(s) de contact(s) : <i>Réunions de groupes, Rencontres individuelles, Courriers.</i>	Personnes rencontrées : 18

CONSTAT :

□ Equilibre forêt-gibier :

Le Pays de Grande Sologne dispose d'une réelle capacité de production forestière avec une importante surface couverte par des Plans Simples de Gestion. Cependant la valorisation des bois reste faible et la valeur foncière en forte augmentation est souvent sans rapport avec la ressource forestière qui y est associée. En effet il y a une importante valorisation cynégétique et les forêts sont plus souvent vouées à la chasse qu'à la sylviculture. La proximité des agglomérations orléanaise et blésoise et la proximité de Paris par l'autoroute ajoute au territoire une valeur d'agrément supplémentaire.

La pression du gibier sur les parcelles agricoles et sur les peuplements forestiers est importante, notamment dans certains secteurs où il y a une densité de sangliers et/ou de cervidés élevée. La tendance actuelle est à une augmentation de ces populations de grands animaux et l'ensemble des forêts du Pays de Grande Sologne semble être sérieusement touché à des degrés divers. La majorité des forêts du Pays sont vieillissantes, les coupes de taillis sont souvent trop tardives quand elles ont lieu (coupe à 50 ans au lieu de 30 ans) et leur renouvellement est compromis par une forte pression du gibier qui limite notamment la régénération du chêne (réf : étude CEMAGREF, GIC du Cosson).

En forêt domaniale de Lamotte-Beuvron, la densité de cerfs est peu importante (proximité de l'autoroute qui pourrait limiter la circulation des cerfs vers ce massif), il y a peu de dégâts de gibier et le plan de chasse est réalisé correctement.

□ Transformation des bois :

La transformation locale des bois exploités sur le Pays de Grande Sologne est faible, en effet il n'y a pas de grande entité de sciage et la majorité des grumes sont valorisées à l'extérieur du Pays. Les scieries se spécialisent dans la production d'un produit particulier et elles recherchent des bois avec des caractéristiques spécifiques qui ne correspondent pas en terme de qualité et de quantité à la ressource locale. De plus elles ont du mal à s'approvisionner en bois certifié et la rupture de la chaîne de certification « sylviculteur-exploitants forestiers-transformateurs » leur occasionne des problèmes de gestion.

La forêt manque de main-d'œuvre qualifiée, en effet le nombre de bûcherons diminue et les entreprises de travaux forestiers sont généralement de petites tailles, peu mécanisées, sans organisation particulière entre elles, avec des difficultés pour embaucher du personnel et assurer la gestion d'entreprise.

□ Bois énergie :

Au sein du Pays de Grande Sologne plusieurs projets de chaufferies collectives sont plus ou moins avancés : Villeny (réseau communal), Neung sur Beuvron (maison de retraite), Chaumont sur Tharonne (Center parcs), Selles Saint Denis (usine), Vouzon (centre professionnel), Dhuizon (village vacance).

Dans le cadre d'une réflexion sur la filière bois énergie sur le territoire du Pays de Grande Sologne, il est nécessaire de prendre en compte les autres projets qui sont en cours sur le département (Blois, Romorantin...) et sur les communes voisines au Pays. Les premiers projets (à forte consommation) pourront être approvisionnés avec des produits de l'industrie (il y a une attente des scieurs). Pour les autres projets notamment ceux des particuliers il serait intéressant de positionner la plaquette forestière.

Actuellement la plaquette forestière (80 Euros la tonne) reste plus chère que les produits industriels (50 à 60 Euros la tonne), cependant il faut tenir compte des conditions d'approvisionnement et notamment du coût du transport.

Au sein du Pays, des propriétaires et/ou des entreprises de travaux forestiers souhaitent acheter des déchiqueteuses, mais ils veulent s'assurer avant des possibilités d'écouler leurs produits vers des chaufferies locales. En effet l'achat d'une déchiqueteuse est un lourd investissement, qu'il est nécessaire de rentabiliser rapidement (production 20 m³ /heure).

□ **Bois de Chauffage :**

Dans la région Centre en 2005, la vente d'appareils de chauffage au bois a fortement augmenté (100% pour les chaudières, 75% pour les poêles et 50% pour les inserts) avec des conséquences directes sur la croissance de la demande en bois de chauffage. En ce qui concerne la Sologne, les demandes en bois bûche sont assez constantes.

Le bois de chauffage qui doit sécher sur une période d'environ 2 ans, contraint les fournisseurs à anticiper la demande (nécessité de constitution de stocks). Ce délai peut être lié à une vente de bois humides (image négative) ou à des livraisons non effectuées.

Afin d'assurer le développement du bois bûche son prix doit rester stable, et doit donc se justifier principalement par un coût de main d'œuvre. La connaissance de l'évolution du prix du bois est un argument fort face aux énergies fossiles.

Les particuliers ont tendance à aller faire leur bois de chauffage en forêt domaniale car il est plus difficilement mobilisable en forêt privée de Sologne (accessibilité, quiétude, chasse...).

□ **Desserte forestière :**

Les forêts du Pays de Grande Sologne sont dans l'ensemble peu accessibles aux grumiers. Les chemins communaux existants pourraient suffire à desservir un nombre important de parcelles, cependant ils sont généralement non adaptés à l'exploitation actuelle, et les places de dépôts sont peu nombreuses. Cela entraîne des problèmes récurrents d'accessibilité aux parcelles, de valorisation des bois, de stockage des bois, et de conflits entre les municipalités, les propriétaires et les exploitants forestiers.

Il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques des sols de Sologne et d'y adapter des techniques modernes (ex : Stabisol) qui sont moins coûteuses que les techniques classiques de création de pistes forestières.

Certaines coopératives forestières et certains exploitants et prestataires forestiers présentent une charte de qualité pour l'utilisation des chemins privés et communaux lors d'un chantier d'exploitation, une demande d'autorisation de passage, et un état des lieux est effectué. En forêt domaniale de Lamotte-Beuvron les chemins forestiers sont majoritairement en sable et ils se dégradent assez rapidement (moins de 10 km de pistes empierrées). La situation est également fréquente en forêt privée.

□ **Environnement, accueil du public :**

La surface forestière au sein du Pays de Grande Sologne est en forte augmentation, les anciennes terres agricoles se ferment ainsi que les milieux naturels typiques de Sologne (prairies, landes, bords d'étangs...). L'augmentation du taux de boisement est associée majoritairement à du boisement naturel. Cette fermeture du milieu augmente les risques d'incendies de forêts et il y a sur l'ensemble du Pays peu d'infrastructures (signalétique public et pompier, pare-feu, dessertes, points d'eaux accessibles) en place pour la prévention ou la lutte contre les incendies.

Le Pays de Grande Sologne est par sa mosaïque de milieux très particuliers un territoire riche en biodiversité (l'ensemble du Pays est en zone Natura 2000). Il présente également un attrait touristique important. L'accueil du public en forêt est très marginal sur le Pays et peu d'infrastructures sont en place, notamment en forêt privée qui n'a pas une vocation première de développer le tourisme.

Le massif de Saint Maurice (forêt domaniale) est plus orienté vers l'accueil du public (aire d'accueil en bordure du parc équestre de Lamotte Beuvron, 12 km de pistes équestres, 1 PDIPR). Cependant il y a peu de fréquentation sur la forêt domaniale de Lamotte Beuvron (un peu plus à la période des champignons), et un manque d'information envers le public sur cette forêt.

La commune de Millancay a un projet de création d'une maison du bois, les murs sont acquis par la mairie.

En forêt domaniale un effort est fait afin de maintenir une mosaïque feuillus-résineux, d'éviter les plantations résineuses sur de trop grandes surfaces, et de laisser se développer le taillis de feuillus derrière une coupe rase de résineux. Des plantations résineuses peuvent être effectuées après une coupe rase de taillis.

❑ **Autres remarques :**

Il ne faut pas que la CFT du Pays de Grande Sologne engendre pour les propriétaires forestiers qui ne veulent pas y participer, un non droit aux aides destinées aux investissements forestiers.

En ce qui concerne le bois dans la construction, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) existants au sein du Pays de Grande Sologne n'autorisent pas forcément la construction de maisons en bois. Une majorité des nouvelles constructions qui apparaissent dans les villages du Pays ne présentent pas de caractères typiques Solognots (bois et briques), et cela contribue à modifier l'image de la Sologne.

ATTENTES/PROPOSITIONS :

❑ **Bois-énergie :**

Le développement de la filière bois-énergie est une opportunité à saisir afin de renforcer la valeur économique de la forêt Solognote et de contribuer à la création d'emploi direct ou indirect dans les communes du Pays de Grande Sologne.

C'est aux propriétaires forestiers et aux élus à faire du Lobbying vers des projets comme Center-Parcs qu'il semble intéressant de diriger sur un approvisionnement en plaquettes forestières.

La priorité est de développer le bois-énergie mais également d'établir une animation de la filière locale, afin de coordonner des projets, et de mettre en relation propriétaires, élus, collectivités, entreprises privées, coopératives forestières, groupements de développement, chambre d'agriculture...

Il est indispensable de mettre en phase les élus du Pays et les forces forestières mais aussi d'établir un lien entre scieurs et producteurs de plaquettes afin de structurer l'approvisionnement des chaufferies collectives et particulières au sein du Pays de Grande Sologne.

Les organismes qui regroupent déjà des propriétaires forestiers (organismes forestiers, coopératives, entreprises forestières ...) et qui peuvent intervenir dans le développement du bois de chauffage et du bois-énergie, doivent être aidés financièrement (matériel de production, stockage, transport).

Le bois-énergie ne doit pas être affiché comme moyen d'entretenir les espaces ouverts, les rendements seraient trop faibles sur une majorité de friches boisées, mais comme un moyen d'améliorer la qualité des peuplements forestiers et en particulier celle des taillis et des futaies résineuses.

A Salbris il y a un projet de plate forme logistique, il pourrait y être associé un projet de plate forme de stockage pour le bois-énergie, qui permettrait de recueillir les plaquettes forestières produites localement et d'approvisionner les chaufferies voisines.

❑ **Environnement, accueil du public :**

Il devient urgent de conserver les milieux ouverts existants et de ne pas encourager l'extension des boisements, mais aussi de créer un partenariat entre agriculteurs et forestiers pour entretenir ces milieux (foin, cultures à gibier, cultures..).

Pour prévenir des risques de feux de forêts il faut sensibiliser les propriétaires sur l'utilité de pare feu, de dessertes et de signalétiques informant les pompiers sur les chemins accessibles et sur la situation de points d'eaux.

Dans ce cadre il est opportun d'élaborer un Plan de Prévention Forestier Contre les Incendies (PPFCI) afin de recenser et cartographier les infrastructures existantes et de proposer de façon pertinente un aménagement du territoire adéquat. Il semble intéressant de remettre en fonctionnement lors de périodes sensibles, la vigie de Jouy le Potier qui n'est pas sur le Pays de Grande Sologne mais qui permet de surveiller une grande partie de ces forêts, en complément des vigies de Souesmes et de Soing-en-Sologne.

Afin de maintenir la richesse du Pays en terme de biodiversité il est nécessaire de continuer à développer la connaissance des espèces et des habitats auprès des propriétaires forestiers, mais aussi de promouvoir et de conclure des contrats et/ou des chartes Natura 2000.

L'extension des grandes clôtures au sein du Pays est un problème récurrent qu'il faut contrôler et maîtriser. Les élus peuvent appliquer des textes (loi Barnier) afin de réglementer les caractéristiques de ces clôtures (hauteur, matériaux..).

Le massif de Saint Maurice (forêt domaniale) pourrait être utilisé pour établir un parcours pédagogique destiné aux scolaires. En effet il y a un collège à proximité et il pourrait y avoir une collaboration avec le Pays ou la communauté de commune pour créer un sentier découverte (forêt, certification, animaux, biodiversité...), accessible aux collèges du Pays mais également au grand public.

□ Desserte forestière :

Pour chaque chantier forestier sujet à l'utilisation de voiries communales, le propriétaire vendeur doit prendre contact avec le responsable communal des chemins et l'exploitant forestier, afin de ce concerter sur le moyen le plus pertinent pour sortir les bois. Des conventions amiables (ou des clauses techniques particulières spécifiées dans le contrat) pourraient être ainsi établies entre les parties concernées. Dans certains cas de simples petites modifications, faciliteraient la sortie des bois (virages trop étroits, accès sur la voirie publique pas assez large, arbres de bordures qui gênent, buses cassées ou manquantes..).

Il serait opportun d'élaborer un Schéma de desserte sur le Pays de Grande Sologne, afin de compléter les deux schémas existants et de proposer des solutions pertinentes en terme de dessertes forestières et de places de dépôt. Les élus doivent également être sensibilisés sur la nécessité de la circulation des grumiers au centre des villages, et sur l'utilité d'une desserte communale adaptée aux engins forestiers et aux véhicules des pompiers (incendies, secours de personnes).

□ Equilibre forêt-gibier :

La connaissance de la situation cynégétique sur le Pays de Grande Sologne doit être améliorée par la réalisation d'études sur l'évolution des populations de gibier et de son impact sur la sylviculture. Dans ce cadre le dialogue chasseurs/sylviculteurs est indispensable afin de pouvoir concilier et réaliser à la fois des activités sylvicoles et cynégétiques dans les forêts de Sologne.

L'aspect cynégétique pourrait être pris en compte de façon plus pertinente dans certains Plans Simples de Gestion (culture à gibier, élargir les allées, broyer sous les lignes électriques...) qui affichent clairement un objectif cynégétique. Et les plans de chasse devraient être adaptés aux réalités de terrain et correctement réalisés.

Les organismes de la forêt, de la chasse, des propriétaires forestiers, du Pays pourraient se concerter afin d'éditer un « recueil de bonnes pratiques sylvo-cynégétiques » qui présenterait des

pratiques de gestion simples et peu coûteuses, qui permettraient à la fois de dynamiser la sylviculture et d'augmenter les capacités d'accueil du milieu pour le gibier.

Certaines parcelles à faible potentialité forestière qui sont souvent très fermées, devraient être mises en lumière afin d'obtenir des zones favorables à la biodiversité et au gagnage des grands animaux (problématique sur l'autorisation de défricher pour des parcelles qui ont plus de 20 ans). D'autres à fort intérêt sylvicole nécessiteraient d'être protégées, afin d'obtenir des peuplements riches en terme de densité et de qualité d'essences objectifs. Des protections sont souvent effectuées mais sont enlevées trop rapidement pour des raisons de chasse.

Les élagages de résineux ne seront probablement plus aidés financièrement à partir de 2007, il serait opportun de maintenir de cette pratique qui contribue à améliorer l'accueil du gibier dans ces peuplements. Les chasseurs jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire Solognot et il est important qu'ils soient formés à la gestion forestière privée.

□ **Renouvellement de la forêt du Pays :**

Il est urgent de dynamiser la forêt Solognote qui vieillit et de favoriser la régénération du chêne. Les vieux peuplements de chênes sont peu exploités, et il est nécessaire de les renouveler afin de maintenir la vitalité des peuplements et la pérennité de la ressource.

Certains boisements naturels (notamment sur d'anciennes terres agricoles) méritent d'être valorisés, notamment les parcelles qui ont les caractéristiques stationnelles favorables au développement du chêne (très rares).

Les propriétaires forestiers doivent être mieux sensibilisés à la gestion du taillis et des jeunes peuplements (régénération, qualité, composition...), afin de favoriser particulièrement la dynamique du taillis de chêne. La place des feuillus en mélange avec des peuplements de résineux doit également être mise en avant.

□ **Le bois dans la construction :**

Une étude sur les qualités mécaniques (résistance mécanique d'usage en structure) du chêne de Sologne permettrait de le valoriser et de le promouvoir dans les projets de construction.

Les communes du Pays devraient prendre en compte les possibilités de constructions en bois dans leur futur PLU et se concerter sur une harmonisation des PLU au sein du territoire.

Un concours d'architectes pourrait être effectué sur le thème de la maison contemporaine à « cachet Solognot », avec un coût de construction limité et un pourcentage d'utilisation de bois minimum à respecter.

□ **Bois de Chauffage :**

La mobilisation du bois de chauffage doit être développée en forêt privée, avec des liens plus pertinents entre les propriétaires forestiers et les exploitants forestiers. Ainsi, les massifs forestiers du territoire susceptibles de fournir du bois bûche devraient être identifiés et des conventions pourraient être établies entre leurs propriétaires et les professionnels, afin d'assurer la constitution de stocks et un approvisionnement régulier en bois de chauffage. Dans les réflexions sur ce thème il faudra prendre en compte les contrats d'approvisionnement existants avec des coopératives forestières.

La constitution d'un réseau d'entreprises et/ou la création de CUMA, assurerait une sécurisation pour l'approvisionnement. Les Entreprises de Travaux Forestier doivent également bénéficier d'aides à l'installation et/ou à la mécanisation, mais aussi à la gestion d'entreprise (élaboration de dossier, formation, gestion du personnel...).

Afin de diminuer le délai de séchage nécessaire pour obtenir un bois de chauffage de qualité, il serait intéressant de recenser les techniques qui existent (toiles adaptées, serres...) et d'effectuer des essais en partenariat avec les professionnels du bois bûche.

La BTFC peut faire des formations sur la sécurité, l'utilisation du matériel, organiser des démonstrations. Elle demande également un site Internet qui peut être un lien sur un site déjà existant.

□ **Autres remarques :**

La CFT doit également promouvoir les documents de gestion durable ainsi que la certification forestière PEFC.

Afin de prendre en compte le territoire de la Sologne dans son ensemble, les communes situées en périphérie du Pays de Grande Sologne pourraient être consultées sur la démarche de Charte Forestière.

4.2) Autres organismes associés :

Organismes rencontrés ou contactés : <i>Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher, Action Dynamique Sologne, Sologne Nature Environnement, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Chambre d'Agriculture 41 et agriculteurs de Sologne, INRA.</i>	
Type(s) de contact(s) : <i>Rencontres individuelles, Courriers, Echanges courriels.</i>	Personnes rencontrées : 8

CONSTATS :

□ **Equilibre forêt-gibier :**

Au niveau des indicateurs de densité de population, 3 sont actuellement utilisés par la FDC, il s'agit du comptage au phare (cerfs), de la pesée des faons de cerfs (dans certains secteurs) et des réalisations de plan de chasse. La FDC met également à disposition des clôtures électriques afin de protéger les cultures, cependant l'entretien qui est à la charge du demandeur limite leur utilisation.

En ce qui concerne les collisions routières, des points noirs ont été cartographiés et des panneaux d'informations y ont été disposés.

□ **Environnement, fermeture du milieu, entretien de l'espace :**

Les propriétaires forestiers ont la possibilité d'établir une convention avec la FDC, qui vise à la création de prairies naturelles. Il s'agit d'une convention d'une durée de 5 ans avec une aide à la création et un entretien de la prairie qui est à la charge du propriétaire. La fermeture du milieu est également associée aux berges des étangs de Sologne qui sont colonisées par des Saules et qui limitent le développement de la flore et de la faune associées à ces milieux riches en biodiversité. Dans ce cadre les propriétaires d'étangs de plus de 5 ha peuvent également établir des conventions avec la FDC concernant l'entretien des bordures. La FDC et le Pays de Grande Sologne (programme Leader+) proposent des aides (FDC 10% et Leader+ 50%) pour le dessouchage des Saules et la mise en assec pendant 1 an de l'étang.

Cependant le nombre de conventions réalisé reste faible. En effet le coût des travaux qui est souvent élevé et l'accès à l'étang pour réaliser une visite (comptage, démonstration...) qui est autorisé par la convention, peuvent être des freins à la démarche.

L'isolement de certains massifs forestiers par l'engrillagement est un facteur limitant pour les déplacements des grands mammifères. Leur concentration sur certains secteurs a des répercussions sur la régénération forestière naturelle.

□ **Valorisation du bois :**

Les structures telles que les CUMA pourraient permettre d'acquérir du matériel destiné à la valorisation du bois. Elles sont trop peu nombreuses sur le territoire du Pays de Grande Sologne car il y a

des exploitations trop diversifiées, des besoins différents en terme de matériel et des distances trop importantes entre les exploitations agricoles.

De plus le matériel de fabrication de plaquettes forestières nécessite un personnel motivé et formé pour aller travailler en forêt et l'approvisionnement doit également être durable et local afin de rentabiliser l'investissement du matériel et de pouvoir assurer un salaire à l'ouvrier.

En Sologne on assiste à la recréation de grandes propriétés par des nouveaux propriétaires. Ces derniers sont peu informés sur la gestion forestière et sur les entreprises locales d'exploitation du bois. Certains d'entre eux adhèrent aux associations de propriétaires forestiers mais il y a peu de contacts avec les organismes forestiers.

ATTENTES/ PROPOSITIONS :

❑ Valorisation de la ressource bois locale :

Dans le cadre de la CFT des propositions ont été établies en recherchant la complémentarité forêt/agriculture. D'une part, le développement du bois énergie peut être associé à l'achat collectif de matériel pour le broyage (plaquettes forestières), en complément de projets agricoles liés à la valorisation de la biomasse. D'autre part, la création d'un groupement d'employeur peut proposer un emploi partagé en exploitation agricole et forestière (mise à disposition de salariés agricoles aux exploitations forestières). Les agriculteurs peuvent avoir les compétences et le matériel pour entretenir les parcelles forestières.

La promotion des chaufferies au bois doit également se faire auprès des particuliers et notamment des propriétaires forestiers et des agriculteurs qui ont souvent des infrastructures et un espace suffisant pour permettre l'accès et la mise en place d'un silo lieu de stockage abrité.

L'expérimentation forestière doit être encouragée, avec la mise en place d'essais sur des placettes forestières, afin de trouver des essences forestières adaptées aux caractéristiques des sols de Sologne, mais aussi à celles du climat changeant.

❑ Environnement, fermeture du milieu, entretien de l'espace :

L'entretien de l'espace par les cultures à gibier peut être effectué par les agriculteurs. Cette pratique est déjà courante, mais il est nécessaire de la maintenir et de l'encourager, notamment sur les terrains non productifs.

En ce qui concerne la gestion des friches, il serait opportun de définir un « usage du territoire ». Cela correspond à définir une activité sur ces parcelles en friche : soit de l'agriculture, soit des bois, soit autre chose, mais l'objectif est de ne pas les laisser improductives telles qu'elles le sont actuellement.

Il paraît intéressant de compléter la convention proposée par la FDC sur la création de prairies, avec l'élaboration d'une démarche similaire pour l'entretien de ces espaces (1 fauche annuelle...). Mais également d'encourager les propriétaires forestiers sur l'intérêt de disposer d'une surface minimale de 2 à 4 % de milieux ouverts (hors étangs) sur 100 ha de forêts. Dans ce cadre, une convention avec une aide au dessouchage pourrait être mise en place.

Il faut sensibiliser les propriétaires à réouvrir les berges des étangs et effectuer des assècs régulièrement. Toutefois l'abattage des arbres et le débroussaillage ne doivent pas être systématiques mais sélectifs.

Les projets de desserte forestière doivent prendre en compte la proximité éventuelle d'habitats Natura 2000, et les propriétaires forestiers doivent également être informés de l'incidence des dessertes sur les zones de refuges pour la faune.

Les inventaires réalisés dans le cadre de Natura 2000 chez les propriétaires forestiers sont intéressants et sont à continuer. Ils permettent de mieux connaître les espèces faune-flore et leurs milieux, afin de préconiser des conseils de gestion dans le but de les préserver. Les plantations résineuses sur de grandes surfaces doivent également être évitées afin de diversifier les espaces et d'augmenter la biodiversité.

❑ Equilibre forêt-gibier :

Le prélèvement du grand gibier doit être effectué correctement lors de la période de chasse et des conventions pourraient être établies entre agriculteurs, forestiers ou gestionnaires de chasse au sujet de l'entretien des clôtures électriques. Dans certains secteurs déjà définis par la FDC, il faudrait maîtriser les populations de cerfs et responsabiliser les propriétaires sur les dégâts de gibier.

Dans ce sens il est important d'associer un seuil tolérable de grand gibier aux potentialités du milieu et de réfléchir sur les modalités d'application de l'agrainage (point sensible et facteur clef dans la gestion des densités de populations de grands animaux et dans la prévention face aux dégâts de gibier).

Le nombre de coupes de bois doit être plus important afin de valoriser le petit gibier et la ressource alimentaire naturelle. Des méthodes sylvicoles respectueuses des strates herbacées, semi-ligneuses et arbustives, doivent être appliquées dans ce sens. Pour cela, une certaine latitude doit être laissée aux exploitants forestiers (période d'intervention, type de coupes...).

Une réflexion sur la mise en place d'un Label de qualité pour les chasses au petit gibier (sécurité, conditions de chasse, gestion sylvicole, qualité du gibier...) pourrait être établie.

Le CEMAGREF pourra être consulté au sujet de l'étude « Recherche de l'équilibre forêt-cervidés en Sologne (massif du Cosson) », afin d'associer les propositions d'action à la Charte Forestière de Territoire.

La chasse doit être développée et diversifiée sur le Pays de Grande Sologne afin d'attirer un nombre plus important de chasseurs, avec un aménagement du territoire adéquat.

En ce qui concerne le brâme du cerf il est nécessaire de canaliser le public et limiter les accès à certains chemins afin de limiter le dérangement des animaux.

4.3) Propriétaires forestiers :

Type de contact : 2 réunions (Vernou-en-Sologne et Nouan-le-Fuzelier) Réunions de groupes, Courriers.	Propriétaires informés : 1040 Propriétaires présents aux réunions : 40
---	---

CONSTATS :

❑ Généralités :

En Sologne les scieries ont disparu à 80%, ce qui augmente le problème de débouché pour la valorisation locale des bois. Une majorité des forêts du Pays sont peu renouvelées et la surface en régénération est trop peu importante.

Les réunions forestières qui sont organisées sont très utiles, mais le nombre de propriétaires forestiers qui y participent est malheureusement trop faible.

Actuellement la main d'œuvre pour effectuer des travaux en forêt est de plus en plus difficile à trouver . Comment fera t'on à l'avenir ?

Aujourd'hui la densité de population de grands animaux est telle que les forêts ne peuvent plus les supporter en terme de ressources alimentaires et de zones de refuges. Que veut-on faire, de la forêt ou de la chasse ?

La desserte forestière est un problème majeur, les bois ne peuvent pas être sortis en toutes saisons sur les chemins communaux et privés. Beaucoup de propriétaires vendent leur bois à des acheteurs sans contrat ou sans préciser sur le contrat de vente la remise en état systématique s'il y a des dégâts occasionnés. La plupart du temps il n'y a pas de dialogue avec les élus lors de chantiers d'exploitations.

❑ Interrogation sur la Charte Forestière de Territoire :

Qui a été concerté lors de la phase d'élaboration de la CFT ? Est-ce que la CFT sera associée à des obligations pour les propriétaires forestiers ? La CFT vient-elle s'ajouter au Plan Simple de Gestion ? Est-ce qu'il y aura une participation financière de la part des propriétaires forestiers dans le cadre de la CFT ? Est-ce que la CFT apportera des nouveaux financements ? Est-ce qu'il y a d'autres CFT dans la région ? De qui est composé le comité de pilotage de la CFT ?

Les élus doivent s'interroger par rapport à cette CFT, sur le fait de savoir comment insérer le monde forestier dans le développement économique du territoire et comment peuvent-ils s'engager dans la démarche de CFT ?

□ Bois-énergie :

Des collectivités, des entreprises ou des particuliers attendent d'une part, qu'il y ait une production de plaquettes forestières pour investir dans l'achat d'une chaufferie au bois-énergie. D'autre part des forestiers attendent qu'il y ait des chaufferies au bois-énergie en nombre suffisant pour investir dans l'achat de matériel de fabrication de plaquettes forestières. Il n'y a pas de coordination et de lien entre les producteurs et les utilisateurs.

Beaucoup de questions ont été posées sur le bois-énergie (type de matériel, évaluation de la ressource, fonctionnement du matériel, nombre de personnes pour utilisation d'une déchiqueteuse, exemples concrets de chaufferies, coûts, types de combustibles, aides financières...).

□ Environnement, accueil du public :

Afin de prévenir des risques d'incendies, les propriétaires forestiers s'étaient regroupés dans une association pour assurer un fonctionnement des tours de guet situées en Sologne. Cette initiative a avorté, car il était difficile de recevoir de la part des propriétaires et des communes, les cotisations (peu élevées) nécessaires au financement de la surveillance. Cela reflète un manque de civilité de certains propriétaires forestiers lorsqu'ils sont sollicités pour faire un petit effort financier afin de protéger leurs forêts contre les incendies. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a pris le relais et assure une surveillance minimale lors des périodes sensibles.

Le tourisme semble être la vocation future de la Sologne, mais que faire dans certains secteurs où il y a une forte activité touristique pour canaliser le public ? Sur des forêts privées situées à proximité de sites touristiques, la fréquentation peut être très importante (1000 personnes/jour sur 100 ha) et le respect de la propriété est complètement ignoré (arbres coupés, déchets, nuisances sonores...). Dans ce cas que faire pour préserver les bois et le respect de la propriété ?

Le fait de canaliser simplement le public sur des sentiers balisés ou avec des panneaux d'information ne permet pas de faire face à de telles dégradations. Cependant un site tel que le CIRAN qui organise l'accueil du public, peut-être un exemple pour le développement du tourisme. Des activités de sylviculture et de chasse y sont également effectuées et il n'y a pas de dilapidation du patrimoine forestier.

Il est donc nécessaire de se tourner vers un processus d'accueil du public organisé. Si un propriétaire en Sologne souhaite développer l'accueil du public dans sa propriété pourra-t-il bénéficier d'aides financières ?

ATTENTES/PROPOSITIONS :

□ Généralités :

Il faut commencer par développer une culture forestière envers les propriétaires Solognots, avant de développer une CFT. En effet un grand nombre de propriétaires sont actuellement peu intéressés par le développement de la filière bois. Il faut continuer à promouvoir le Plan Simple de Gestion afin que les propriétaires soient conscients de ce qu'ils ont chez eux en terme de ressources forestières.

Les négociations de prix de vente sur pied avec les professionnels ne font pas apparaître clairement les coûts de l'exploitation, donc ne font pas percevoir au propriétaire l'avantage qu'il dispose s'il présente des coupes accessibles et faciles à réaliser. Ne serait-il pas opportun de créer un barème avec des appréciations

ou des notes sur la facilité de débardage, la présence d'une place de dépôt, le délai d'enlèvement, l'activité possible en période de chasse... Ce support pourrait permettre au propriétaire une négociation plus facile des prix de vente avec l'exploitant.

Il paraît également nécessaire d'examiner dans un esprit de « mise en marché » les pistes concernant les nouveaux débouchés ou les débouchés porteurs afin d'écouler les bois de Sologne. Que veulent les industriels en terme de produits ? Comment intensifier le conseil technique aux sylviculteurs ?

Il faut promouvoir des structures comme les GIC ou les GIASC, qui sont compétentes pour gérer efficacement des populations de cervidés. Le CRPF doit intervenir auprès des Fédérations de Chasseurs pour que le nombre d'attribution de bracelets soit augmenté.

La CUMA de la Fringale qui est située au sein du Pays peut employer un ouvrier agricole pour participer à des travaux forestiers. C'est une structure qui existe et qui peut s'adapter aux demandes actuelles et /ou se transformer suivant les circonstances.

□ Bois-énergie :

Pour amorcer la filière il faut privilégier tout ce qui est collectif (production de plaquettes, chaufferies, stockage). Actuellement les déchets de scieries suffisent à approvisionner les chaufferies existantes, mais il se développe un nombre important de projets et les propriétaires forestiers seront sollicités pour la production de plaquettes forestières. Ils auront tout intérêt à s'organiser afin d'établir une production commune et à s'informer sur les nouveaux marchés de ce produit.

Les ETF doivent s'équiper de déchiqueteuses afin de développer la production de plaquettes forestières, mais aussi les loueurs de matériels. De plus, il doit y avoir une coordination indispensable entre les forestiers et les chauffagistes. Lors d'une prochaine réunion avec des propriétaires forestiers, il serait intéressant de faire intervenir un particulier qui utilise une chaufferie au bois énergie, mais également un chauffagiste.

□ Desserte Forestière :

C'est sur les problèmes d'évacuation des bois sur les chemins communaux que la CFT doit faire avancer les choses. Les municipalités sont contraintes à interdire le passage des grumiers pour des raisons de coûts d'entretien. Ces dernières ont investi dans la voirie communale des villages, mais pas dans la voirie rurale. Elles se sont laissés dépassés par la pression économique. Mais ce n'est pas aux propriétaires à se retrouver défavorisés par rapport aux habitants des villages. La voirie rurale doit répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Il y a un dysfonctionnement entre les réactions des mairies (qui disent que cela coûte trop cher) et les propriétaires forestiers qui ont une nécessité de faire sortir leur bois.

□ Bois bûche :

Actuellement, un certain nombre de sylviculteurs vendent sur pied du bois de chauffage aux particuliers, mais ce marché semble actuellement peu organisé. Ainsi une adresse unique pourrait centraliser différentes d'informations (adresses de propriétés avec des parcelles facilement accessibles, activités associées pouvant être effectuées sur la propriété, formations proposées, conseils pour l'achat de matériel...) et être publiée afin de développer la demande.

4.4) Collectivités territoriales et communes du Pays :

<u>Collectivités et communes (élus ou représentant) rencontrés ou contactés</u> : Conseil Régional du Centre, Pays de Grande Sologne, les 28 communes du Pays de Grande Sologne.	
<u>Type(s) de contact(s) :</u> Rencontres de groupes, Courriers, 28 questionnaires d'enquête	<u>Personnes rencontrées :</u> 6

CONSTAT :

❑ Généralités :

Les élus du Pays sont peu sensibilisés sur la ressource forestière, car il s'agit essentiellement de forêts privées. Le Pays a peu de contacts avec les organismes professionnels de la filière forêt/bois. Le Groupement Forestier de Montfranc avait pour projet d'acquérir une déchiqueteuse, mais les élus s'y sont opposés. Ils se sont également opposés à la création d'une place de dépôt.

❑ Environnement, accueil du public :

Le Pays a créé une convention pluriannuelle d'exploitation destinée aux propriétaires forestiers, qui permet de proposer des terres à des agriculteurs afin de faire pâturer du bétail et d'entretenir des milieux ouverts. Aucune demande n'a été effectuée pour ce type de conventions (problèmes de communication, de compréhension...).

Le projet de la maison du bois à Millancay est peu soutenu par les élus du Pays pour son financement.

❑ Bois énergie :

Le pays n'a pas connaissance de tous les projets qui sont liés au bois-énergie, il y a un manque d'information et de transparence et les projets échappent à la réflexion du Pays.

Il faut être prudent concernant le développement d'une filière bois énergie pour l'entretien de l'espace, car les volumes de bois à traiter risquent d'être trop faibles et surtout irréguliers pour générer une activité économique structurante. Il convient par ailleurs de veiller à ce que les opérations d'entretien soient compatibles avec les exigences de conservation de la biodiversité (récolte en hiver...).

En revanche, la valorisation des petits bois et des coupes de chauffage traditionnelles qui ne trouvent pas preneurs, est aujourd'hui envisageable. Il faut également veiller à ne pas déstabiliser les approvisionnements de KronoFrance et des papeteries, même si l'ouverture d'une certaine concurrence paraît de nature à maintenir les prix à un niveau économique réaliste et ainsi à favoriser le développement de la filière et de l'emploi.

Les collectivités et les propriétaires forestiers ont encore de grandes difficultés à monter un projet commun. Jusqu'à présent les projets se sont plutôt appuyés sur des produits connexes de scierie.

❑ Desserte forestière :

Certaines communes ont adopté des arrêtés interdisant la circulation des grumiers sur les voies communales. Une majorité d'élus ne veulent plus réhabiliter les chemins ruraux qui sont continuellement dégradés par les engins forestiers ou les autres utilisateurs.

L'entretien des chemins et la création de places de dépôt de bois, devraient logiquement relever d'une intervention du privé. C'est d'abord le marché qui doit aider au financement des opérations et la plupart des propriétaires disposent de ressources financières permettant de mieux valoriser leur patrimoine. Le soutien des collectivités peut néanmoins venir en appui pour le financement des opérations collectives d'aménagement lourdes, à l'instar de ce qui s'est fait en Brenne.

Une réflexion en profondeur associant les communes, les propriétaires riverains, les associations d'usagers doit être effectuée et plus largement sur l'usage et la mise en valeur des chemins communaux en Sologne dont le destin est toujours traité au coup par coup.

ATTENTES/PROPOSITIONS :

❑ Accueil du public en forêt :

La forêt domaniale de Lamotte Beuvron ne joue pas un vrai rôle d'accueil du public. Les élus demandent un aménagement de cette forêt qui soit plus adapté à la fréquentation du public.

□ Desserte forestière :

Les collectivités locales pourraient s'engager à assurer l'entretien des chemins ruraux et communaux aménagés pour la desserte forestière, en contrepartie de quoi un ou plusieurs propriétaires prendraient en charge la gestion et l'entretien des dessertes forestières privées. Ainsi l'ensemble des propriétaires d'un massif pourraient être desservis.

Cependant, il est nécessaire d'être très vigilant sur la remise en état des chemins par l'apport de matériaux (ex : apport de calcaire ou marnes) qui pourraient modifier certains équilibres écologiques fragiles.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, les élus pourraient faire pression envers la SNCF pour créer une aire de stockage et de chargement des bois au sein du Pays (étudier la possibilité de faire une telle infrastructure à la gare de Nouan-le-Fuzelier).

□ Bois-énergie :

Les associations de propriétaires présentes au sein du Pays de Grande Sologne pourraient intervenir auprès des propriétaires pour fabriquer de la plaquette forestière.

La qualité du développement de la filière bois-énergie passe par l'étude précise des besoins, des équipements et des approvisionnements (études accompagnées par la Région et l'ADEME) sur le long terme, tant sur la quantité, que sur l'homogénéité des produits : petits bois, plaquettes forestières, déchets connexes des scieries.

Il avait été décidé, en accord avec l'interprofession, de privilégier dans un premier temps la valorisation des déchets connexes de scierie en répondant par-là même à une obligation légale. Cette étape étant désormais bien engagée, on peut commencer à envisager la création de petites unités de production de plaquettes, économiquement viables, en s'appuyant sur l'expérience d'Ardentes notamment. Il convient toutefois d'être prudent sur les coûts de production par rapport aux prix de vente et de privilégier la proximité (coût prohibitif des transports...), mais aussi d'avoir une vision claire de la stratégie des propriétaires forestiers (location de chasse, propriété de loisirs, production de bois.....) et de s'assurer d'un nombre significatif de partenaires fiables dans la durée.

□ Autres remarques :

Les associations de propriétaires du territoire devraient se faire connaître auprès des nouveaux propriétaires pour les informer sur la gestion de la propriété de façon générale : sylviculture, gestion cynégétique, entretien de l'espace, agriculture...

□ Perspective de soutien financier de la Région dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière :

La Région pourrait accompagner les programmes d'actions suivants :

Au titre du Contrat régional de Pays :

→ Pour la réalisation de projets d'équipements mettant en œuvre une part bois dans la construction (bonification de subvention de 15 points)

→ Pour les travaux à réaliser en matière de desserte forestière, et selon les modalités énoncées ci-dessus.

Au titre des aides économiques :

→ Pour les projets privés avec perspectives de retombées économiques et/ou création d'emplois, ceux-ci pourront être soutenus pour les investissements, la création d'entreprises, la création d'emplois.

Au titre de la convention pluriannuelle Région / ADEME :

→ Pour le développement de la filière bois - énergie (aide à l'équipement des collectivités en chaudières bois)

A contrario, la Région n'a pas de ligne d'intervention qui prévoit :

- la mise en œuvre de mesures de gestion forestière ou d'animation locale. Il rappelle que si l'outil PNR permet d'envisager des aides en fonctionnement (animation), ce n'est pas le cas des Pays focalisés sur les investissements
- l'aide au particulier pour le développement de la maison - bois

La Région souhaite connaître l'aide que l'Etat est susceptible d'accorder à l'animation de la charte forestière, car ce volet ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets conditionne pour une très grande part la réussite de la charte.

5) Extrait du questionnaire d'enquête distribué aux communes du Pays :

Nombre de questionnaires d'enquête envoyés : 28

Pourcentage de réponse : 60 %

❑ Sur votre commune existe t-il des problèmes liés à l'exploitation et au transport des bois ?

- chaussées, ouvrages d'art détériorés par le transport des bois : 10
- jonction entre la voirie forestière et publique mal adaptée : 6
- débardage, stockage des bois en bordure ou sur les chemins ruraux : 9
- limitations de tonnage non respectées : 7

❑ Quelle(s) proposition(s) pourriez-vous suggérer pour faire face à ces problèmes ?

- demander aux exploitants et aux propriétaires de remettre en état les chemins,
- utiliser des engins adaptés et avoir des aires de stockage,
- faire un état des lieux avant et après le chantier,
- faire une déclaration obligatoire en mairie lors d'opérations de débardage,
- effectuer le stockage des grumes à l'intérieur des parcelles et non à cheval sur les fossés,
- donner l'adresse de l'exploitant à la mairie,
- créer des voies adaptées aux grumiers sur les chemins privés,
- limiter le tonnage des camions et des remorques,
- concertation préalable de chaque chantier.

❑ Si votre commune ne possède pas un Schéma de desserte forestière, seriez-vous intéressé(e) pour la mise en place d'une telle étude ?

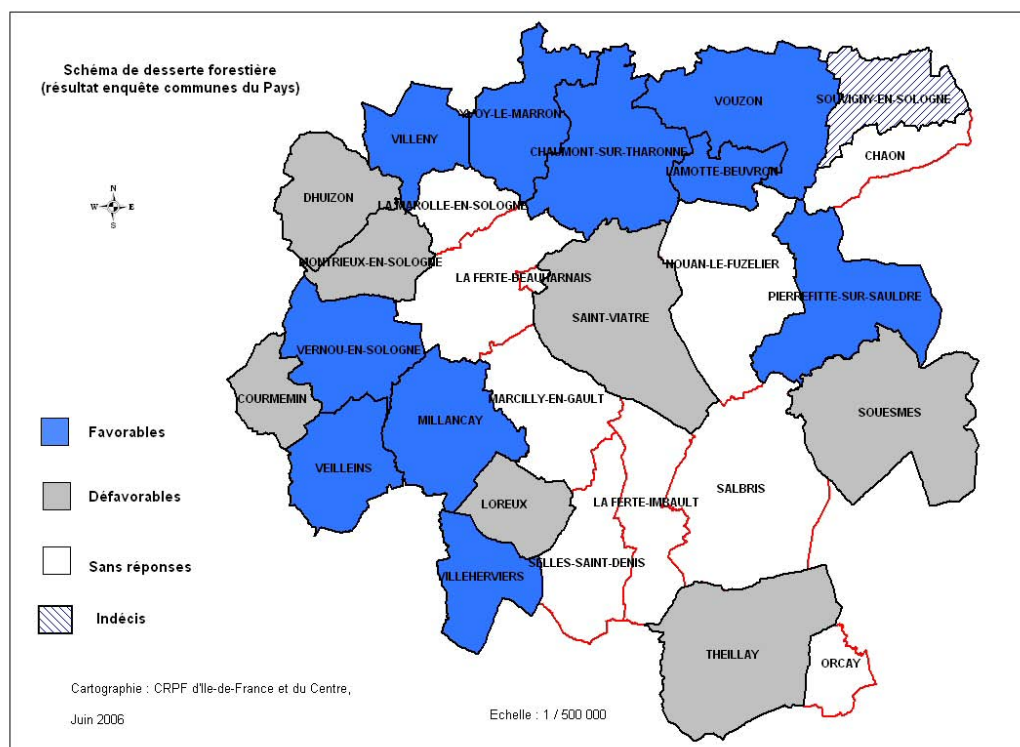
Favorables : 10

Défavorables : 7

Indécis : 1

Sans réponses : 10

Carte 18 : résultats du questionnaire d'enquête distribué aux élus du Pays.



- ❑ **Sur votre commune existe t-il d'autres problèmes liés à l'espace forestier ?**
 - *risques importants d'incendies : 5*
 - *mauvais entretien des forêts, les friches se développent : 2*
 - *installations de grandes clôtures : 1*

- ❑ **Avez-vous un projet de chaufferie bois énergie ou l'intention d'installer un tel équipement dans un proche avenir ?**
 - *6 réponses positives.*
- ❑ **Seriez-vous intéressé(e) par une visite de chaufferie au bois énergie ?**
 - *7 réponses positives.*

- ❑ **Avez-vous des projets ou des propositions d'actions qui pourraient être intégrés dans la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne ?**
 - *réalisation de la maison du bois et de la forêt,*
 - *baliser les voies communales et les chemins à emprunter par les transporteurs,*
 - *aider pour le boisement de terres agricoles,*
 - *instaurer un courrier d'information d'intention de débardage inclus dans le contrat de vente,*
 - *comment procéder pour valoriser économiquement la ressource bois locale tout en respectant nature et environnement.*

- ❑ **Seriez-vous intéressé(e) par des journées d'informations sur des thèmes particuliers liés à l'espace forestier ?**
 - *desserte forestière : 5*
 - *équilibre agro-sylvo-cynégétique : 1*

6) Communication de la démarche et information des acteurs du territoire :

- **1 276** documents envoyés ou distribués (lettres d'information, états des lieux, comptes-rendu, fiches techniques, présentations power-point),
- **3** articles de presse (La Nouvelle République, Notre Forêt, Bulletin du GDF 41), articles à prévoir en mars 2007.
- **3** contacts au niveau National : **FNCOFOR**, Fédération Nationale des Communes Forestières (Réseau national des Chartes Forestières) **ETD** Entreprises Développement Territoires (projet de guide sur le s CFT)
- plusieurs contacts avec M.Nougarède, Chercheur (sociologie) à l'INRA.

7) Liste des personnes rencontrées :

Concertation / type de contact	Personnes ou groupes	Lieux	Dates
Téléphonique	Arbocentre, <i>M. Bordeubeure</i> ,	Orléans	01/02/06
Groupe de travail	GEDEF Loiret, BTFC, Arbocentre, CRPF, Propriétaires	Olivet	20/02/06
Entrevue	Pays de Grande Sologne, <i>Mlle Argy</i>	Lamotte-Beuvron	08/03/06

Entrevue	GDF 41, <i>M. Thibout, M. Désiré</i>	Blois	21/03/06
Entrevue	GEDEF Loiret –Sologne <i>Mlle Vallée</i>	Orléans	12/06/06
Entrevue	FDC 41, <i>M. Bourdais</i>	Orléans	22/03/06
Entrevue	Unisylva (agence de Blois), M.Déshuraud	Blois	04/05/06
Entrevue	DDAF 41, <i>M. Vella</i>	Blois	11/04/06
Téléphonique	DDAF 41, <i>M. Maillard</i>	Orléans	22/05/06
Entrevue	BTFC, <i>Mme Lavayssière</i>	Neung/Beuvron	10/04/06
Entrevue	ADS, <i>M. Salomon</i>	Orléans	30/03/06
Entrevue	Chambre agriculture, <i>Mlle Bourleyre, M. Fassot</i>	Blois	5/04/06
Echange mails	Comité Départemental Randonnée, <i>M. Rousseau</i>	Orléans	27/05/06
Entrevue, courrier	DRAF, <i>M. Lamare</i>	Orléans	14/04/06
Entrevue	Conseil Régional, <i>M.Beignet, M.Brancotte</i>	Orléans	11/05/06
Entrevue, téléphonique	ONF, <i>M.Richer, Mlle Michel</i>	Vouzon	07/06/06
Courrier	SNE, <i>Mme Sempé</i>	Orléans	07/04/06
Entrevue	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, <i>M. de Grasciansky, M. de Vibraye</i>	Cheverny	13/04/06
Entrevue	Syndicat des Exploitants et des Scieurs du Loir-et-Cher, Scierie à Millancay <i>M. Costenoble</i>	Millancay	12/04/06
Entrevue	CRPF, <i>M. Pesme, M. Bechon</i>	Orléans	11/05/06
Réunion	Réunion élus du Pays, <i>M. Fontaine, M. Zuber, M. Chopin</i>	Vernou en Sologne	31/05/06
Réunion	Réunion de propriétaires forestiers, 13 communes (<i>CC Sologne des étangs + courmemin et villehervier</i>) 19 propriétaires	Vernou en Sologne	23/05/06
Réunion	Réunion de propriétaires forestiers, 15 communes (<i>CC Sologne des rivières +CC Cœur de Sologne</i>) 21 propriétaires	Nouan le Fuzelier	08/06/06
Entrevue	INRA, <i>M. Nougarède</i>	Orléans	24/05/06
Réunion	ETF et Exploitants forestiers, <i>M.Racineau, M.Tharaud</i>	Neung-sur-Beuvron	23/06/06
Entrevue	Pays de Grande Sologne, <i>Mlle Argy</i>	Lamotte-Beuvron	20/06/06
Entrevue	Arbocentre, <i>M. Silberberg</i>	Ardon	26/09/06
Réunion	CAUE, Pays de Grande Sologne, CRPF, <i>M.Brochard, Mlle Argy</i>	Orléans	08/11/06
Réunion	CDTE, Conseil Général 41, <i>Mme Cesbron, M. Mireau, Mme Meunier</i>	Blois	09/11/06

8) Participation aux Comités de pilotage de la Charte Forestière :

<i>Organismes invités à participer au comité de pilotage de la CFT.</i>	<i>Participation à la 1^{ère} réunion du 14/04/06</i>		<i>Participation à la 2^{ème} réunion du 30/06/06</i>		<i>Participation à la 3^{ème} réunion du 15/12/06</i>	
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
<i>Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.</i>	✓		✓		✓	
<i>Pays de Grande Sologne</i>	✓		✓		✓	
<i>Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher</i>	✓		✓		✓	
<i>Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher</i>	✓		✓			✓
<i>Groupement de Développement Forestier du Loir-et-Cher</i>	✓		✓		✓	
<i>Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Loir-et-Cher</i>	✓		✓		✓	
<i>Conseil Régional</i>	✓		✓		✓	
<i>Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre.</i>	✓		✓		✓	
<i>Action Dynamique Sologne</i>	✓			✓	✓	
<i>Sologne Nature Environnement</i>	✓			✓		✓
<i>Scieur</i>	✓			✓		✓
<i>Comité Central Agricole de Sologne</i>	✓			✓	✓	
<i>Arbocentre</i>	✓			✓		✓
<i>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt</i>	✓			✓		✓
<i>Conseil Général</i>		✓	✓		✓	
<i>Office National des Forêts</i>		✓	✓		✓	
<i>Bourse des Travaux Forestiers du Centre</i>		✓	✓			✓
<i>Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher</i>		✓	✓		✓	
<i>Expert Forestier</i>			✓			✓
<i>Coopérative Forestière Unisylva</i>				✓	✓	
<i>Comité Départemental du Tourisme</i>		✓		✓		✓
<i>Conseil de Développement du Pays de Grande Sologne</i>		✓		✓		✓
<i>Comité Départemental de Protection de la Nature et de L'Environnement du Loir-et-Cher</i>		✓		✓		✓

9) Conclusion :

La démarche de concertation va continuer tout au long de la phase d'élaboration de la CFT au travers de groupes de travail, de réunions du comité de pilotage et de diverses entrevues notamment pour la recherche de financements. La Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne devrait aboutir à la fin du mois de décembre 06.

Le CRPF tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette phase de concertation très enrichissante. Toutes les entrevues se sont déroulées dans une ambiance de travail agréable et l'accueil fait aux personnes du CRPF a été particulièrement cordial.

PARTIE III : PROPOSITIONS D'ACTIONS

1) Articulation de la CFT autour des autres démarches au sein du Pays de Grande Sologne :

Les signataires de la Charte s'engagent à prendre connaissance, à respecter et à développer leurs actions en cohérence avec les dispositifs ou les démarches en cours concernant l'aménagement du territoire et le développement forestier telles que :

- Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Centre,
- Plans Simples de Gestion,
- Contrat de Pays de Grande Sologne,
- DOCOB Natura 2000 Sologne,
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Loir-et-Cher,
- Schémas de Desserte Forestière,
- Certification de Gestion Durable des Forêts : Pan-Européen Forest Certification,
- Documents d'Urbanisme.

2) Conventions d'application :

La Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne s'appliquera sur l'ensemble du territoire du Pays avec cependant des actions qui pourront être élargies au-delà du périmètre du Pays. Deux types de conventions d'application qui seront issues de démarches volontaires, pourront être signées afin de mettre en œuvre les actions proposées dans les fiches (partie III « *fiches-actions* ») :

- **Des conventions générales d'application** entre les différents partenaires, afin de mettre en œuvre les objectifs fixés dans la présente Charte. Ces conventions seront signées entre :
 - Le porteur de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne qui est le Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne,
 - les organismes professionnels de la filière bois et de la forêt concernés par la mise en œuvre de l'objectif fixé,
 - les différents partenaires financiers impliqués dans la mise en œuvre de l'objectif.
- **Des conventions concrètes et particulières d'application**, afin de mettre en œuvre sur le terrain les actions proposées. Ces conventions seront signées entre :
 - Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, des organismes professionnels de la filière forêt/bois, des entreprises...
 - les propriétaires forestiers sylviculteurs,
 - les différents partenaires financiers impliqués dans la mise en œuvre de l'action.

Les propriétaires forestiers sylviculteurs qui s'engageront dans la présente Charte Forestière de Territoire devraient bénéficier d'une bonification de 10 % sur les aides de l'état aux investissements forestiers (sous réserve que cette disposition soit pérennisée à partir de 2007). De plus la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement forestier sera prioritaire.

3) Suivi, animation et évolution de la CFT du Pays de Grande Sologne :

La durée d'application de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne est associée à celle de la Charte de développement du Pays. Elle reste une démarche ouverte qui peut faire l'objet d'avenants, sur l'initiative de divers organismes, de partenaires, de propriétaires forestiers, d'élus...

La dynamique de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne dépend d'un travail d'animation et de suivi important. Il est essentiel d'observer à moyen terme l'évolution des forêts du territoire avec un bilan des différents indicateurs mis en place. Afin de pérenniser les discussions et les échanges entre les différents partenaires et propriétaires forestiers impliqués dans la Charte, il est nécessaire de prévoir un programme de réunions tout au long de la mise en œuvre des actions proposées dans la Charte.

4) Organisation des Fiches Actions :

Chaque fiche action a été numérotée et rédigée selon le plan suivant :

- Objectifs.
- Problématiques.
- Propositions/constats.
- Maître d'ouvrage.
- Partenaires techniques.
- Partenaires financiers.
- Coût estimatif.
- Calendrier prévisionnel.
- Aire géographique d'application.
- Nature de l'action : investissement, fonctionnement, publication...
- Priorité de mise en œuvre.
- Indicateurs et suivi.

5) Tableau synthétique des actions de la CFT et priorité de mise en œuvre.

<i>Orientations et propositions d'actions de la CFT du Pays de Grande Sologne</i>	Priorité
AXE 1 : Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.	
Objectif 1 : Développer la filière bois énergie et associer à certains projets de chaufferies existants au sein du Pays, un approvisionnement local en plaquettes forestières.	
• Fiche 1.1 : Structurer la filière bois-énergie locale.	1
• Fiche 1.2 : Mettre en relation/ informer / sensibiliser afin de structurer la filière :	1
Objectif 2 : Prendre en compte les besoins d'accessibilité aux parcelles forestières et de stockage des bois.	
• Fiche 2.1 : Elaborer un Schéma de desserte pour le Pays de Grande Sologne	1
• Fiche 2.2 : Mettre en place des supports d'informations et sensibiliser les propriétaires, les exploitants et les élus.	1
Objectif 3 : pérenniser l'approvisionnement des professionnels et assurer une qualité de séchage aux consommateurs.	
• Fiche 3.1 : Accélérer les processus de séchage et pérenniser l'approvisionnement.	2
Objectif 4 : Améliorer les conditions d'exploitation des bois et développer le lien agriculture-chasse-forêt.	
• Fiche 4.1 : Aider et conseiller les entreprises forestières.	2
• Fiche 4.2 : Développer le lien Agriculture-Forêt.	3
Objectif 5 : Valoriser et associer le matériau bois à l'image paysagère de la Sologne.	
• Fiche 5.1 : Valoriser le matériau bois dans l'aménagement du territoire.	1 à 2
AXE 2 : Développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier Solognot.	
Objectif 6 : Inciter les propriétaires forestiers et les gestionnaires cynégétiques à effectuer des aménagements complémentaires, pour une gestion sylvicole et cynégétique globale du territoire.	
• Fiche 6.1 : Sensibiliser les propriétaires forestiers et les gestionnaires de chasse.	1
• Fiche 6.2 : Favoriser la création ou l'entretien de milieux ouverts au sein des propriétés Solognotes.	2

• Fiche 6.3 : <i>Mieux connaître pour mieux informer et mieux gérer.</i>	3
AXE 3 : Assurer la protection et le maintien des milieux naturels Solognots	
Objectif 7 : Gérer durablement le patrimoine naturel du Pays de Grande Sologne	
• Fiche 7.1 : <i>Prévenir des incendies de forêts.</i>	3
• Fiche 7.2 : <i>Associer la Charte Forestière à la démarche Natura 2000 Sologne.</i>	2
AXE 4 : Valoriser le potentiel forestier dans l'offre touristique.	
Objectif 8 : Développer ou compléter le manque d'infrastructures de proximité.	
• Fiche 8.1 : <i>Sensibiliser les scolaires et le grand public à la gestion forestière durable.</i>	2
• Fiche 8.2 : <i>Promouvoir les hébergements de type « Relais d'Etape de Tourisme Equestre ».</i>	2
• Fiche 8.3 : <i>Promouvoir des opérations touristiques ciblées, liées à l'espace forestier.</i>	1 à 3
AXE 5 : Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière de Territoire.	
Objectif 9 : Mettre en œuvre les propositions d'actions de la CFT.	
• Fiche 9 : <i>actions transversales d'animation.</i>	1

6) Fiches actions :

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.	
Objectif 1 :	Développer la filière bois énergie et associer aux projets de chaufferies existants au sein ou à proximité du Pays, un approvisionnement local en plaquettes forestières.	
Structurer la filière bois-énergie locale.		N° de fiche : F 1.1
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - importante ressource de petits bois, de rémanents d'élagage, de houppiers et autres sous produits de l'exploitation forestière, qui est encore peu valorisée, - peu de production locale de plaquettes forestières, - 7 projets plus ou moins avancés ont fait l'objet d'une étude concernant la mise en place de chaufferies collectives au bois, - des propriétaires forestiers ont des projets de chaufferies individuelles au bois énergie, - 2 projets privés de plate-forme de stockage, - filière bois énergie actuellement peu organisée et peu structurée au sein du Pays de Grande Sologne. 	
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ relayer et compléter l'animation actuelle régionale et départementale (coordonner les projets, mettre en phase les élus, les forces forestières, les propriétaires, et les entreprises...), ➤ développer des circuits courts d'approvisionnement afin de valoriser la ressource forestière locale et d'approvisionner les petites chaufferies collectives ou individuelles (plates-formes de stockage, modalités d'exploitation et d'approvisionnement, pérennité de la qualité du produit), ➤ concrétiser les projets de chaufferies existants et inciter les collectivités et les particuliers à investir dans des chaudières au bois afin d'augmenter le parc de chaudières sein du territoire, ➤ développer le bois énergie en complément de projets agricoles liés à la valorisation de la biomasse (achat collectif en CUMA de matériel pour le broyage...). 	
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, Pays de Grande Sologne, Arbocentre, Propriétaires forestiers, Investisseurs privés, Entreprises Forestières, Chambre d'Agriculture, Groupement de Développement Forestiers (GDF41, GEDEF Loiret-Sologne), Bourse des Travaux Forestiers du Centre (BTFC) Collectivités, Syndicat des Forestiers Privés, Experts Forestiers, ADEME, CRPF, DDAF, ONF.	
<i>Coûts estimatifs :</i>	<u>Animation, conseils, coordination entre les partenaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - à définir avec les structures de conseils et de coordination déjà en place au sein du Département ou de la Région. 	

	<p><u>Création de plates-formes de stockage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à préciser selon les projets. <p><u>Broyeurs à plaquettes forestières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - broyeurs à alimentation manuelle : de 5 000 à 30 000 Euros, - broyeurs à grappin portés ou tractés avec tracteur : 40 000 à 120 000 Euros, - broyeurs tractés, mais actionnés par moteur indépendant : 100 000 à 400 000 Euros. <p><u>Chaudières à plaquettes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir de 22 000 Euros pour une chaudière de 100KW.
<i>Nature des actions :</i>	Investissement/Fonctionnement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne Aire étendue : Sologne, Région Centre.
<i>Sources de financements potentiels envisageables :</i>	<p><u>Promotion, études, animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME, Conseil Régional : 70% maximum (soutien aux groupements professionnels sur la base d'objectifs et de projets annuels détaillés). - Projet FEADER. - Investisseurs privés. <p><u>Création de plates-formes de stockage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional, ADEME : 50% au maximum. - Investisseurs privés. - Collectivités. <p><u>Broyeurs à plaquettes forestières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture. - Projet FEADER (micro-entreprises < 10 salariés, ETF, Exploitants Forestiers, Coopératives Forestières) : 40 % toutes aides publiques confondues. - Conseil Régional : 50% maximum. - Collectivités. <p><u>Chaufferies et réseaux collectifs à plaquettes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional, ADEME : 15 à 60 % selon le maître d'ouvrage et la nature du projet. <p><u>Achat de chaudières pour le particulier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidences principales, crédit d'impôts : 40 à 50 % du prix d'achat limité à un seuil. - Résidences secondaires : financements non identifiés en 2006. <p><u>Achat en CUMA de matériel pour le broyage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional via le Contrat Régional de Pays ou CAP Filière.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Actions de priorité 1. Echéancier : de 2007 jusqu'à la structuration locale de la filière.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de chaufferies approvisionnées par des structures locales, - volume de plaquettes forestières consommé au sein du territoire, - nombre d'équivalents emplois créés, - nombre de chaufferies collectives et individuelles en activités au sein du Pays.

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.
Objectif 1 :	<i>Développer la filière bois énergie et associer à certains projets de chaufferies existants au sein ou à proximité du Pays, un approvisionnement local en plaquettes forestières.</i>
Mettre en relation/ informer / sensibiliser.	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance des potentialités, des intérêts du bois énergie et des technologies actuelles de chaufferies, - demande importante d'information de la part de propriétaires forestiers Solognots, - plusieurs porteurs de projets sont identifiés.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 05/12/06 : Réunion de concertation et de mise en relation avec une présentation des différents projets de chaufferies, de plates-formes de stockage, d'approvisionnement (Arbocentre, CRPF, Pays GSologne), ➤ 21/04/07 : « Rencontre Inter-Solognote d'avril 2007 » sur le thème du bois énergie (ADS, CCAS et Pays Grande Sologne), afin de promouvoir la valorisation de la ressource forestière et la mise en place de chaufferies au bois dans les propriétés forestières Solognotes, ➤ 19-22/04/07 : visites guidées avec les élus et les propriétaires forestiers à l'occasion du salon Bois énergie d'Orléans, ➤ sensibiliser et former les professionnels (artisans chauffagistes, architectes...), sur les types de chaudières au bois énergie et sur les possibilités d'en équiper les habitations individuelles, notamment les nouvelles constructions (réunions, plaquettes...).
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Pays de Grande Sologne, Arbocentre, ADEME, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne, CRPF, Chambre d'Agriculture, Action Dynamique Sologne (ADS), Comité Central Agricole de Sologne (CCAS), Communes, Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Syndicats des professionnels du chauffage.
<i>Coûts estimatifs :</i>	<p><u>1 rencontre «Inter-Solognote » sur le thème du bois-énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - crédits Leader + et autofinancement ADS et CCAS. <p><u>1 réunion de concertation (préparation et animation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 jours ingénieur (630 E/j) : 1260 Euros. <p><u>Visites guidées : 2 visites de ½ journée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 jour ingénieur : 630 Euros. <p><u>Sensibilisation des professionnels chauffagistes et des architectes (édition de plaquettes d'information, réunions ...) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à préciser selon la nature du projet, le maître d'ouvrage et les modalités de publication.
<i>Nature de l'action :</i>	Fonctionnement/Formation/Animation/Publication.

<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Sologne, Région Centre.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	DRAF (animation de la CFT), U.E (Leader +), CRPF (animation de la CFT), Arbocentre, CAUE ADS, CCAS.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Actions de priorité 1. Echéancier : fin 2006 - 2007.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants et de projets présentés à la réunion de concertation, - nombre de propriétaires forestiers Solognots sensibilisés, - nombre de participants aux visites du salon Bois Energie, - nombre d'artisans chauffagistes et d'architectes sensibilisés, - nombre de propriétaires forestiers impliqués dans l'exploitation de produits forestiers destinés au bois énergie.

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.	
Objectif 2 :	Prendre en compte les besoins d'accessibilité aux parcelles forestières et de stockage des bois.	
Elaborer un Schéma de desserte pour le Pays de Grande Sologne.		N° de fiche : F 2.1
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - forêts du territoire souvent mal desservies, - problèmes de jonctions entre voiries forestières et publiques, - dégradation des chemins communaux et de la voirie publique, - manque d'information et de concertation entre les élus et les propriétaires forestiers, - problèmes de stockage des bois en bordures de routes. 	
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<p>➤ Elaborer un Schéma de desserte forestière sur une zone test : la frange Nord du Pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> -7 communes, -19 500 ha de forêts, -16 862 ha de forêts couvertes par des PSG, 	
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	CRPF, Arbocentre, Pays de Grande Sologne, ONF, Collectivités, Coopératives Forestières, BTFC, Experts Forestiers, Syndicat des Forestiers Privés, DDAF, DDE, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne, Propriétaires forestiers, Entreprises Forestières, Service de Défense contre les Incendies et de Secours (SDIS).	
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Elaboration du Schéma de desserte</u> : crédit temps 11 à 13 mois, 56 000 Euros.	
<i>Nature de l'action :</i>	Etude /Investissement.	
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima :_Frangne Nord du Pays de Grande Sologne, communes de Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, Villeny, Vouzon, Yoy-le-Marron, Lamotte-Beuvron, Souvigny-en-Sologne. Aire étendue : Pays de Grande Sologne, Sologne.	
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Ministère de l'Agriculture : 20 000 Euros. Conseil Régional : 20 000 Euros. CRPF Ile de France - Centre : 16 000 Euros.	
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 1. Echéancier : décembre 2007	
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation du Schéma de desserte forestière, - nombre de demandes de financements pour des projets d'équipements forestiers, - longueur de desserte forestière réhabilitée ou crée. 	
<i>Remarques :</i>	Cf. Annexe 1 : programmation détaillée de l'action.	

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.	
Objectif 2 :	Prendre en compte les besoins d'accessibilité aux parcelles forestières et de stockage des bois.	
Mettre en place des supports d'information et sensibiliser les propriétaires, les exploitants et les élus.		N° de fiche : F 2.2
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - information insuffisante sur l'accessibilité des routes et des chemins (points noirs, limitation de tonnage, chemins adaptés...) - peu de communication entre les propriétaires, les exploitants et les élus lors de chantiers d'exploitation, - peu d'applications des actions de la Charte des Transports des bois en région Centre. 	
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ insérer sur la plate-forme d'information géographique pilote 41 ou sur le site internet d'Arbocentre, la carte des routes et des chemins communaux autorisés pour les grumiers, afin de disposer d'une information facilement consultable, ➤ inciter les propriétaires et les exploitants à respecter les obligations en terme d'information et d'état des lieux sur les chantiers d'exploitations via notamment la Charte de transport des bois en région Centre. 	
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, Pays de Grande Sologne, Collectivités, CRPF, DDAF, ONF, DDE, Experts forestiers, Coopératives forestières, Syndicat des Forestiers Privés, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne, Exploitants Forestiers, Bourse des Travaux Forestiers, SDIS.	
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Cartographie sur la plate-forme d'information géographique pilote 41 et/ou sur le site d'Arbocentre :</u> <ul style="list-style-type: none"> - à préciser. <u>Sensibilisation sur les conditions d'utilisation de la desserte :</u> <ul style="list-style-type: none"> - coût pris en compte dans la réalisation du Schéma de desserte. 	
<i>Nature de l'action :</i>	Investissement/Fonctionnement.	
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne (sensibilisation, carte des routes et chemins communaux). Aire étendue : Département Loir-et-Cher (carte des routes).	
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Etat (DRAF). Conseil Régional. Conseil Général. U.E. CRPF.	
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Actions de priorité 1, mise en œuvre associée au Schéma de desserte. Echéancier : 2007 - 2008.	

<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none">- réalisations cartographiques,- réalisations de réunions et nombre de participants,- nombre d'élus informés lors de chantiers d'exploitation.
----------------------	--

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.
Objectif 3 :	<i>Faire face à la demande croissante en bois-bûche : pérenniser l'approvisionnement des professionnels et assurer une qualité de séchage aux consommateurs.</i>
Accélérer les processus de séchage et pérenniser l'approvisionnement.	
<i>N° de fiche : F 3.1</i>	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - coût important du stockage du bois bûche, - délai de séchage long, - problème de financement des stocks, - difficulté de faire face à la demande.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ tester concrètement avec les professionnels locaux l'adaptabilité de techniques de séchage et de production automatisée de bois bûche, à la situation du Pays de Grande Sologne.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Syndicat National du Bois de Chauffage, BTFC, Arbocentre, Professionnels du bois de Chauffage, Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA), CRPF, Syndicat des Forestiers Privés.
<i>Coût estimatif :</i>	<p><u>Coûts de séchage artificiel</u> : de 1.40 Euros HT/stère à 26 Euros HT/stère.</p> <p><u>Coûts de séchage air libre et sous abri</u> : 1.42 à 2.39 Euros HT/stère.</p> <p><u>Séchage solaire avec appoint (temps de séchage de 57 jours à 20°C)</u> : coût de revient 9 Euros le stère.</p> <p><u>Techniques de séchage élaborées (temps de séchage de 12 à 7 jours 50°C)</u> : coûts d'investissements de 36 K Euros à 236 K Euros. Prix de revient au stère dégressifs en fonction du volume séché et du temps de séchage.</p>
<i>Nature de l'action :</i>	Investissement/Recherche-Développement/Etude.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Région Centre.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Financements non identifiés en 2006.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 2, en lien avec la mise en place des actions du Syndicat National du Bois de Chauffage. Echéancier : durée de la CFT.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets d'infrastructures de séchage, - nombre de professionnels impliqués dans la mise en place d'essais.

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.	
Objectif 4 :	Améliorer les conditions d'exploitation des bois et développer le lien agriculture-chasse-forêt.	
Aider et conseiller les entreprises forestières.		N° de fiche : F 4.1
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - certaines entreprises forestières ont des difficultés pour embaucher du personnel et assurer la gestion d'entreprise, - rupture de la chaîne PEFC entre sylviculteur-exploitant forestier-transformateur, - la majorité des entreprises ne sont pas encore suffisamment équipées ce qui entraîne des conditions de travail difficiles. 	
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ aider les entreprises forestières à se développer ou à s'installer (matériel, emplacement, avance de trésorerie pour la constitution de stocks de bois de chauffage par exemple...), ➤ développer et diversifier les stages de formation qui sont proposés aux entreprises forestières (gestion d'entreprise, PEFC, assistance, conseils notamment pour l'achat de matériel). 	
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, Arbocentre, BTFC, Entreprises forestières, Communes, PEFC Centre, Syndicat National du Bois de Chauffage, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie.	
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Investissement</u> : à préciser selon type de projet. <u>Stages de formation</u> : à préciser par la structure formatrice.	
<i>Nature de l'action :</i>	Investissements / Fonctionnement.	
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne, Aire étendue : Région Centre.	
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Etat (DRAF), U.E., Conseil Régional, BTFC.	
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 2. Echéancier : durée de la CFT.	
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de stages de formation mis en place et nombre de participants, - suivi de la mécanisation des entreprises forestières locales. 	

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.
Objectif 4 :	Améliorer les conditions d'exploitation des bois et développer le lien agriculture-chasse-forêt.
Développer le lien Agriculture-Forêt.	
	N° de fiche : F 4.2
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de diversifier l'agriculture locale, - manque de main d'œuvre forestière de proximité, - fermeture du paysage.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser la création d'emplois de proximité et partagés en exploitation agricole, forestière et cynégétique, susceptibles notamment d'assurer un service de remplacement en cas de maladie, de blessures, de congés... ➤ établir des actions en partenariat avec la ferme pédagogique de Saint-Maurice qui dépend du Lycée Agricole de Vendôme, ➤ sensibiliser les propriétaires sur le mode de gestion de leur propriété, en leur précisant le statut du fermage avec ses différents volets et en leur proposant des alternatives (Contrat Pluriannuel d'Exploitation Agricole...), ➤ créer un partenariat cadré entre agriculteurs, sylviculteurs et gestionnaires cynégétiques pour la création et l'entretien des jachères et/ou des cultures à gibier.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers (notion d'emploi partagés) Entreprises Forestières, BTFC, Collectivités, Syndicat des Forestiers Privés, CUMA, Groupements Forestiers, Agriculteurs, GEDEF Loiret-Sologne, GDF 41.
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Salaire d'un ouvrier agricole</u> : 1 200 Euros brut/mois (hors charges).
<i>Nature de l'action :</i>	Investissement/Fonctionnement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Sologne, Région Centre.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Conseil Régional : aide à la création d'emplois, Entreprises Forestières, CUMA, Agriculteurs, Groupements Forestiers, Propriétaires Forestiers.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 3. Echéancier : durée de la CFT.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'emplois partagés agriculture-forêt créés, - nombre de conventions agriculteurs-propriétaires forestiers élaborées, - nombre de CPEA, et nombre de propriétaires sensibilisés, - nombre d'actions établies en partenariat avec la ferme de Saint-Maurice.

AXE 1 :	Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.
Objectif 5 :	<i>Valoriser le matériau bois et l'associer à l'image paysagère de la Sologne.</i>
Valoriser le matériau bois dans l'aménagement du territoire.	
<i>N° de fiche : F 5.1</i>	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - peu de nouvelles constructions avec une part importante de bois, - perte d'identité du territoire Solognot, banalisation des lotissements, - problèmes de compatibilité entre constructions avec du bois et PLU, - méconnaissance du grand public sur l'utilisation et les qualités du matériau bois dans la construction.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les constructions avec du bois (concept HQE, maisons bio-climatiques...) : <ul style="list-style-type: none"> - concours d'idées à l'attention des professionnels du bâtiment, des architectes... - inscrire la préoccupation bois dans divers cahiers des charges (PER mobilier urbain et péri-urbain, balisage...), ➤ établir un référentiel (plaquettes, Charte...) de préconisations, ou s'appuyer sur ceux existants (Pays Sologne Val Sud...), afin de mieux intégrer les préoccupations nouvelles en matière d'urbanisation et de paysage (élaboration ou révision de PLU, constructions bois, mobilier urbain,...), ➤ associer le matériau bois au patrimoine et aux produits touristiques : valoriser et géoréférencer les sites et les constructions remarquables du territoire, agrémenter les lieux publics par des infrastructures en bois.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, Pays de Grande Sologne, ADEME, ONF, Comité Départemental de Randonnées Pédestre (CDRP), Union pour la Culture populaire en Sologne (UCPS), CAUE, Lotisseurs, Architectes, Ecoles d'Architecture, Collectivités, Tourisme, Arbocentre, Associations, France Bois Forêts.
<i>Coût estimatif :</i>	A préciser.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	U.E Etat (DRAF, DIREN), Conseil Régional, Conseil Général CAUE, Arbocentre.
<i>Nature de l'action :</i>	Fonctionnement/Investissement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne, Aire étendue : Région Centre.
<i>Priorité de mise en</i>	Action de priorité 1 à 2.

<i>œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Echéancier : durée de la CFT
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets de constructions avec du bois proposés, - nombre de référentiels de sensibilisation diffusés, - nombre de collectivités impliquées, - nombre de cahiers des charges avec des préoccupations bois, - nombre de sites et constructions géoréférencés, - nombre de lieux publics agrémentés par des infrastructures en bois.
<i>Remarque :</i>	<i>Cf. Annexe 2 : Demande de subventions pour la mise en œuvre des actions.</i>

AXE 2 :	Développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier Solognot.
Objectif 6 :	Inciter les propriétaires forestiers et les gestionnaires cynégétiques des aménagements complémentaires pour une sylvicole et cynégétique globale du territoire.
Sensibiliser les propriétaires forestiers et les gestionnaires de chasse.	
<i>N° de fiche : F 6.1</i>	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de sensibiliser les propriétaires forestiers solognots à une gestion sylvicole et cynégétique intégrée de leur propriété, - peu de communication et de partenariats entre les organismes forestiers et cynégétiques.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ établir un partenariat entre chasseurs, forestiers, propriétaires, agriculteurs et associations, afin d'élaborer 10 fiches thématiques sur la complémentarité entre gestion sylvicole et cynégétique, ➤ organiser une soirée à thème avec des intervenants locaux et extérieurs (FDC 41, ONCFS, CEMAGREF, CRPF, DDAF, Professionnels, Propriétaires...), ➤ organiser une sortie sur le terrain afin de visualiser des exemples concrets d'aménagements qui associent à la fois un intérêt sylvicole et cynégétique, ➤ établir une vraie concertation avec les élus et les propriétaires sur le problème des clôtures.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, et partenaires techniques potentiels :</i>	Pays de Grande Sologne, ADS, CCAS, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Chasseurs (FDC), CRPF, ONCFS, CEMAGREF, DDAF, Sologne Nature Environnement (SNE), Syndicat des Forestiers Privés, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne, Groupement d'Intérêts Cynégétiques (GIC, GIASC), Propriétaires forestiers, Gestionnaires de territoires de chasse.
<i>Coût estimatif :</i>	<p><u>Document de sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction : 15 jours personnels techniques, 7 500 Euros, - Publication : 5 185 Euros. <p><u>Préparation et organisation d'une soirée à thème et d'une sortie de terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 jours personnels techniques : 2 000 Euros.
<i>Nature de l'action :</i>	Fonctionnement/ Formation/ Publication.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne, Aire étendue : Sologne.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	<p><u>Rédaction/Diffusion/Organisation réunion (autofinancement) :</u> CRPF, FDC41, Pays de Grande Sologne, ADS, CCAS.</p> <p><u>Publication :</u> U.E, FDC 41, CRPF Ile de France - Centre.</p>
<i>Priorité de mise en</i>	Action pilote de priorité 1.

<i>œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Echéancier : 2007.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des fiches et nombre de partenaires qui ont participé, - nombre de partenaires qui ont participé à la rédaction, - nombre d'exemplaires distribués, - réalisation de la soirée à thème et de la sortie sur le terrain, - réalisation d'une réunion de concertation sur la problématique des clôtures.
<i>Remarques :</i>	<i>Cf. Annexe 3 : programmation détaillée de l'action.</i>

AXE 2 :	Développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier Solognot.	
Objectif 6 :	Inciter les propriétaires forestiers et les gestionnaires cynégétiques des aménagements complémentaires pour une sylvicole et cynégétique globale du territoire.	
Favoriser la création ou l'entretien de milieux ouverts au sein des propriétés Solognotes.		N° de fiche : F 6.2
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - déséquilibre sylvo-cynégétique dans certains secteurs, - problème de capacité d'accueil du milieu avec un manque de ressources alimentaires naturelles pour le gibier, - diminution de la surface de prairies et d'espaces ouverts. 	
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ établir des conventions et/ou soutenir celles existantes concernant la création de prairies et le dessouchage avec entretien des bords d'étangs, ➤ aider financièrement des pratiques telles que la création ou l'entretien de pare-feu et l'élagage de résineux, ➤ encourager et maintenir l'entretien de l'espace par les cultures à gibier et les jachères. 	
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Pays de Grande Sologne, CRPF, Chambre d'Agriculture, FDC 41, Syndicat des Forestiers Privés, Associations (GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne, ADS, CCAS, GIC, GIASC...) DDAF, Propriétaires forestiers, Agriculteurs, Gestionnaires de Territoire de chasse, EDF.	
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Dessouchage</u> : 0.6 E/m ² , <u>Elagage de résineux</u> : 3 Euros /arbre à une hauteur de 5.5 mètres de haut, <u>Culture à gibier</u> : à préciser, <u>Broyage</u> : 250 à 800 Euros/ha, linéaire (0.25 E/ml), <u>Fauchage</u> : 600 Euros/ha, linéaire (0.35 E/ml).	
<i>Nature de l'action :</i>	Investissement / Fonctionnement.	
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Sologne.	
<i>Sources de financements potentiels :</i>	A préciser à partir de 2007.	
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Actions de priorité 2. Echéancier : durée de la CFT.	
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de partenariats et de conventions mis en place, - évolution de la surface des milieux ouverts, notamment des prairies, - évolution de la surface des cultures à gibier, - maintien ou mise en place d'une aide pour l'élagage des résineux. 	

AXE 2 :	Développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier Solognot.	
Objectif 6 :	Inciter les propriétaires forestiers et les gestionnaires cynégétiques des aménagements complémentaires pour une sylvicole et cynégétique globale du territoire.	
Mieux connaître pour mieux informer et mieux gérer.		N° de fiche : F 6.3
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - peu de prise de conscience sur l'évolution des populations de grand gibier et les conséquences sur le milieu, - secteurs particulièrement touchés par les dégâts de gibier, problèmes de régénération et de pérennité de la forêt. 	
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ vulgariser et diffuser les résultats sur les études expérimentales du CEMAGREF sur le GIC du Cosson et /ou celle de la FDC41 sur l'installation des clôtures, ➤ s'appuyer les GIC ou les GIASC pour mettre en place des études portant sur l'évolution des populations de gibier et son impact sur le milieu. 	
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Pays de Grande Sologne, GIC, GIASC, DDAF, FDC 41, ADS, CCAS, CRPF, ONF, CEMAGREF, ONCFS, Chambre d'Agriculture, Syndicat des Forestiers Privés, Gestionnaires de territoires de chasse.	
<i>Coût estimatif :</i>	A préciser.	
<i>Nature de l'action :</i>	Etudes/ Publication/ Fonctionnement.	
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne, Aire étendue : Sologne.	
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Etat (DRAF), U.E, Fédération Départementale des Chasseurs.	
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 3. Echéancier : durée de la CFT.	
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'études réalisées et valorisation des résultats, - nombre de propriétaires forestiers et de gestionnaires de territoires de chasse informés et sensibilisés. 	

AXE 3 :	Assurer la protection et le maintien des milieux naturels Solognots.
Objectif 7 :	Gérer durablement le patrimoine naturel du Pays de Grande Sologne.
Prévention contre les risques d'incendies de forêts.	
	N° de fiche : F 7.1
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - fermeture du milieu et augmentation des risques d'incendies, - territoire classé en zone à « moyens risques aux incendies de forêts », - problèmes de desserte et d'accessibilité aux points d'eau.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ élaborer un Plan de Prévention Forestier Contre les Incendies (recenser et cartographier les infrastructures existantes et proposer de façon pertinente un aménagement adéquat), ➤ mettre en place les infrastructures proposées dans le Plan de Prévention Forestier Contre les Incendies, ➤ établir des modalités de fonctionnement pour les 3 tours de guets de Sologne.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, DRAF, CRPF, Arbocentre, DDAF, SDIS, ONF, , Pays de Grande Sologne, Chambre d'agriculture, Collectivités, Syndicat des Forestiers Privés, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne.
<i>Coût estimatif :</i>	A préciser, PPF CI programmé sur le Loir-et-Cher par la DRAF.
<i>Nature de l'action :</i>	Etude/ Investissement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Sologne et Loir-et-Cher.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	DRAF. U.E. Projet FEADER (Axe 2, mesure 226, si un PPF CI est élaboré).
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Actions de priorité 3. Echéancier : PPF CI prévu pour le Loir-et-Cher par la DRAF.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation du PPF CI, - nombre d'aménagements associés au PPF CI effectués.

AXE 3 :	Assurer la protection et le maintien des milieux naturels Solognots.
Objectif 7 :	Gérer durablement le patrimoine naturel du Pays de Grande Sologne.
Associer la Charte Forestière à la démarche Natura 2000 Sologne.	
N° de fiche : F 7.2	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - résultats positifs des inventaires réalisés en 2005 chez les propriétaires forestiers Solognots, - importante superficie du site Natura 2000 Sologne (Directive Habitats), de nombreux inventaires de terrain restent encore à faire, - une majorité de propriétaires forestiers n'ont pas connaissance des habitats ou des espèces liés à Natura 2000 (Directive Habitats), présents sur leurs propriétés, - projet Directive Oiseaux.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir la démarche Natura 2000 (Directive Habitats) et compléter les inventaires d'habitats chez les propriétaires forestiers qui le désirent, en relais avec la future structure animatrice, ➤ participer à la rédaction et à la mise en œuvre du DOCOB concernant la Directive Oiseaux.
<i>Maîtres d'ouvrages, maître d'œuvre et partenaires techniques potentiels :</i>	DIREN, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), Bureaux d'études, Conservatoire du Patrimoine Naturel, CRPF, Associations Naturalistes, DDAF, Conseil Régional, ONF, Communes, Propriétaires forestiers, ADS, CCAS, Organisme(s) en charge de l'animation et de la mise en œuvre de Natura 2000.
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Inventaires de terrain, sensibilisation à Natura 2000 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - crédit temps, 5 mois personnel technique : 19 000 Euros (salaires et charges).
<i>Nature de l'action :</i>	Fonctionnement/Animation Natura 2000.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Site Natura 2000 Sologne.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Etat (DIREN), U.E. Projet FEADER (axe 3, mesure 323), Conseil Régional.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 2, à mettre en place suite à l'approbation du DOCOB Natura 2000 Sologne (Directive Habitat) et future Directive Oiseaux. Echéancier : à partir de 2008.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'inventaires de terrain effectués, - nombre de propriétaires sensibilisés, - nombre de Contrats ou de Chartes Natura 2000 signés, - niveau d'implication des partenaires dans la mise en place du DOCOB Directive oiseaux.

AXE 4 :	Valoriser le potentiel forestier dans l'offre touristique.
Objectif 8 :	Développer ou compléter le manque d'infrastructures de proximité.
Sensibiliser les scolaires et le grand public à la gestion forestière durable.	
N° de fiche : F 8.1	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - proximité de collèges et d'écoles primaires, - massif de Saint-Maurice préconisé pour l'accueil du public.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ valoriser le Massif de Saint Maurice (forêt domaniale) avec la réalisation d'un projet d'aménagement, destiné à la sensibilisation des scolaires, des enseignants et du grand public sur la gestion durable de l'espace forestier, ➤ actions complémentaires, cf. fiche 8.3.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, ONF, Pays de Grande Sologne, UCPS, CDRP, Associations, Collectivités, Bureaux d'étude, Comité Départemental du Tourisme (CDT), Ferme pédagogique de Saint-Maurice.
<i>Coût estimatif :</i>	<u>Etude et aménagement</u> : à préciser.
<i>Nature de l'action :</i>	Etude/Investissement/Fonctionnement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne Aire étendue : Sologne.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, U.E. ONF, Collectivités, Associations.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 2 Echéancier : durée de la CFT
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'étude d'aménagement, - nombre d'infrastructures liées à l'accueil du public mises en place.

AXE 4 :	Valoriser le potentiel forestier dans l'offre touristique.
Objectif 8 :	Développer ou compléter le manque d'infrastructures de proximité.
Promouvoir les hébergements de type « Relais d'Etape de Tourisme Equestre ». N° de fiche : F 8.2	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - importante activité équestre au sein du territoire, - manque de logements type « Relais d'Etape de Tourisme Equestre ».
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ faire face à la demande du Comité Départemental de Tourisme Équestre en terme d'hébergements équestres : proposer aux propriétaires forestiers et aux agriculteurs qui disposent de gîtes potentiellement bien situés, de les valoriser en Relais d'Etape de Tourisme Equestre, ➤ diffuser le questionnaire Relais d'Etape de Tourisme Equestre proposé par le Comité Départemental de Tourisme Équestre.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Général (Schéma Départemental des Itinéraires Equestre), Pays de Grande Sologne, CRPF, Comité Départemental du Tourisme Equestre (CDTE), Chambre d'Agriculture, Associations de propriétaires, Agriculteurs, Particuliers, Propriétaires forestiers, Office de Tourisme, CDT, Comité Départemental d'Equitation (CDE).
<i>Coût estimatif :</i>	A préciser.
<i>Nature de l'action :</i>	Fonctionnement/ Investissement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Sologne, Loir-et-Cher.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Conseil Général, Conseil Régional,
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 2, Echéancier : durée de la CFT.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de Relais d'Etape de Tourisme Equestre recensés, - nombre de propriétaires forestiers associés au tourisme équestre, - nombre de questionnaire Relais d'Etape de Tourisme Equestre diffusés.
<i>Remarques :</i>	<i>Cf. Annexe 4 : questionnaire Relais d'Etape de Tourisme Equestre.</i>

AXE 4 :	Valoriser le potentiel forestier dans l'offre touristique.
Objectif 8 :	Développer ou compléter le manque d'infrastructures de proximité.
Promouvoir des opérations touristiques ciblées, liées à l'espace forestier.	
N° de fiche : F 8.3	
<i>Problématiques Constats :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - les loisirs associés aux activités cynégétiques sont dominants. - les possibilités de découverte du patrimoine naturel sont limitées.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ proposer aux propriétaires forestiers des opérations pilotes de visites guidées « d'initiation à la gestion forestière pour le grand public » encadrées et animées par des organismes compétents, dans le cadre de la « semaine du bois » en mai 2007, ➤ inciter des partenariats pour structurer une offre touristique, ➤ étudier les possibilités de mettre en place des conventions cadrées entre des structures touristiques (Maisons à thèmes, Office de Tourisme, Comité Départemental d'Equitation 41, Hébergeurs..) et des propriétés forestières (Fondations, site de Rencontre des Générations, Comités d'entreprises...) pour proposer des circuits découvertes ou des parcours en forêt, ➤ valoriser les gîtes ruraux en location en leur associant une image liée à l'espace forestier (circuit en forêt, chasse, pêche, construction bois, parcours équestre...) et les promouvoir dans les différents guides touristiques, ➤ conduire l'étude de faisabilité sur la création de la Maison du bois sur la commune de Millancay, ➤ proposer une réflexion sur l'aménagement des bordures de certains chemins communaux en concertation avec des propriétaires forestiers riverains volontaires, afin de prendre en compte l'aspect paysager du territoire.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Conseil Général, Arbocentre, CRPF, ONF, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne, Associations, Maisons à thèmes, Office de Tourisme, Structures touristiques, CDT, CDRP, CDE 41, UCPS, Collectivités, Hébergeurs, Propriétaires forestiers, Relais des gîtes, CIRAN, Center-Parcs, Village Pierre et Vacances.
<i>Coût estimatif :</i>	Animation : à préciser par les structures animatrices.
<i>Nature de l'action :</i>	Fonctionnement/ Animation.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Aire minima : Pays de Grande Sologne. Aire étendue : Sologne.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Conseil Régional, Conseil Général, U.E. Associations, Fondations, Comités d'entreprises, CRPF, Arbocentre, Public. Structures privées.

<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier prévisionnel :</i>	Action de priorité 1 à 3. Echéancier : durée de la CFT.
<i>Indicateurs :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets associés à la « semaine du bois », - nombre de conventions ou de partenariats mis en place, - nombre de gîtes ruraux associés à une thématique forestière, - restitution de l'étude de faisabilité sur la maison du bois, - réalisation d'une réunion de concertation sur l'aménagement des bordures de certains chemins communaux.

AXE 5 :	Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière de Territoire.
Objectif 9 :	Mettre en œuvre les propositions d'actions de la CFT.
Actions transversales d'animation.	
N° de fiche : F 9	
<i>Problématiques Constats :</i>	- l'animation de la CFT et la coordination entre ses partenaires est primordiale pour sa mise en œuvre.
<i>Propositions d'actions et descriptifs :</i>	<p>Participer à la mise en œuvre des actions de la CFT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ coordonner les relations et pérenniser le dialogue entre les différents partenaires de la Charte, ➤ rechercher des financements, ➤ aider à l'élaboration des conventions d'applications entre les partenaires de la Charte, ➤ organiser des réunions du comité de pilotage (comité de suivi), ➤ synthétiser et analyser tous les indicateurs énoncés pour chaque objectif de la Charte, ➤ élaborer des documents de diffusion, de vulgarisation sur l'avancement de la Charte, ➤ informer de l'évolution de la Charte au niveau national.
<i>Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels :</i>	Etat, CRPF, Pays de Grande Sologne et tous les partenaires de la CFT.
<i>Coût estimatif :</i>	Créer un poste d'animateur. <u>Animation engagée pour 2007 :</u> - 2 mois sur l'année : 10 000 Euros.
<i>Nature de l'action :</i>	Animation/Fonctionnement.
<i>Aire géographique d'application :</i>	Pays de Grande Sologne.
<i>Priorité de mise en œuvre et calendrier d'application :</i>	Action de priorité 1. Echéancier : 2007.
<i>Sources de financements potentiels :</i>	Etat (DRAF) : 4 000 Euros. Leader+ : 5 000 Euros. CRPF : 1 000 Euros.
<i>Indicateurs :</i>	- nombre de partenariats, de conventions et/ou d'actions réalisés.

<i>Remarques :</i>	Selon l'évolution de la mise en œuvre de la CFT, l'animation pourra être prolongée en 2008, si des financements sont disponibles afin de finaliser les actions engagées. <i>Cf. Annexe 5 : programmation de l'animation de la CFT.</i>
--------------------	--

PARTIE IV : ANNEXES

Annexe 1 :

Proposition pour l'élaboration d'un Schéma de desserte dans la partie Nord du Pays de Grande Sologne

(Action pilote et prioritaire de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne)

Organismes demandeurs : Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre, en collaboration avec le Pays de Grande Sologne.

Le 11 octobre 2006

Zone test :

Ce Schéma de desserte pourra faire l'objet d'une zone test au sein du Pays de Grande Sologne, qui regroupera 7 communes (Chaon, Souvigny-en-Sologne, Chaumont sur Tharonne, Villeny, Vouzon, Yvoy-le-marron et Lamotte-Beuvron).

Motivation des élus et des acteurs locaux :

La phase de concertation de la Charte Forestière de Territoire met en avant les problèmes de desserte forestière et l'intérêt des acteurs locaux et des propriétaires forestiers pour y faire face (cf. « Extrait du document de synthèse de la phase de concertation de la Charte Forestière de Territoire »).

Les maires de 4 communes (Villeny, Yvoy-le-marron, Chaumont sur Tharonne, Vouzon et Lamotte-Beuvron) ont répondu favorablement à une telle démarche (cf. *carte 18*) suite à une enquête diffusée au mois de juin 2006 dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire.

Les maires des communes de Souvigny-en-Sologne (indécis) et de Chaon (pas de réponse) doivent être recontactés prochainement.

L'ONF pour la forêt domaniale de Lamotte-Beuvron a également répondu favorablement suite à une entrevue avec M. Richer.

A l'issue de cette démarche et selon les intérêts des propriétaires forestiers, des autres communes, des organismes de la filière forêt/bois et du Pays de Grande Sologne, d'autres Schémas de desserte pourraient être établis au sein du territoire du Pays et compléter ainsi ceux existants (massif de Bruadan et Sologne-Oeust, cf. *carte 15*).

Les communes concernées font parties de celles qui ont le plus fort taux de boisement (de 68 % pour Villeny à 79 % pour Yvoy-le-Marron, cf. *carte 5*). Elles ont également un important pourcentage de résineux (de 25 % à plus de 35%, cf. *carte 9*).

Données forestières sur les 7 communes concernées (source CRPF Ile de France – Centre 2006) :

Surface forêts privées : 17 730 ha	} Total : 19 498 ha
Surface forêts publiques : 1 768 ha	

Nombre total de forêts : 925

Nombre de Plans Simples de Gestion agréés : **175**

Surface couverte par des Plans Simples de Gestion agréés : **16 862 ha**

Surface des forêts comprise entre 0 et 25 ha : **3 885 ha**

Surface des forêts comprise entre 25 à 100 ha : **8 437 ha**

Surface des forêts supérieures à 100 ha : **7 126 ha**

Peuplements forestiers :

Communes / surface en ha	BOIS	FUTAIE RESINEUSE	FUTAIE FEUILLUS	FUTAIE MIXTE	TAILLIS SIMPLE	TAILLIS AVEC RESERVES	PEUPLERAIE	Total
Chaumont sur Tharonne	16	3231	199	0	869	98	11	4425
Lamotte Beuvron	31	255	74	43	403	353	4	1163
Villeny	33	703	0	0	1171	104	35	2047
Vouzon	126	1166	127	432	2623	473	2	4949
Yvoy le Marron	29	966	0	0	1467	618	22	3101
Chaon	1	205	40	0	1098	87	21	1452
Souvigny-en-Sologne	17	472	77	67	764	255	6	1658
Total	253	6998	517	542	8395	1988	101	18794

Tableau 1 : Surfaces des peuplements forestiers (source cadastre 2003).

Constats :

Les réseaux de desserte nécessitent d'être modernisés afin de les adapter aux matériels et aux modes d'exploitation actuels.

La voirie forestière accessible en toutes saisons aux matériels de transport et d'exploitation est souvent insuffisante en forêt.

Le nombre de places de dépôt qui permet un stockage et un chargement des bois sécurisés reste insuffisant au sein des forêts.

La jonction des dessertes forestières et de la voirie publique est souvent mal adaptée pour permettre aux engins lourds de sortir des bois et de se rendre vers les unités de transformation.

Les chemins forestiers sont souvent non équipés de places de retournement pour les grumiers.

La rentabilité économique sur le long terme et la valorisation des peuplements forestiers sont basées notamment sur la facilité d'accès.

Enjeux et intérêts de la desserte forestière :

- apporter une plus-value à la valeur foncière de la forêt,
- favoriser la mobilisation des grumes, du bois bûche et du bois énergie,
- avoir une gestion forestière optimisée (coupe, travaux, surveillance...),
- établir une exploitation forestière organisée,
- limiter les dégâts sur les chemins non adaptés,
- stocker et charger directement les bois à l'intérieur du massif, assurer la sécurité du chargement et préserver la voirie publique,
- établir des projets communs entre propriétaires forestiers,
- pouvoir négocier la vente des bois,
- sécuriser la pratique de la chasse,
- favoriser la biodiversité de milieux ouverts sur les bordures enherbées et la ressource alimentaire naturelle pour le gibier,
- prévenir et faire face aux incendies de forêts,
- secourir rapidement des personnes en forêts (bûcherons, promeneurs, chasseurs...),
- ...

Autres intérêts :

Le Schéma de desserte doit être élaborer en concertation avec les différents propriétaires des chemins, les voisins, les élus afin d'établir des projets pertinents, de limiter le coût et d'être prioritaire pour bénéficier d'aides publiques.

Le Schéma de desserte doit permettre d'améliorer la concertation et la communication entre les différents propriétaires des chemins et d'aboutir à des projets consensuels.

Les projets doivent obligatoirement tenir compte de la proximité ou de la présence d'habitats Natura 2000 afin d'en assurer la préservation.

Mise en œuvre des projets : aides aux investissements forestiers à déterminer à partir de 2007, bonification éventuelle dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, financements individuels.

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre :

CRPF Ile de France – Centre.

Echéancier et nature des actions :

01/12/06 : début de l'opération

Contacts avec les élus et les propriétaires forestiers :

- information sur la démarche,
- courriers, articles
- réunions de groupe avec les propriétaires, entrevues individuelles avec les élus
- demandes d'autorisation pour établir l'étude d'état des lieux

➤ **Crédit temps : 1 mois.**

Etude préalable au terrain :

- Analyse des Plans Simples de Gestion,
- Recueil de données au cadastre et/ou en mairie
- Préparation de documents de travail pour la phase de terrain, cartographie,

➤ **Crédit temps : 2 mois.**

Etude sur le terrain :

- Etat des lieux sur l'accessibilité des chemins,
- Concertation avec les élus locaux et les propriétaires sur les projets qui les concernent,

➤ **Crédit temps : 4 à 5 mois.**

Report des données sous SIG et analyse cartographique :

- Zones mal desservies,
- Propositions de projets de création ou d'amélioration de chemins,
- Places de dépôt,
- Jonctions avec la voirie publique.

➤ **Crédit temps : 2,5 à 3 mois.**

Rédaction du Schéma de desserte et restitution :

- Rédaction du document,
- Estimation des coûts de chaque projet,

- Organisation, préparation d'une réunion de restitution,
- Envoi personnalisé des projets chiffrés,
- Reprographie et envoi du Schéma de desserte aux divers partenaires :

➤ Crédit temps : 1,5 à 2 mois.

31/12/07 : fin de l'opération

Total : 11 à 13 mois

Détails des dépenses estimées :

Chargé d'étude : 41 976 Euros

Encadrement : 15 jours ingénieur (630 Euros/j) : 9 450 Euros

Frais de déplacement : 3 500 Euros

Courriers, organisation réunions, location de salle, reprographie couleur : 1 074 Euros

Total dépenses estimées : 56 000 **Euros**

Plan de financement :

Etat : 20 000 Euros

Conseil Régional du Centre : 20 000 Euros


Autofinancement CRPF : 16 000 Euros

Partenaires techniques :

DRAF du Centre, DDAF du Loir-et-Cher, ONF agence de Blois, Coopératives Forestières, Experts Forestiers, ARBOCENTRE, Bourse des Travaux Forestiers, Groupements de Développement Forestiers, Syndicat des Forestiers Privés du Loir-et-Cher, Entreprises de Travaux Forestiers, Exploitants Forestiers...

Annexe 2 :

Recherche de financements pour la mise en oeuvre d'actions liées à la valorisation du matériau bois et à la qualité paysagère sur le territoire du Pays de Grande Sologne.



Syndicat mixte du
Pays de Grande Sologne

Réf : VA/06.215

Lamotte-Beuvron, le 14 novembre 2006.

COPIE

Monsieur Pascal PACAUD
DIREN
Avenue Buffon
445000 ORLEANS

Monsieur,

Dans le cadre de la révision de sa charte de développement du pays de Grande Sologne et de l'élaboration de la charte forestière de territoire, est apparu la nécessité de réfléchir à la notion de « qualité paysagère » sur le territoire.

Après diverses réunions thématiques, notamment avec le CAUE de Loir-et-Cher, des objectifs ont été ciblés afin d'envisager la création d'outils pédagogiques et réactifs à l'attention des élus locaux et des partenaires :

- afin d'envisager le bois comme un axe pertinent de développement durable sur le pays de Grande Sologne, sa valorisation à travers la démarche HQE (préconisée par le Conseil régional à travers le contrat régional de pays) pourrait être particulièrement étudiée,
- le repérage et la valorisation de sites emblématiques du patrimoine paysager solognot pourraient être envisagés (carnet de croquis, référencement dans la plateforme SIG PILOTE 41),
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cahier des charges (concours...) à l'attention de promoteurs, professionnels du bâtiment et architectes en vue de la réalisation de structures collectives bâties utilisant les ressources naturelles locales (briques, bois...). Cet objectif vise conjointement à enrayer la banalisation des lotissements, valoriser les ressources locales (énergies renouvelables, architecture...), instaurer un dialogue avec les professionnels du bâtiment,
- établir un référentiel de préconisations à l'attention des élus locaux chargés de l'élaboration ou la révision de PLU pouvant leur permettre de mieux intégrer les préoccupations nouvelles en matière d'urbanisation (construction bois...).


Pour l'assister dans cette démarche complexe, le pays devra faire appel à des compétences extérieures. Le coût d'une telle prestation n'est pas encore chiffré. Dans le cadre actuel des financements européens, une intervention de LEADER+ Grande Sologne peut être envisagée à hauteur de 50% du coût TTC ; le pays ne récupérant pas la TVA sur un tel investissement.

Je vous remercie de bien vouloir me préciser dans quelle mesure la DIREN, au titre de crédits alloués par le Ministère de l'écologie et du développement durable, pourrait soutenir notre initiative.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Et les meilleurs.

Le président,



Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher,
Vice-président du Conseil général.

Copie : Mme la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay.
A - Xavier PESNE
18, avenue de la République, 41600 Lamotte-Beuvron
Tél. : 02.54.88.62.62 / Fax : 02.54.88.11.18
Mél. : Grande.Sologne@wanadoo.fr

C. R. P. F. 2935
22 NOV. 2006
D'Ile de France et du Centre

Annexe 3 :

Pré-cahier des Charges pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de conseils pratiques concernant la gestion sylvo-cynégétique de propriétés privées Solognotes.

I) CONTEXTE :

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne qui a débuté au mois de février 2006, un groupe de travail sur le thème de la gestion sylvo-cynégétique s'est réuni le 12 octobre 2006 au Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à Lamotte-Beuvron.

A l'issue de cette réunion des actions de sensibilisation sur des modes de gestion et/ou des aménagements à privilégier pour une meilleure valorisation forestière et cynégétique du territoire, ont été proposées.

II) OBJECTIFS :

L'objectif de ces actions est de sensibiliser les propriétaires forestiers, notamment les nouveaux propriétaires et les gestionnaires de chasse à effectuer sur leur territoire des mesures de gestion et des aménagements faciles à mettre en place, et favorables conjointement aux activités sylvicoles et cynégétiques.

En effet un aménagement adapté et réfléchi d'un territoire peut permettre à la fois d'améliorer la capacité d'accueil du milieu pour la faune et la flore et de dynamiser la gestion forestière.

L'autre objectif de cette action est de permettre d'instaurer un dialogue entre des organismes de la chasse, des forestiers, des agriculteurs, le Pays de Grande Sologne, des associations de propriétaires et environnementalistes afin d'effectuer un travail basé sur un projet consensuel.

III) TYPES D' ACTIONS :

➤ Elaboration de fiches pratiques :

Ces fiches feront l'objet d'un support d'information concernant des pratiques d'aménagement et/ou de gestion qui pourront être mises en place par le propriétaire forestier ou le gestionnaire de chasse. Elles devront être techniques, compréhensibles et présenter des mesures de gestion et des aménagements peu coûteux, faciles à mettre en place et agrémentées d'exemples concrets.

Une ou deux de ces fiches pourront présenter des informations qui ne sont pas liées directement à la gestion sylvicole, mais qui ont un intérêt d'ordre plus général. Par exemple la connaissance de l'écologie des cervidés (fécondité, type de nourriture, dynamique des populations...).

Certaines de ces fiches pourront être basées sur des documents issus d'organismes compétents tels que le CEMAGREF, l'ONCFS et adaptées au contexte Solognot actuel.

Une dizaine de fiches pourront ainsi être rédigées et un comité de lecture sera créé afin de corriger et de valider ces documents écrits.

La rédaction se fera par la participation des partenaires techniques engagés dans la mise en œuvre de ces actions.

➤ Organisation d'une réunion sur le terrain et/ou d'une soirée à thème :

Des exemples concrets d'aménagements pourront faire l'objet d'une journée de visite de propriété sur le terrain afin de mieux comprendre les intérêts d'une gestion forestière et cynégétique intégrée.

Une soirée consacrée à l'équilibre sylvo-cynégétique en Sologne pourra également être organisée sous forme de présentations d'exposés informatiques, de témoignages avec l'intervention d'organismes compétents, de propriétaires forestiers et autres professionnels.

IV) PLAN DE FINANCEMENT (ESTIMATIF) :

Elaboration de fiches pratiques :

- Rédaction :

- participation des partenaires techniques engagés dans la mise en œuvre de l'action (FDC 41, CRPF...).

- Coût estimé : **autofinancement des partenaires**

- Mise en page :

- FDC 41, Sologne Nature Environnement (à confirmer) ou autres prestataires.

- Coût estimé : **autofinancement des partenaires ou à déterminer selon prestataires.**

- Publication (cf. devis ci-joint) :

- 1 modèle en 2 pages couleur (1 fiche) : **0.19 Euros / unités**

format à plat 21 x 29,7 cm
impression recto verso
papier couché brillant blanc 135 g
papier certifié PEFC
livraison

- Nombre à diffuser : 10 fiches x 2 000 : 20 000 fiches

- Coût estimé : **3 879 Euros H.T**

- une chemise de présentation, pochette... : **0.65 Euros / unité**

modèle rabat en pied et coté – simple rainage
format ouvert 49 x 36.5 cm,
impression recto seul,
papier couché brillant blanc 350 g,
découpe sur forme,
livraison à plat

- Nombre à diffuser : 2 000 chemises de présentation

- Coût estimé : **1 306 Euros H.T**

Total estimé : **5 185 Euros H.T**

- Propositions de diffusion :

La diffusion pourra être associée avec l'envoi des permis de chasse, la distribution des bracelets, l'envoi de la revue Notre Forêt, l'envoi du bulletin du GDF 41 et lors de la réunion sur le terrain ou de la soirée à thème.

Organisation d'une réunion sur le terrain et/ou d'une soirée à thème :

Location de la salle
Rémunération des intervenants si nécessaire (repas, trajets, hébergement...)
Accueil du public

➤ Coût estimé : **à déterminer**

Total dépenses estimé : **5 185 Euros H.T.**

Hors frais : - d'organisation de réunion sur le terrain et/ou de soirée à thème
- de diffusion,
- de mise en page

V) PARTENAIRES :

Maître d'ouvrage : Action Dynamique Sologne et Comité Central Agricole de Sologne (à confirmer)

Maîtres d'œuvres : partenaires techniques engagés dans l'action (FDC 41, CRPF...)

Coordonnateur : à préciser

Partenaires potentiels : FDC 41, DDAF 41, ADS et CCAS, Pays de Grande Sologne, SNE, CRPF, Chambre d'Agriculture, GDF 41, ONCFS, Cemagref, Syndicats des Forestiers Privés du Loir-et-Cher.

VI) FINANCEURS POTENTIELS (PROPOSITION) :

Leader + : **2 592 Euros (50 %)**

CRPF Ile de France – Centre : **800 Euros**

Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher : **1 500 Euros**

Action Dynamique Sologne et Comité Central Agricole de Sologne : **300 Euros**

VII) ECHEANCIER :

Le dossier de demande de subvention Leader+ devra être déposé le plus rapidement possible.

Première échéance de diffusion aux mois de mai-juin 2007 avec la distribution des bracelets du plan de chasse.

Annexe 4 :

Comité Départemental de Tourisme Equestre de Loir et Cher (CDTE 41)

QUESTIONNAIRE RELAIS D'ETAPE DE TOURISME EQUESTRE

Identité

Nom de l'Etablissement :

Nom du Responsable :

Numéro d'affiliation FFE : (non obligatoire)

Label attribué : (Gîte de France, Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, ...)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

Mail :

Site internet :

Distance de l'itinéraire de randonnée le plus proche : km

Coordonnées GPS : X (km, m) : Y (km, m) :

Hébergements cavaliers

	Dortoir > 4 places	Chambre < 4 places	Aire de camping	Chalet ou mobil home
Capacité totale				
Prix d'une nuitée				

Restauration

Sur place

A proximité

Petit déjeuner

Déjeuner

Dîner

Panier repas

Prix moyen :

Prix moyen :

Prix moyen :

Prix moyen :

Hébergements chevaux

	Boxes	Stalles	Prés/Paddocks	Attaches extérieures
Capacité totale				
Prix d'une nuitée				

Disponibles sur place

Granulés

Foin

Traditionnel : orge

avoine

autre

Paille

Copeaux

Point d'eau

Equipements complémentaires

Sellerie oui non

Douche chevaux oui non

Aire/barre de soins oui non

A retourner dès que possible à :

ITINERANCES

Halte équestre du Domaine de Boisvinet

41170 LE PLESSIS DORIN

Pour tous renseignements, contacter Jean-Pierre BLANQUIE, Vice-Président du CDTE 41 au

02 54 89 79 75 ou 06 88 26 70 74 ou itinerances41@wanadoo.fr

Annexe 5 :

Animation pour la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne.

Mardi 10 octobre 2006

Organisme demandeur : C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre

CONTEXTE :

Le Pays de Grande Sologne en collaboration avec le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre et la DRAF, a instauré au mois de février 2006 sur son territoire (cf. cartes 1 et 2) une Charte Forestière de Territoire (CFT).

Cette Charte constituera le volet forestier de la Charte de développement du Pays de Grande Sologne et servira de référence commune aux différents partenaires du territoire.

La phase d'élaboration de la CFT doit se terminer au mois de décembre 2006. Au cours de cette première étape une phase de concertation élargie à l'ensemble des acteurs du territoire, a mis en avant plusieurs orientations en terme de stratégie forestière. Ces orientations sont déclinées en propositions d'actions, dont certaines doivent être affinées par des groupes de travail avant la fin de l'année.

OBJECTIFS :

La mise en œuvre de ces actions devrait permettre de valoriser l'espace forestier du Pays de Grande Sologne, dans un souci de développement économique et de mise en valeur d'un patrimoine naturel riche et diversifié (mobilisation de la ressource bois, structuration d'une filière locale bois énergie, amélioration du délai de séchage du bois bûche, propositions de bonnes pratiques de gestion intégrée « forêt-chasse-agriculture », prévention des risques d'incendies, relation avec la démarche Natura 2000 Sologne, promotion du bois dans la construction, valorisation touristique d'espaces forestiers identifiés...).

La deuxième étape de la Charte Forestière de Territoire qui correspond à cette phase de mise en œuvre, dépend en grande partie d'un travail d'animation.

Cette animation doit permettre de :

- **pérenniser le dialogue instauré durant la phase d'élaboration de la CFT entre les différents acteurs du territoire,**
- **faire émerger des partenariats et des projets locaux,**
- **mettre en œuvre les propositions d'actions de la CFT.**

DESCRIPTION DES ACTIONS

- animer et/ou participer aux différents groupes de travail déjà mis en place ou à venir,
- coordonner l'ensemble des actions de la CFT,
- organiser une réunion du comité de pilotage (comité de suivi) de la CFT,
- participer à la mise en place de conventions d'application entre les différents partenaires,
- continuer à rechercher des financements pour la mise en œuvre des actions de la CFT,
- continuer à sensibiliser les élus du Pays,
- faciliter la circulation de l'information, rédiger des notes de synthèse, des articles de presse, promouvoir la CFT
- évaluer l'avancement de la CFT et participer aux actions du réseau National des CFT.

BUDGET PREVISIONNEL :

Animateur : 7 632 Euros

Encadrement : 2 jours ingénieur (630 Euros/j) : 1 260 Euros

Déplacement : 720 Euros

Réunions, courriers, contacts : 388 Euros

Total dépenses estimées : 10 000 Euros

PLAN DE FINANCEMENT :

Etat (DRAF) : 4 000 Euros

Leader+ : 5 000 Euros

Autofinancement CRPF Ile de France – Centre : 1 000 Euros

ECHEANCIER :

Début de l'opération : 1 décembre 2006

Fin de l'opération : 31 décembre 2007

Durée de l'opération : 2 mois échelonnés entre le 1/12/06 et le 31/12/07.

Annexe 6 :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} COMITE DE PILOTAGE Du 14/04/2006 à Vernou-en-Sologne
--

Présents :

<i>Noms</i>	<i>Organismes</i>
Mme. ARGY	Pays de Grande Sologne
Mme. SEMPE	Sologne Nature Environnement
M. LAMARE	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
M. BRANCOTTE	Conseil Régional du Centre
M. MAILLARD	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loir-et-Che
M. VELLA	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loir-et-Che
M. DE LA GUERRANDE	ARBOCENTRE
M. VUITTON	Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher
M. BOURDAIS	Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher
M. DE GRACIANSKY	Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher
M. THIBOUT	Groupement de Développement Forestier du Loir-et-Cher
M. MOREAU	Maire de Vernou-en-Sologne
M. ROUSSEAU	Comité Départemental de Randonnées Pédestre du Loir-et-Cher
M. COSTENOBLE	Scieurs du Loir-et-Cher
M. DURANT DES AULNOIS	Comité Central Agricole de Sologne
M. CONTART	Action Dynamique Sologne
M. COURTAIGNE	Action Dynamique Sologne
M. LOMBARDI	Pays de Grande Sologne
M. PESME	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Centre
M. LOUDES	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Centre

Excusés :

Mme LAVAYSSIERE Bourse des Travaux Forestiers du Centre
Mme BOUDOIN Conseil de développement du Pays de Grande Sologne,
M. SAPIN Conseil Régional du Centre,
M. BEIGNET Conseil Régional du Centre,
M. SALOMON Action Dynamique Sologne,

Ordre du jour :

- Présentation des Chartes Forestières de Territoire (CFT) au niveau national,
- Amendement de l'état des lieux forestier à partir du document de travail,
- Bilan sur l'avancement de la démarche,
- Tour de table et recueil des orientations forestières à mettre en avant dans la CFT,
- Réflexions sur les groupes de travail à mettre en place,
- Recueil de propositions sur la mise en place d'éventuelles actions pilotes,
- Calendrier.

Début de la réunion à 9h30

□ Amendement de l'état des lieux :

M. Loudes présente un diaporama concernant l'état des lieux de l'espace forestier du Pays de Grande Sologne et demande au comité de pilotage de faire part de ses remarques concernant les données à modifier ou à ajouter, afin de valider cette première étape de la Charte Forestière de Territoire.

Plusieurs souhaits sont énoncés :

- remplacer les données issues du cadastre de 2003 concernant les taux de boisement des communes du Pays de Grande Sologne par celles issues de l'IFN qui sont plus appropriées (M. Vella). La DDAF dispose de ces données et pourra les fournir dans le cadre de la CFT,

- ajouter les plans de chasse cerf et chevreuil correspondant au Pays de Grande Sologne afin de pouvoir les comparer à ceux du Loir-et-Cher, leur évolution est différente de celle de l'ensemble du département (M. Bourdais). La FDC fera parvenir ces données au CRPF,

- intégrer l'étude sur l'enrillagement au sein du Pays de Grande Sologne réalisée en 2001 par la FDC (M. Bourdais). Cette étude est disponible à la DDAF,

- corriger le classement des rivières le Beuvron et la Sauldre (M. Vella),

- réintégrer les données de l'étude du Cemagref sur le GIC du Cosson, concernant l'impact des cervidés sur le massif du Cosson (M. Bourdais),

- ajouter un listing des établissements et organismes de la filière forêt/bois au sein du Pays de Grande Sologne (Mme. Argy),

- ajouter un listing des habitats forestiers liés à Natura 2000 (Mme. Argy).

□ Avancement de la démarche :

Toutes les demandes listées ci-dessus seront prises en compte et insérées dans l'état des lieux de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne afin de le finaliser.

Dans le cadre de la phase de concertation, le CRPF a déjà réalisé 11 réunions ou entrevues avec des organismes professionnels concernés par la démarche, ces rencontres vont continuer durant le mois de mai et juin.

Des réunions ou des ateliers/débats vont être prochainement organisés avec les élus des communes du Pays et les propriétaires forestiers.

□ Orientations/actions proposées :

M. Loudes propose de faire un tour de table afin de recueillir les orientations du comité de pilotage qui seront mises en avant dans la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne.

Valorisation de la ressource bois :

- Améliorer la qualité de l'exploitation des bois et développer la certification forestière dans la chaîne sylviculteur-exploitant forestier-transformateur.
- Développer la filière bois énergie et associer à certains projets de chaufferies existant au sein du Pays, un approvisionnement local en plaquettes forestières.
- Prendre en compte les besoins d'accessibilité aux parcelles forestières et de stockage des bois (places de dépôt...). Mise en place d'un Schéma de desserte.
- Faire face à la demande croissante en bois-bûche : augmenter la mobilisation du bois-bûche en forêt privée, pérenniser l'approvisionnement des professionnels et assurer une qualité de séchage aux consommateurs.
- Améliorer la gestion des taillis et la qualité des bois.
- Promouvoir le bois dans la construction (« maison Solognote ») et dans les équipements routiers (abris bus, glissières, aires de repos...).

Gestion sylvo-cynégétique :

- Inciter les propriétaires forestiers et les gestionnaires de chasse à effectuer des actions bénéfiques à la fois pour le gibier et pour la sylviculture.
- Développer le dialogue chasseurs / sylviculteurs et élaborer des actions communes.
- Valoriser les résultats de l'étude du CEMAGREF sur le GIC du Cosson.
- Promouvoir la protection de parcelles forestières à fort intérêt sylvicole, dans les secteurs les plus sensibles aux dégâts de gibier.

Aspect environnementaux :

- Prévenir des incendies de forêt : instaurer des infrastructures légères (pare-feu, signalétique, pistes et accès à des points d'eau...). Certaines de ces infrastructures pourront également avoir un intérêt cynégétique et favorable à la biodiversité.
- Contenir l'extension des grandes clôtures et appliquer les textes de loi existant.

Formation / Communication :

- Appuyer les formations destinées aux propriétaires forestiers et informer les chasseurs.
- Sensibiliser les élus du Pays : ressource bois et développement économique, bois-énergie, incendies, environnement, paysage, desserte...

- Promouvoir la filière forêt/bois : création de la maison du bois, participation à des manifestations...
- Sensibiliser les enseignants et les enfants sur la certification forestière et la gestion de l'espace forestier.

Ces orientations restent ouvertes, elles sont susceptibles d'être modifiées ou complétées.

□ **Réflexion sur la mise en place de groupes de travail :**

M. Pesme et M. Loudes proposent au comité de pilotage de mettre en place des groupes de travail par thèmes. Ce dernier propose de faire cela ultérieurement, après un temps de réflexion sur l'ensemble de ces orientations.

□ **Actions pilotes pouvant être mise en place avant la validation de la Charte Forestière de Territoire :**

M. Pesme, M. Bourdais et M. Vella proposent de réaliser un « Guide de Bonnes Pratiques Sylvo-Cynégétique », destiné aux propriétaires forestiers et aux gestionnaires de chasse.

La FDC et le CRPF pourraient mettre en place cette action à partir du mois de septembre 2006.

□ **Calendrier :**

La prochaine réunion du comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire est prévue fin juin.

□ **Autres discussions ou interventions :**

M. Pesme rappelle qu'il est nécessaire de déterminer les actions de la Charte Forestière de Territoire assez rapidement, afin que le chargé d'étude dispose de temps pour rechercher d'éventuels financements.

M. Lamare fait part au comité de pilotage des axes qui seront probablement soutenus par des aides financières à partir de 2007 :

- mécanisation et compétitivité de la filière bois,
- mobilisation du bois et desserte forestière,
- prévention des risques d'incendies,
- projets collectifs (Charte Forestière de Territoire, Plan de Développement de Massif...).

M. Lamare informe de la nécessité de disposer d'un Plan de Protection des Forêts contre les Incendies, afin de pouvoir bénéficier d'aides financières concernant la mise en place d'aménagements particuliers.

M. Lamare signale le travail en cours sur l'Orléanais concernant la Défense des Forêts Contre les Incendies. Ce travail sera également effectué sur l'ensemble de la Sologne.

M. Pesme insiste sur le fait que la Charte Forestière de Territoire sera à l'image de ce qu'en feront les acteurs du territoire, ainsi la phase de concertation qui est largement ouverte est primordiale. Si les actions proposées sont concrètes et bien cadrées il y aura plus de facilités à recevoir des financements.

M. de La Guerrande rappelle qu'il serait intéressant de regrouper des propriétaires forestiers afin d'approvisionner en plaquettes forestières certains petits projets communaux de chaufferies collectives. Un accord pourrait être trouvé avec les agriculteurs afin de mettre à disposition des moyens matériels.

M. Thibout, M. de La Guerrande et M. Costenoble informent de la nécessité d'une coordination sur le développement du bois énergie. Il faudra distinguer les chaufferies collectives de fortes puissances qui seront approvisionnées de façon industrielle et celles de moindre ampleur nécessitant un approvisionnement de proximité.

M. Pesme donne pour exemple la création dans l'Indre d'une S.A.R.L composée de propriétaires forestiers qui approvisionne en plaquettes forestières des chaufferies locales. Il précise également l'intérêt de proximité de ce type de structure. En effet pour une livraison à 50 km le coût du transport représente 1/3 du prix de la plaquette livrée chaufferie. Il paraît donc important de limiter la distance de livraison à 35 km.

Mme Argy informe qu'il avait déjà eu un projet de plate forme de stockage sur le Pays, mais qu'il avait été refusé par les élus. Par ailleurs certains aménagements réalisés type « cœur de village » empêchent la circulation des grumiers.

M. Pesme constate la construction de nouveaux pavillons en périphérie des villages qui sont souvent peu typiques de l'architecture Solognote (bois et brique). Peut-être qu'il serait possible d'organiser un concours d'architectes afin de garder un style Solognot.

M. Vella informe qu'actuellement on continue à produire en Sologne du bois de mauvaise qualité et qu'il sera de moins en moins vendable. Il faut notamment améliorer la gestion des taillis et les élagages de résineux.

M. Pesme évoque le problème de la fermeture des milieux liée au déclin de l'agriculture. Il propose au comité de pilotage de réfléchir à des solutions pour faire face à ce problème récurrent. Dans les friches relativement âgées ne pourrait on pas effectuer des essais de broyage afin de récupérer la biomasse à des fins énergétique (bois énergie, compostage...).

M. Moreau demande à *M. Loudes* d'écrire un article concernant la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne, qu'il fera parvenir au journal la Nouvelle République.

M. Bourdais évoque la responsabilité des élus face au problème de l'engrillagement. Il rappelle également l'existence de textes réglementaires qui conditionnent la hauteur et la nature des grillages.

M. Moreau affirme qu'il est contre l'engrillagement et que sur la commune de Vernou-en-Sologne, il est limité à 1 m 10. Il fait part également du manque de civilité des administrés qui lors de la période des champignons n'hésitent pas à pénétrer de façon abusive dans les propriétés privées.

Mme. Argy fait part de l'édition du « Guide du Forestier » réalisé par le GEDEF Loiret-Sologne et d'un projet « Guide de Bonnes Pratiques de Gestion de l'Espace Solognot » porté par Action Dynamique Sologne et par le Pays de Grande Sologne.

Réunion close à 12h15.

Contact : Jean-Pierre LOUDES : 02.38.53.65.09 – sig.centre@crpf.fr

Annexe 7 :

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2^{ème}
COMITE DE PILOTAGE
Du 30/06/2006 à la Maison du Cerf de
VILLENY**

Présents :

<i>Noms</i>	<i>Organismes</i>
Mlle BOURLEYRE	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
Mlle MICHEL	Office National des Forêts
Mme LAVAYSSIERE	Bourse des Travaux Forestiers du Centre
M. MARTIN LALANDE	Pays de Grande Sologne
M. BRANCOTTE	Conseil Régional du Centre
M. DE VIBRAYE	Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher
M. DE GRACIANSKY	Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher
M. LOMBARDI	Pays de Grande Sologne
M. ROUSSEAU	Comité Départemental de Randonnées Pédestre du Loir-et-Cher
M. LAMARE	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
M. NOUGAREDE	INRA
M. ANGENAULT	Expert Forestier
M. BOURDAIS	Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher
M. DESIRE	Groupement de Développement Forestier du Loir-et-Cher
M. PESME	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen
M. LOUDES	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen

Excusés :

Mlle ARGY, Pays de Grande Sologne,
Mme BERNARD Sologne Nature Environnement
M. VASSEUR Chambre d'Agriculture,
M. BEIGNET Conseil Régional du Centre,
M. SALOMON Action Dynamique Sologne,
M. FAUCONNIER Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher,
M. MAILLARD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. DURAND DES AULNOIS, Comité Central Agricole de Sologne.

Ordre du jour :

- Compléments et modifications de l'état des lieux forestier,
- avancement de la démarche,
- bilan de la phase de concertation,
- Hiérarchiser les orientations de la Charte Forestière de Territoire,
- valider les actions pilotes proposées,
- proposer ou préciser des actions par thèmes.

Début de la réunion à 9h30 :

M. Martin Lalande qui préside le comité de pilotage, ouvre la réunion et demande à M. Loudes de présenter une rapide synthèse de la précédente réunion du comité de pilotage.

□ Compléments et modifications de l'état des lieux :

M. Loudes présente les compléments et les modifications concernant l'état des lieux de l'espace forestier qui avaient été demandés par le comité de pilotage.

M. Bourdais demande s'il est encore possible de modifier certaines données liées à l'aspect cynégétique car il souhaite faire parvenir au CRPF ses remarques.

M. Loudes confirme qu'il peut y avoir encore des modifications sur l'état des lieux de la Charte Forestière, mais que ces remarques doivent maintenant parvenir rapidement au CRPF.

M. Loudes demande s'il y a d'autres remarques concernant des données à modifier ou à ajouter, afin de valider cette première étape de la Charte Forestière de Territoire. Aucune autres remarques des participants sont avancées. L'état des lieux est donc validé par le comité de pilotage.

□ Avancement de la démarche :

M. Loudes fait part du nombre de réunions et d'entrevues qui ont été organisées au cours de cette phase de concertation. Il informe que le document de synthèse relatif au recueil des attentes et des propositions des personnes rencontrées en terme de valorisation de l'espace forestier, sera envoyé au comité de pilotage avec ce même compte-rendu. Il rappelle au comité de pilotage que l'on est rentré dans la dernière phase de la Charte Forestière, et que les propositions d'actions devront maintenant être précisées, hiérarchisées et associées à des financements potentiels pour leur mise en œuvre.

Il met l'accent également sur le fait qu'il est urgent de réfléchir sur les possibilités d'animation de la Charte Forestière à partir de 2007, afin d'assurer sa mise en œuvre.

□ Hiérarchiser les orientations de la Charte Forestière de Territoire, valider les actions pilotes proposées et proposer ou préciser des actions par thèmes :

M. Loudes propose de reprendre une à une les grandes orientations proposées par le comité de pilotage lors de la première réunion, de discuter ensemble des actions qui y sont proposées et d'établir des priorités de mises en œuvre.

- Développer la filière bois énergie et associer à certains projets de chaufferies existant au sein du Pays, un approvisionnement local en plaquettes forestières.

M. Désiré pense que l'animation pour la filière bois énergie au sein du Pays doit s'intégrer dans des initiatives qui ont déjà été mises en place. Il cite l'exemple d'Arbocentre qui établit un démarchage auprès des

collectivités et des entreprises susceptibles de mettre en place des chaudières collectives. Il met en garde sur le fait d'avoir trop d'interlocuteurs associés au développement du bois énergie. Il faut se limiter à 2 personnes, une pour faire la promotion des systèmes de chauffages et l'autre pour faire la promotion de l'approvisionnement. Il précise qu'au sein de chaque département, les chambres d'agriculture ont été missionnées pour développer la filière avec de la plaquette industrielle dans un premier temps.

M. Loudes, constate lors des différentes rencontres effectuées, que le manque de coordination et de liens entre les éventuels partenaires de la filière bois énergie était au sein du Pays de Grande Sologne un problème majeur.

M. Martin Lalande propose de modifier l'action « animer la filière bois énergie... » en mettant en avant la notion de relais, « relayer et compléter l'animation actuelle régionale et départementale de la filière bois énergie au sein du Pays » lui paraît plus réaliste. Il précise que le Pays ne peut pas financer ce type d'animation et cela serait dommage de ne pas mettre à profit l'animation régionale et départementale actuelle.

M. Désiré pense qu'il serait intéressant de réfléchir au sein du Pays sur les moyens et sur les méthodes d'exploitation de la ressource. En effet il y a des peuplements forestiers particuliers au Pays (taillis de bouleaux, de saules), mais aussi des sols assez sensibles aux travaux d'exploitation. Ces peuplements peuvent être adaptés à la production de plaquettes forestières, mais les méthodes d'exploitations sont pour l'instant moins concrètes que celles pour les taillis de chênes par exemple.

M. Pesme, informe que lors des réunions effectuées avec les propriétaires forestiers, des demandes pour l'installation de chaufferies individuelles dans les propriétés solognotes avaient été avancées. Actuellement les grosses structures d'approvisionnement ne sont pas forcément bien placées pour faire de la livraison au coup par coup sur des petites distances, notamment avec des coûts de transport qui sont importants. Il serait nécessaire de développer des circuits courts afin d'utiliser la ressource locale, sans se mettre en concurrence avec les grosses structures d'approvisionnement. Ce circuit court pourrait s'établir par l'intermédiaire de propriétaires qui se regroupent ou par des systèmes types CUMA, avec une acquisition d'un broyeur et une livraison dans un rayon de 30 kilomètres.

M. Désiré, précise que c'est la structuration de la filière qui doit se mettre en place au sein du Pays de Grande Sologne. Il informe que la Chambre d'Agriculture est missionnée auprès des particuliers pour effectuer des études de faisabilité en ce qui concerne les possibilités de mise en place de petites unités de chaufferies individuelles (30 à 100 Kwatts). Les aides pour l'acquisition de déchiqueteuses seraient mobilisables par la Région qui pourrait soutenir les investissements collectifs. Le département devrait être plutôt intéressé par la structuration de la filière. Cependant il y a un manque d'initiative individuelle de la part de forestiers, d'entreprises forestières ou d'agriculteurs pour se lancer dans la filière.

M. Martin Lalande, rappelle que dans le contrat de Pays, en ce qui concerne la forêt rien n'est figé pour l'instant. Les demandes concernant le développement de la filière bois énergie peuvent dans ce cadre être présentables au conseil régional.

M. Brancotte, informe que pour certains types d'équipements des aides existent déjà via le contrat de plan entre la région et l'ADEME. Il précise qu'il y a tout un dispositif qui est parfaitement fléché entre l'ADEME et la région, notamment en ce qui concerne l'installation de chaufferies collectives.

M. Martin Lalande, demande ce qu'il en est pour les initiatives individuelles ?

M. Brancotte, pense que cela n'a pas de sens de financer des opérations au coup par coup, il faut une action véritablement collective.

M. Martin Lalande, demande s'il y a des possibilités de financement en ce qui concerne l'achat de déchiqueteuses.

M. Brancotte informe que cela se fait déjà dans certains contrats de Pays via notamment des exploitations agricoles sous certaines conditions.

M. Martin Lalande, conclut que c'est le moment d'avancer sur cet aspect car à la rentrée de septembre le nouveau contrat de Pays sera bouclé. Il faudra alors patienter jusqu'à la deuxième phase dans 2.5 ans.

M. Désiré, signale dans d'autres départements la mise en place d'achats collectifs de chaudières afin de pouvoir aller démarcher les constructeurs. Il cite comme exemple le département de l'Orme où 46 chaudières ont été acquises en 6 mois. Il pourrait y avoir ainsi une incitation financière supplémentaire au crédit d'impôt, via le contrat de Pays qui devrait inciter par la suite à l'achat de déchiqueteuses.

M. Lamare pense qu'il n'y aura pas à l'échelle du Pays de Grande Sologne assez de personnes intéressées par l'achat collectif de chaudières.

M. Pesme, rappelle que le manque d'initiative personnelle est un problème important, mais un grand nombre de propriétaires rencontrés se posaient beaucoup de questions sur les avantages à installer une chaudière alimentée par de la plaquette. De ce fait il lui paraît intéressant de montrer aux propriétaires intéressés, des réalisations de chaufferies chez des particuliers. Il demande si ce type de démarche a déjà été effectué sur le territoire du Pays ?

M. Désiré l'informe qu'une journée de démonstration a été organisée à Villeny avec 200 personnes, mais suite à cela il n'y a pas eu beaucoup de contacts. Il a plus été sollicité dans le Perche ou dans la Beauce qu'au sein du Pays de Grande Sologne, cela peut être lié à un problème de communication.

M. Lamare, propose de sensibiliser et de former les artisans chauffagistes du Pays sur le développement de la filière bois énergie. En effet se sont eux qui font souvent l'offre et s'ils ne sont pas compétents en terme de chaufferies alimentées par de la plaquette, ils vont proposer autre chose aux clients. Il rappelle que le département de l'Indre a subventionné les 100 premières installations de chaudières chez les particuliers.

M. Brancotte, informe également que le département du Loiret devrait mettre en place d'ici 2007 un dispositif de subventions pour les particuliers afin de les inciter à investir dans des chaudières au bois.

Mme Lavayssière, revient sur la notion « d'achat collectif », qui lui paraît non adaptée à la situation des entreprises de travaux forestiers par exemple. Elle n'est pas certaine que le fait d'acheter collectivement favorise la production de plaquettes forestières et le terme « collectif » lui paraît trop restrictif. En effet elle pense que l'on peut aider un individuel à acheter une déchiqueteuse, afin de pouvoir effectuer des prestations chez des particuliers au sein du Pays.

M. Désiré, met en avant le fait que la plaquette forestière peut permettre de faire un lien entre l'agriculture et la forêt. En effet, les agriculteurs sont souvent équipés de matériel qui est peu utilisé l'hiver et qui pourraient être mis à disposition pour du déchiquetage. Il cite également l'exemple sur d'autres départements où les achats collectifs de matériel ont été effectués via des CUMA avec également des créations d'emplois.

M. Pesme, précise qu'il n'y a pas forcément de concurrence entre les Entreprises de Travaux Forestiers et les CUMA. En effet, les CUMA travaillent essentiellement pour leurs adhérents, elles peuvent effectuer des travaux pour des non adhérents mais avec un seuil très limité.

M. Martin Lalande, demande qu'un complément d'information soit fait pour savoir de quelles manières les Entreprises de Travaux Forestiers ou d'autres structures peuvent être financées actuellement pour l'achat de matériel. Il paraît important de savoir s'il y a nécessité ou pas, d'octroyer des aides financières pour inciter à l'achat.

M. Lamare, informe que dans le cadre de la préparation des programmes européens qui seront mis en place à partir de 2007, il a été souhaité que l'achat de matériel par les Entreprises de Travaux Forestiers, les exploitants forestiers et les coopératives forestières soit aidé financièrement. En ce qui concerne les CUMA, on ne sait pas pour l'instant si elles pourront être aidées pour l'acquisition de ce type de matériel. Il remarque également qu'il faut s'adapter au mode de travail des professionnels forestiers qui est plutôt individuel, mais s'il n'y a pas d'attente de leur part en ce qui concerne d'éventuelles aides, cela semblera difficile d'élaborer des dossiers pour ce type de démarche. Il rajoute également qu'il est difficile pour les entreprises de travaux forestiers d'utiliser du matériel en commun, car le fonctionnement est très différent de celui du monde agricole.

Mme Lavayssière, pense qu'il est également important d'aider les Entreprises de Travaux Forestiers sur les aspects de gestion d'entreprises, d'assistance ou de conseil, notamment pour l'achat de matériel (critères mécaniques, d'adaptabilité aux sols, de puissance...).

M. Pesme, rappelle que les propositions d'actions de la Charte forestière seront synthétisées sous forme de fiches où devront être précisés les financements potentiels. Certaines de ces actions pourront être associées aux financements qui existent déjà, notamment dans le cadre du FEADER. Pour les autres actions où il n'y a pas actuellement de financements possibles, il faudra se tourner vers les collectivités locales pour essayer de soutenir ces projets. Il pense que dès le mois de septembre pourront être dégagés les points de la Charte forestière sur lesquels on ne voit pas de financements possibles.

M. Martin Lalande propose de supprimer le terme « collectif » de l'action « aider à l'achat collectif... » et de tenir compte des aides existantes pour l'achat de matériel.

M. Desiré, met un bémol sur l'action de la Charte forestière « faire de la plaquette forestière avec un objectif d'amélioration des peuplements ». Il dit que dans un premier temps il faut savoir comment sortir la plaquette forestière des forêts de Sologne et de se pencher en premier lieu sur les peuplements qui ne sont pas actuellement valorisés. Si on s'oriente sur de la plaquette forestière qui sera en concurrence avec les énergies fossiles, il faudra se diriger vers la production en coupes rases. Il ne faut pas que cet objectif d'amélioration des peuplements fasse un blocage pour le développement de la plaquette. Il faut placer la plaquette forestière comme un véritable débouché mais pas comme un outil pour la sylviculture.

Mlle Michel, n'est pas d'accord avec ce principe, elle pense que l'objectif premier est d'améliorer les peuplements forestiers et que la plaquette forestière doit être utilisée comme un moyen d'atteindre ces objectifs dans le cadre d'une gestion durable. La plaquette est un complément en terme de produits forestiers et elle ne doit pas les remplacer.

M. de Vibraye pense qu'il sera difficile d'utiliser les produits d'éclaircies pour alimenter la filière bois énergie. En effet en terme de moyens et de coûts cela ne lui paraît pas rentable d'aller exploiter des petits bois de façon aléatoire et en petite quantité. La seule solution pour produire de façon compétitive de la plaquette forestière s'est d'avoir des méthodes de récoltes très simples et mécanisées, notamment sur des parcelles non propices à faire du bois de qualité.

M. Loudes rappelle qu'il ne faut pas non plus leurrer les propriétaires forestiers sur l'importance du revenu que peut engendrer la production individuelle de plaquettes forestières.

M. de Vibraye pense qu'il ne faut pas mettre en avant cette remarque car cela risque de freiner le démarrage de la filière de production de la plaquette.

M. Pesme met en avant le fait que la plaquette forestière restera sur une base de prix faible, limitée par la concurrence directe avec d'autres types d'énergies. Les propriétaires forestiers ne feront pas d'importants bénéfices avec la production de plaquettes, cependant cela peut permettre de dynamiser la sylviculture, notamment les peuplements de taillis simples qui sont actuellement sans valeur sylvicole. Actuellement partent en trituration des produits d'éclaircies résineuses qui sont exploités mécaniquement et cela pourrait également être effectué pour de la production de plaquettes.

M. Désiré revient sur ses propos en disant que la production de plaquettes forestières peut effectivement contribuer à améliorer certains peuplements, mais qu'il ne faudrait pas donner l'image aux propriétaires qu'on allait valoriser, avec la plaquette forestière, des peuplements qu'on est pas capable de valoriser actuellement.

Mlle Michel pense que le plus urgent est de savoir comment on va approvisionner les particuliers avec de la plaquette forestière qui paraît moins avantageuse actuellement que la plaquette industrielle, notamment en terme de coût. C'est dans ce sens que le Pays peut intervenir sur la valorisation de la ressource forestière locale.

M. Désiré rappelle qu'actuellement il y a peu de concurrence entre la plaquette industrielle et forestière. En effet les déchets de scierie ou les produits connexes sont utilisés majoritairement pour approvisionner des grosses chaufferies collectives. Il faut réfléchir sur les modes d'approvisionnement pour les particuliers (il donne l'exemple de moyens qui se mettent en place comme les camions souffleurs).

M. Martin Lalande propose également d'établir une action vers les architectes en ce qui concerne les possibilités d'équiper les nouvelles constructions avec une chaufferie au bois.

La structuration et le développement du bois énergie au sein du Pays de Grande Sologne sera une des priorités de la Charte Forestière du Territoire.

- **Prendre en compte les besoins d'accessibilité aux parcelles forestières et de stockage des bois (places de dépôt...). Mise en place d'un Schéma de desserte.**

M. Loudes présente les résultats issus du questionnaire d'enquête envoyé aux maires des communes du Pays de Grande Sologne. Il présente également différentes cartes associant des données forestières (taux de boisement et de résineux des communes), des données relatives à la localisation des schémas de desserte existants au sein du Pays et les réponses des maires concernant la mise en place d'un Schéma de desserte. Il propose au comité de pilotage d'élaborer un Schéma de desserte sur la frange Nord du Pays, où l'ensemble de ces données vont dans le même sens.

M. Martin Lalande pense qu'il faut reconsidérer les réponses des maires qui ont répondu défavorablement ou qui n'ont pas répondu en les informant sur les résultats de l'enquête et sur les objectifs d'un Schéma de desserte, afin qu'ils se prononcent en connaissance de cause. Il propose donc de faire une réunion avec l'ensemble des élus du Pays, le Conseil Général, la DDE et les différents partenaires de la Charte Forestière afin, d'examiner d'une part les problèmes de circulation des grumiers au sein du Pays et d'autre part de se positionner sur la possibilité de réaliser un Schéma de desserte sur la partie Nord du Pays.

M. Angenault demande quels sont par la suite les moyens pour mettre en œuvre les Schémas de desserte réalisés.

M. Pesme rappelle qu'un Schéma de desserte est élaboré pour du long terme. Il cite l'exemple du Cher où il y a des Schémas qui datent d'une quinzaine d'années et il y a encore aujourd'hui des propriétaires qui font leurs investissements sur les projets qui avaient été prévus dans ces démarches.

M. Désiré dit qu'il ne faut pas rester dans la démarche classique des Schémas de desserte, avec des empierrements systématiques et des investissements lourds. Il faudrait étudier quels sont les moyens de

pouvoir entretenir et élargir les chemins existants. Dans ce cadre des conventions pourraient être établies entre les propriétaires forestiers et les élus afin de créer des réseaux cohérents de dessertes.

M. Lamare rappelle que la desserte forestière sera une des actions prioritaires au niveau national. Il insiste également sur le fait de relancer les élus et les propriétaires pour effectuer des projets décrits dans les Schémas de desserte existants.

M. Pesme rappelle que certaines actions de la Charte Forestière concernant la desserte forestière sont déjà inscrites dans la Charte des transports des bois en région Centre. Il informe également que des schémas de circulation des grumiers ont été effectués dans les départements de l'Indre, du Loiret et de l'Eure-et-Loir. Cela n'a pas encore été fait pour le Loir-et-Cher.

M. Martin Lalande demande à avoir des informations sur ces démarches, afin d'en faire part au sein du Conseil Général du Loir-et-Cher.

M. Lamare devrait lui faire parvenir les informations nécessaires.

M. Martin Lalande propose de modifier l'action « baliser les chemins accessibles aux grumiers... » par « disposer d'une information facilement consultable pour identifier les chemins accessibles aux grumiers ». Il ne trouve pas pertinent le fait d'installer des panneaux d'information à l'entrée des chemins à emprunter par les grumiers.

M. Pesme demande s'il ne serait pas possible de mettre sur le site du Conseil Général la carte des routes et/ou des chemins autorisés pour les grumiers.

Mme Lavayssière rajoute que l'information sur l'accessibilité peut être utile également pour le secours des personnes en forêt.

M. Loudes conclut que la desserte forestière pourra être une priorité de la Charte Forestière si la réalisation d'un Schéma de desserte dans la partie Nord du Pays est adoptée lors d'une prochaine réunion à organiser avec l'ensemble des élus du Pays.

- **Faire face à la demande croissante en bois-bûche : augmenter la mobilisation du bois-bûche en forêt privée, pérenniser l'approvisionnement des professionnels et assurer une qualité de séchage aux consommateurs.**

M. Pesme informe que le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement a fait des études sur des techniques permettant la diminution du temps de séchage du bois. Il faudrait tester concrètement avec les professionnels locaux, l'adaptabilité de certaines d'entre elles à la situation du Pays de Grande Sologne.

Mme Lavayssière propose également d'aider à l'achat de toiles spéciales (adaptées au séchage du bois bûche) afin de les tester avec les professionnels locaux.

M. Pesme revient sur l'action « aider à l'achat de chaînes de production automatisées ». Il informe qu'il y a déjà des financements pour l'achat de ce type de matériel et on ne recherchera pas des financements supplémentaires.

M. Désiré pense que cela serait opportun d'étudier l'intérêt de mettre en place au sein du Pays, soit une grande plate-forme de séchage avec un séchoir adapté, soit des micro-plates-formes de séchage réparties sur l'ensemble du Pays mais sans séchoir associé.

M. Martin Lalande s'interroge également sur l'efficacité de ces différentes techniques. Il pense qu'il serait intéressant de pouvoir comparer l'efficacité des toiles normalisées qui permettent d'accélérer le séchage sur des surfaces dispersées avec l'efficacité d'un séchoir.

M. Pesme propose de constituer un petit groupe de travail sur le bois bûche afin de préciser qu'elles sont les actions à mettre en avant dans la Charte Forestière.

Mme Lavayssière fait part de la création au mois de septembre d'une association de producteurs de bois bûche et de professionnels dont le siège sera à Neung sur Beuvron et qu'il serait intéressant de travailler avec elle dans le cadre de la mise en œuvre d'actions définies dans la Charte Forestière.

M. Martin Lalande s'excuse de devoir quitter la réunion pour d'autres obligations. Il donne le relais à M. Lombardi qui est membre du Pays de Grande Sologne.

➤ **Dynamiser les forêts du Pays de Grande Sologne, améliorer la gestion des taillis et la qualité des bois.**

M. Lombardi remarque que toutes les actions proposées sous ce thème peuvent être regroupées dans une même action qui consiste à informer et sensibiliser les propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion.

M. Bourdais informe que le cadre réglementaire est le Plan Simple de Gestion et qu'il faut que la Charte Forestière incite à le respecter et à appliquer ce qu'il préconise en terme de gestion.

M. Désiré préfère modifier l'action « éviter les plantations résineuses sur de trop grande surface » par « favoriser la biodiversité dans les plantations résineuses » ou « favoriser le mélange feuillus/résineux »

M. Loudes définit ces actions comme étant des actions transversales à la Charte Forestière, qui peuvent être liées avec d'autres aspects (bois énergie, bois bûche, aspect cynégétique...). Il demande au comité de pilotage si certaines d'entre elles paraissent être prioritaires dans le cadre de la Charte Forestière.

M. Lamare différencie les actions à mener qui sont assez précises et derrière lesquelles il va falloir mettre un maître d'ouvrage potentiel, des actions qui sont plus liées à la recommandation et où il n'y a pas de priorités particulière.

M. Pesme rappelle que ces actions d'informations sont le rôle des Groupements de Développement, des FOGFOR et du CRPF. Les messages ne sont pas toujours pris en compte par les propriétaires et il peut y avoir des problèmes de communication. Il pense qu'il faudrait réfléchir sur des nouvelles méthodes d'information afin de mieux faire passer les messages.

M. Loudes conclut que ce thème ne fera pas l'objet d'une priorité particulière dans le cadre de la Charte Forestière. Cependant certaines de ces actions pourront être rattachées au thème de la formation et de la communication.

➤ **Promouvoir le bois dans la construction (« maison solognote »).**

M. Lamare pense que la Charte Forestière ne peut pas aller jusqu'à demander une harmonisation des PLU au sein du Pays de Grande Sologne, en ce qui concerne les constructions en bois. Il lui paraît suffisant de maintenir le premier point : « autoriser la construction bois dans les PLU des communes du Pays de Grande Sologne ».

M. de Graciansky propose de remplacer le terme « autoriser » par le terme « recommander ».

M. Lamare pense que l'action qui consiste à organiser un concours d'architecte n'est pas pertinente dans le cadre de la Charte Forestière. Le terme « cachet Solognot » lui paraît trop traditionnel et il préfère que se développe des constructions en bois innovantes mais qui restent intégrées aux caractéristiques du territoire.

M. Pesme confirme que le terme « à cachet solognot » est un peu restrictif et qu'il ne s'agit pas de stéréotyper les constructions en bois sur le territoire. Il pense qu'on peut avoir un « caractère Solognot » tout en étant moderne.

M. Lamare, évoque la nécessité de promouvoir le bois dans les constructions collectives, particulières, mais aussi agricoles avec une mise en avant des aides possibles ou à mettre en place pour chacune de ces catégories.

La promotion du bois dans la construction doit rester affichée dans la Charte Forestière. Cependant les actions qui y sont associées ne sont pas pour l'instant suffisamment définies.

➤ **Gestion sylvo-cynégétique / Aspect environnementaux / Formation / Communication**

En ce qui concerne ces thèmes, les remarques du comité de pilotage ont porté essentiellement sur des suppressions ou des modifications de certaines actions qui ont été proposées.

M. Bourdais propose de modifier l'action « associer un seuil tolérable de grand gibier aux potentialités du milieu et réfléchir sur les modalités d'application de l'agrainage » en rajoutant les notions d'écologie d'espèce et d'objectifs des propriétaires. Il informe également que l'agrainage a été pris en compte dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Loir-et-Cher. Il propose donc de rédiger l'action sous la forme « associer un seuil tolérable de grand gibier aux potentialités du milieu selon l'écologie de l'espèce et les objectifs des propriétaires ».

M. Lombardi pense que l'action relative à la mise en place d'un Label de qualité pour les chasses au petit gibier ne rentre pas dans le cadre des objectifs de la Charte Forestière.

M. Bourdais demande à supprimer les actions relatives à la mise en place de réflecteurs et à la prise en compte des risques sanitaires. Il propose également de modifier d'autres actions liées à l'aspect agro-sylvo-cynégétique en accord avec le comité de pilotage.

M. Bourdais propose également de compléter l'action relative à l'installation des grandes clôtures. Il pense que les élus n'ont pas les connaissances nécessaires sur les possibilités actuelles pour faire face à l'édification de ces clôtures et qu'il est nécessaire de les inciter à s'informer et à prendre en compte les conséquences de ces édifications.

Mlle Michel informe que le massif de Saint Maurice a un objectif d'accueil du public. Elle est intéressée par l'action concernant la valorisation de ce massif, notamment par la création en partenariat avec des collectivités d'un aménagement destiné à la sensibilisation des scolaires, des enseignants et du grand public sur la gestion forestière. Elle précise également que l'association l'Union Pour la Culture Populaire en Sologne qui organise des randonnées à thème peut être également intéressée par cette action.

M. Lamare est surpris par le fait qu'il y a peu d'actions liées au développement du tourisme qui ont été mises en avant lors de la phase de concertation de la Charte Forestière de Territoire.

Mme Lavayssière demande que la Charte Forestière puisse promouvoir et encourager toutes les démarches qui sont liées à la certification forestière PEFC.

- les autres actions de la Charte Forestière qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières seront maintenues sans modification dans la rédaction du document final,

- les actions proposées peuvent encore faire l'objet de modifications ou de compléments.

- **Réflexion sur la mise en place de groupes de travail :**

M. Pesme propose au comité de pilotage de mettre en place des groupes de travail par thèmes. Il sera envoyé avec ce compte rendu un coupon réponse qui permettra aux membres du comité de pilotage de participer à ces différents groupes de travail, afin de préciser certaines actions et de réfléchir sur les demandes à effectuer pour d'éventuels financements.

- **Calendrier :**

M. Loudes informe qu'une réunion de restitution sera organisée cet automne, elle regroupera l'ensemble des participants de la Charte Forestière. Il rappelle également qu'en septembre une réunion sera programmée avec les élus du Pays au sujet de la possibilité de mise en place d'un Schéma de desserte. Il propose également à l'ensemble des participants du comité de pilotage de lui faire part rapidement de toutes remarques éventuelles afin qu'elles puissent être prises en compte dans le document final de la Charte Forestière.

Réunion close à 12h30.

Contact : Jean-Pierre LOUDES : 02.38.53.65.09 - sig.centre@crpf.fr

Annexe 8 :

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3^{ème}
COMITE DE PILOTAGE
Du 15/12/2006 au Syndicat Mixte du Pays
de Grande Sologne à Lamotte-Beuvron.**

Présents :

<i>Noms</i>	<i>Organismes</i>
Mlle BOURLEYRE	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
Mlle MICHEL	Office National des Forêts
Mlle ARGY	Pays de Grande Sologne
M. MARTIN LALANDE	Pays de Grande Sologne
M. BRANCOTTE	Conseil Régional du Centre
M. DE VIBRAYE	Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher
M. DE GRACIANSKY	Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher
M. BUXERAUD	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
M. DEBENEST	Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher
M. DESIRE	Groupement de Développement Forestier du Loir-et-Cher
M. CONTART	Action Dynamique Sologne
M. SALOMON	Action Dynamique Sologne
M. de LAAGE	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen
M. PESME	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen
M. LOUDES	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen

Excusés :

Mme BOUDOUIN, Conseil de développement Pays de Grande Sologne,
Mme. LAVAYSSIERE, Bourse des Travaux Forestiers du Centre,
M. LEROY, Conseil Général du Loir-et-Cher,
M. LOMBARDI, Pays de Grande Sologne,
M. VASSEUR, Chambre d'Agriculture,
M. BEIGNET, Conseil Régional du Centre,
M. MAILLARD, M. VELLA, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. DURAND DES AULNOIS, Comité Central Agricole de Sologne.

P.j 1 : Diaporama présenté au Comité Syndical du Pays de Grande Sologne le 18 décembre 2006.

Ordre du jour :

- Propositions d'actions de la CFT et état d'avancement des actions pilotes,
- Groupes de travail actuel et futur,
- Discussion et validation des propositions d'actions,
- Modalités d'animation et d'application de la CFT,
- Calendrier.

Début de la réunion à 14h30 :

M.Martin Lalande qui préside le comité de pilotage, ouvre la réunion et remercie les participants. Il rappelle que la Charte Forestière de Territoire sera intégrée dans la Charte de développement du Pays de Grande Sologne, et en lien avec les autres politiques du département ou de la région (Natura 2000, Plan Local d'Urbanisme...). La CFT sera associée à un objectif collectif pour le Pays et pour les autres partenaires. Le Pays coordonnera le déroulement de la CFT et proposera au cours des réunions du Comité Syndical un point sur l'avancement de la démarche. Différents maîtres d'ouvrages pourront être identifiés selon les actions et selon leurs compétences respectives.

M.Pesme rappelle que la CFT va dans l'intérêt du développement d'un territoire et qu'il est important que les élus du Pays se concertent et s'impliquent dans la mise en œuvre de cette démarche. Le CRPF peut jouer un rôle de médiateur ou d'animateur mais ne pourra pas tout réaliser dans le cadre de cette Charte.

□ Discussion et validation des propositions d'actions:

M.Loudes présente les différentes propositions d'actions réparties par axes et par objectifs. Il informe que les fiches actions ont déjà été modifiées suite à des remarques et des compléments le plus souvent de forme, qui lui sont parvenus avant cette réunion. Après avoir présenté chaque fiche, le comité de pilotage fait part de ses remarques.

○ Structuration d'une filière locale Bois énergie :

M.Salomon informe que suite à la réunion de concertation du 5 décembre 2006 sur la structuration d'une filière locale bois énergie et suite à l'entrevue avec *M.Désiré* de la Chambre d'Agriculture, des contacts ont été pris avec différents partenaires qui vont intervenir dans le cadre des rencontres « Inter-Solognotes sur le thème du Bois-énergie ».

M.Désiré propose de supprimer le terme « à moindres coûts » de l'action « Développer des circuits courts d'approvisionnement afin de valoriser la ressource forestière locale et d'approvisionner à moindres coûts les petites chaufferies collectives ou individuelles ».

M.Pesme propose de lier la notion de « moindres coûts » à celle de « circuits courts ». En effet le transport présente un coût important, qu'il faut minimiser par un approvisionnement local.

Mlle Michel informe que l'ONF qui est présent au niveau National dans la filière bois énergie « ONF Energie » peut intervenir comme partenaire pour des actions liées au bois énergie.

M.Martin Lalande demande si sur les actions présentées sur le bois énergie, certaines sont prêtes à mettre en œuvre dès le début 2007 ?

M. Pesme informe que des structures sont déjà susceptibles d'approvisionner du bois énergie au sein du Pays de Grande Sologne, et que d'autres présentent notamment à la réunion de concertation du 5 décembre 2006, vont investir dans des infrastructures ou du matériel et pourront fournir localement du combustible bois énergie.

M. Martin Lalande constate que la mise en place de circuits courts d'approvisionnement serait l'action la plus probable à concrétiser en 2007.

M. Désiré pense que l'action prioritaire pour 2007 en ce qui concerne le bois énergie, est de concrétiser les projets de chaufferies en cours, par exemple celui de Villeny.

M. Pesme informe également qu'un certain nombre de propriétaires hésitent à investir dans des chaudières au bois énergie par manque de certitudes sur les modalités d'approvisionnement.

M. de Graciansky constate que la dernière réunion du 5 décembre sur le bois énergie a fait apparaître un certain manque de connaissances sur les possibilités actuelles de production et d'approvisionnement, mais également sur les projets de plate-forme en cours sur le territoire.

M. de Vibraye se soucie également des méthodes de mobilisation de la ressource destinée au bois énergie. Comment sur un massif établir de manière la plus rentable une collecte de plaquettes forestières ?

- **Faire face à la demande croissante en Bois bûche :**

M. Désiré propose de compléter l'action sur l'amélioration du séchage du bois bûche, avec la mise en place en parallèle de systèmes automatisés de production de bois bûche.

- **Valoriser et associer le matériau bois à l'image paysagère de la Sologne :**

M. Brancotte informe que l'action proposée « Mettre en place un référentiel (plaquettes, Charte...) de préconisation afin de mieux intégrer les préoccupations nouvelles en matière d'urbanisation et de paysage (élaboration ou révision de PLU, constructions bois, mobilier urbain ...) » a déjà fait l'objet d'un travail similaire au sein du Pays Sologne Val Sud où une charte architecturale et paysagère a été réalisée.

Mlle Michel propose de rajouter dans la liste des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et partenaires techniques potentiels de la fiche 5.1 « valoriser le matériau bois dans l'aménagement du territoire », l'association France Forêt Bois qui agit au niveau national.

- **Aspect agro-sylvo-cynégétique :**

M. Désiré signale que l'élaboration des fiches sur la complémentarité entre gestion sylvicole et cynégétique pourra s'appuyer sur les fiches déjà élaborées par la Chambre d'agriculture sur ce thème.

Mlle Argy informe que des financements Leader+ destinés à des actions sylvo-cynégétiques sont encore disponibles. Le dépôt des dossiers doit se faire avant le 31 décembre 2007.

M. Salomon et M. Debenest débattent sur les problèmes récurrents d'équilibre sylvo-cynégétique au sein du territoire : attribution de plan de chasse, dégâts forestiers, évolution des populations de cerfs sur le territoire, massif du Cosson...

Mlle Argy fait part du souhait de certains propriétaires forestiers, de réguler les populations de grands animaux, mais certaines attributions de plans de chasse ne sont souvent pas adaptées à ces demandes.

M. Debenest signale que la Fédération des Chasseurs organise des réunions d'ensemble sur l'attribution des plans de chasse, avec notamment avec des propriétaires.

M. Pesme et M. Buxeraud font part de leur souhait de voir se développer un vrai dialogue entre les propriétaires et les locataires ou gestionnaires de chasse, notamment en ce qui concerne la demande du plan de chasse, qui doit résulter d'un accord entre ces deux parties.

M.de Graciansky pense que la rédaction des fiches sur la complémentarité entre gestion forestière et cynégétique, en partenariat entre forestiers et chasseurs, peut-être un point de départ pour établir un dialogue et des actions consensuelles.

Mlle Argy propose de supprimer l'action « Étudier les possibilités d'instaurer un Label de qualité pour les chasses commerciales (sécurité, gestion sylvicole associée, conditions de chasse, qualité du gibier, prestations annexes...) » qui n'est pas associée aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire.

- **Natura 2000 :**

Mlle Michel fait part de son souci de ne pas multiplier les interlocuteurs associés à la démarche de Natura 2000 Sologne. Les propositions d'actions « Promouvoir la démarche Natura 2000 (Directive Habitats) auprès des propriétaires forestiers (liens avec les PSG, informations, contacts...), en relais avec la structure animatrice, afin d'établir des Contrats ou des Chartes Natura 2000 » et « Effectuer des inventaires d'habitats Natura 2000 chez les propriétaires forestiers qui le désirent, et les informer sur les conseils de bonnes pratiques de gestion à appliquer » nécessitent d'être reformulés.

- **Valoriser le potentiel forestier dans l'offre touristique :**

Mlle Michel rappelle que l'ONF est favorable à la valorisation du massif de Saint-Maurice pour l'accueil du public. Sur ce massif, seule la chasse à l'arc est autorisée. Cependant pour la mise en œuvre des actions, l'ONF ne pourra pas participer au financement des infrastructures et de l'entretien et souhaite rester maître d'ouvrage.

M.Martin Lalande s'excuse de devoir quitter la réunion pour d'autres obligations. Il souhaite que les modifications apportées lors de cette réunion soient incluses dans la restitution qui sera présentée au Comité Syndical du Pays le 18 décembre qui devra approuver la CFT.

M.de Laage propose de s'inspirer de l'expérience du CIRAN pour mettre en place des circuits de découvertes en forêt et bien cerner l'ensemble des paramètres. Il paraît nécessaire pour ce type d'action de disposer d'un accompagnateur compétent en terme d'animation forestière.

M.Pesme informe que les Centres Equestres pourraient sur certains secteurs, avec un volontariat des propriétaires et par conventions mettre en place ou finaliser des boucles de circuits équestres. Si des propriétaires sont intéressés, l'animateur de la CFT pourrait faciliter les relations.

M.Désiré informe que sur ces aspects d'accueil du public il faut que chaque action soit basée sur le volontariat des propriétaires avec la mise en place de conventions concertées.

- **Propositions pour la mise en place de futurs groupes de travail :**

M.de Graciansky pense qu'il serait intéressant de mettre en place un groupe de travail sur toutes les actions qui ont un lien avec l'accueil du public en forêt.

M.Désiré propose d'instaurer un groupe de travail sur le schéma de desserte forestière (aménagement particuliers adaptés aux sols, assainissements collectifs...).

- **Avancement de la démarche :**

M.Salomon demande quels sont les signataires éventuels de la CFT ?

M.Loudes l'informe que les signataires seront les partenaires qui ont participé à l'élaboration de la CFT, mais aussi d'autres structures ou particuliers qui souhaiteraient s'impliquer dans la mise en œuvre de certaines actions de la CFT.

M.Pesme rappelle que le fait d'adhérer à la CFT permet d'obtenir une bonification de 10 % en ce qui concerne certaines aides aux investissements forestiers (exemple : projets de desserte forestière).

Le comité de pilotage de la CFT a pris en compte la majorité des remarques et des compléments qui ont été énoncés pour certaines propositions d'actions. Les modifications seront ainsi reportées sur le document final de la CFT.

Les autres actions proposées qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières seront maintenues sans modifications dans le document final.

Le comité de pilotage valide les propositions d'actions de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne, qui sera soumise au vote du Comité Syndical du Pays pour approbation le 18 décembre 2006 (cf. document ci-joint : diaporama présenté au Comité Syndical).

Par la suite la CFT sera soumise à la signature de Monsieur le préfet qui arrêtera le périmètre de la Charte, ce qui finalisera sa phase d'élaboration et sa validation.

Enfin la Charte sera soumise à la signature des différents partenaires qui ont contribué à son élaboration. L'adhésion à la CFT est synonyme d'une libre volonté des signataires pour valoriser durablement l'espace forestier du Pays de Grande Sologne.

La mise en œuvre de la CFT va se poursuivre en 2007, avec l'appui de crédits d'animation octroyés par la DRAF du Centre, Leader+ et le CRPF Ile de France - Centre.

La CFT reste une démarche ouverte, avec des possibilités d'inclure de nouvelles actions, de nouveaux partenaires au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. La durée d'application de la CFT sera associée à sur celle de la Charte de développement du Pays de Grande Sologne.

Réunion close à 17h.

Contact : Jean-Pierre LOUDES : 02.38.53.65.09 - sig.centre@crpf.fr

Annexe 9 :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL FORET/CHASSE Du 12/10/2006 au Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à Lamotte-Beuvron

Présents :

<i>Noms</i>	<i>Organismes</i>
Mlle ARGY	Pays de Grande Sologne
Mme SEMPE	Sologne Nature Environnement
M. DE GRACIANSKY	Syndicat des Forestiers Privés du Loir-et-Cher, Comité Central Agr de Sologne
M. SALOMON	Action Dynamique Sologne
M. CONTART	Action Dynamique Sologne
M. VELLA	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M. BOURDAIS	Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher
M. PESME	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen
M.LOUDES	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Cen

Excusée :

Mlle BOURLEYRE : Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher

Ordre du jour : Réflexion sur la mise en œuvre de supports de sensibilisation et d'information, afin d'inciter les propriétaires forestiers et les gestionnaires de chasse à effectuer des pratiques de gestion et des aménagements sylvicoles et cynégétiques complémentaires.

- Objectifs
- Public concerné
- Types d'actions et contenu
- Modalités de mise en œuvre
- Financement

Début de la réunion à 14h 45 :

La réunion est animée par M.Loudes, Chargé de mission au CRPF Ile de France - Centre.

Il résulte de la concertation du groupe de travail les points suivants :

□ **Constats / Objectifs :**

Dans de nombreuses propriétés Solognotes des travaux sylvicoles et des aménagements cynégétiques sont effectués sans complémentarités particulières. En effet dans l'état d'esprit de nombreux propriétaires, il n'est pas possible de faire sur un territoire forestier à la fois de la sylviculture et de la chasse. Souvent la gestion cynégétique est exclusive sur l'ensemble d'une propriété, elle est associée dans la plupart des cas à un aspect économique évident. Cette gestion unique peut engendrer d'importantes conséquences sur la dynamique forestière d'une propriété. Dans certains secteurs, peu d'opérations sylvicoles sont effectuées, les forêts vieillissent, elles ont du mal à se régénérer, et la composition des peuplements évolue en favorisant des essences forestières de moindre intérêt (exemple du massif du Cosson).

Cependant il est possible de bien gérer sa forêt avec un retour positif pour la valorisation de la capacité d'accueil du milieu pour le gibier et pour la pratique de la chasse. Des actions de gestion forestières et cynégétiques concrètes, faciles à mettre en place et peu coûteuses peuvent permettre, d'améliorer la qualité des peuplements forestiers, d'augmenter la ressource alimentaire naturelle pour le gibier et de limiter ou prévenir les dégâts forestiers occasionnés par la dent du gibier.

Généralement les propriétaires forestiers chassent eux même ou louent leur chasse et dans la plupart des cas s'est uniquement le locataire de chasse qui établit sans concertation avec le propriétaire les demandes de plan de chasse. Dans un souci de pérennité pour sa forêt il semble indispensable que le propriétaire se sente plus responsable et participe de façon plus concrète à la gestion cynégétique de son territoire.

Dans le cadre de ces propositions d'actions deux objectifs majeurs sont mis en avant. Le premier consiste à sensibiliser et responsabiliser les propriétaires forestiers et les gestionnaires de chasse sur les possibilités d'adéquation entre gestion forestière et cynégétique. Des exemples d'aménagements forestiers qui doivent être organisés et concertés et qui favorisent une gestion sylvicole et cynégétique intégrée au sein d'un territoire pourront être présentés sous forme de fiches.

Le deuxième objectif est de permettre d'instaurer un dialogue entre des organismes de la chasse, des forestiers, des agriculteurs, le Pays de Grande Sologne, des associations de propriétaires et environnementalistes afin d'effectuer un travail basé sur un projet consensuel. Une réflexion de fond entre les organismes forestiers et de chasse doit également être effectuée afin de véhiculer le même type message.

□ **Public concerné :**

Le public visé correspond aux propriétaires forestiers dotés d'un Plan Simple de Gestion, aux demandeurs de plan de chasse, aux gestionnaires de chasse et chasseurs et aux collectivités qui sont situés au sein du Pays de Grande Sologne. Une des difficultés sera de sensibiliser les nouveaux propriétaires.

□ **Types d'actions et contenu :**

- 3 actions ont été proposées par le groupe de travail :

- Elaboration de 10 fiches présentant différents aménagements forestiers et cynégétiques.
- Organisation d'une soirée à thème un vendredi soir avec des intervenants locaux et extérieurs (FDC, ONCFS, CEMAGREF, CRPF, Professionnels cynégétiques, Propriétaires...)

- Organisation de visites sur le terrain afin de visualiser des exemples concrets d'aménagements.

Différentes idées sur le contenu des fiches ont été avancées par le groupe de travail

Thèmes en liens directs avec la gestion forestière :

- Connaître son territoire : observer sur le territoire les zones sensibles aux dégâts de gibier et repérer en complément, les zones ayant potentiellement une valeur alimentaire sur la propriété, estimer le niveau des populations de Cerfs, essayer d'établir une gestion concertée avec ses voisins...
- Associer aux différents types de peuplements forestiers ou de parcelles une fonction cynégétique actuelle ou future (nourriture, abri, nourriture et abri, futur abri, peu fréquenté...) et préconiser des interventions sylvicoles plus appropriées afin de maintenir ou d'améliorer les capacités d'accueil de ces milieux.
Programmer dans le cadre du Plan Simple de Gestion, la répartition et le calendrier des travaux forestiers à effectuer avec un souci de gestion cynégétique (localiser les parcelles classées en régénération, adapter la programmation des coupes, répartir dans l'espace les zones de refuges et les zones de gagnage...)
- Gérer les taillis : effectuer des coupes et/ou des éclaircies de taillis régulièrement, sur des surfaces importantes (de 1 à 3 ha) et homogénéiser leur répartition dans le temps et dans l'espace au sein du territoire.
- Gérer les peuplements résineux : réaliser des éclaircies régulières, faire des élagages, ne pas éliminer systématiquement les feuillus...
- Installer des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation en privilégiant une orientation Est /Ouest afin de valoriser au maximum la mise en lumière de la strate herbacée,
- Elargir les emprises de la desserte forestière avec des bandes enherbées à entretenir annuellement, créer des pare-feu, entretenir régulièrement sous les lignes électriques,
- Augmenter le nombre de lisières forestières : cloisonnements, micro-clairières, pré-bois, prairies artificielles, cultures à gibier...
- Maintenir ouverts ou réouvrir les milieux qui ont de faibles capacités forestières (landes humides, landes sèches, taillis de bouleaux...) en tenant compte du DOCOB Natura 2000 si ces milieux font l'objet d'habitats.
- Citer des exemples d'aménagements concrets déjà réalisés et des témoignages de propriétaires forestiers,
- Ce qu'il faut éviter de faire...
- Elaborer sur une fiche un schéma dynamique : La forêt à besoin de.... Le Cerf à besoin de....

Thèmes hors liens directs avec la gestion forestière :

- Aspects agricoles : cultures à gibier, prairies naturelles et artificielles, jachères (composition végétale et modalités de gestion...).

- Conseils en terme d'agrainage : agrainage diffus et recouvert sur des circuits déterminés en fonction des peuplements forestiers situés à proximité, quantité, saisonnalité...
- Connaissance du comportement et de l'écologie des Cervidés : type de nourriture chevreuils /cerfs, taux de fécondité, indices permettant d'estimer une situation d'équilibre ou de déséquilibre.
- Thématique eau : mares forestières, bords d'étangs, maintenir la végétation naturelle des berges des cours d'eaux.

Cette première liste d'idées et/ou de thèmes pouvant faire l'objet de fiches peut-être modifiée, complétée ou affinée par les membres du groupe de travail. Ces derniers devront faire part de leurs suggestions avant la fin du mois de novembre.

Autres intérêts pouvant-être mentionnés sur une des fiches :

- améliorer la desserte forestière pour la mobilisation des bois,
- prévenir et lutter contre les incendies de forêts,
- faciliter le secours de personnes en forêt,
- améliorer la biodiversité,
- améliorer la sécurité pour la pratique de la chasse,
- maintenir des espaces ouverts et une qualité du paysage.

Une recherche bibliographique doit être établie notamment au CEMAGREF, à l'ONCFS ou à l'ONF où des documents qui ont été publiés, pourraient servir de base de réflexion sur certains thèmes à vulgariser et à adapter au contexte Solognot dans le cadre des fiches.

□ Modalités de mise en œuvre :

Les organismes compétents en matière de chasse, de forêt et d'environnement pourront participer en partenariat à la rédaction des fiches. La publication des fiches devrait se faire à hauteur de 2 000 exemplaires. Des organismes comme SNE ou la FDC disposent de moyens nécessaires pour effectuer une mise en page des fiches. Le document élaboré doit être diffusé via les canaux habituels d'information du monde de la chasse et de la forêt. Par exemple il peut-être distribué avec la demande de bracelets grands cervidés, avec le petit livre vert et le permis de chasse, avec les revues forestières Notre Forêt et / ou le bulletin du GDF 41.

Action Dynamique Sologne en partenariat avec le Comité Central Agricole de Sologne se porte maître d'ouvrage du projet.

Un comité de lecture composé de forestiers, de chasseurs, de la Chambre d'agriculture, du GDF 41, du Pays de Grande Sologne, de propriétaires et de scientifiques devrait-être créé afin de valider les fiches qui lui seront présentées.

Un coordonnateur doit être mis en place afin de synthétiser l'ensemble des fiches, de diffuser les informations et de transmettre les fiches au comité de lecture.

Un devis estimatif concernant le coût de la publication sera transmis par le CRPF Ile de France - Centre à Action Dynamique Sologne.

□ **Financement :**

Un dossier Leader+ doit-être déposé au Pays de Grande Sologne, afin d'obtenir un financement à hauteur de 50 %, notamment pour la publication des fiches.

La FDC 41 après avis de la commission de communication et le CRPF Ile de France - Centre devraient également participer au financement de ces actions.

Action Dynamique Sologne et le Comité Central Agricole de Sologne pourront également participer sous forme d'autofinancements.

□ **Calendrier :**

Une première échéance pour la diffusion des fiches peut correspondre aux mois de mai-juin 2007, en liaison avec la distribution des bracelets pour le grand gibier.

Le calendrier pour l'organisation d'une réunion sur le terrain et d'une soirée à thème n'a pas été précisé.

Réunion close à 18h00.

Contact : Jean-Pierre LOUDES : 02.38.53.65.09 - sig.centre@crpf.fr

Annexe 10 :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION « STRUCTURATION D'UNE FILIERE LOCALE BOIS ENERGIE Du 05/12/2006 au Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à Lamotte-Beuvron

Présents :

Feuille de présence et de contacts, diffusée à l'ensemble des participants.

Noms Organismes	Projets ou prestations (approvisionnement, stockage, logistique, broyage, chaufferies...)	Attentes/Besoins (emploi, ressources forestières, mobilisation, approvisionnement, stockage, études...)
Mme LAVAYSSIERE BTFC.		Nécessité d'une info des projets de chaufferies et de plate-forme de stockage afin d'informer les diverses entreprises, notamment pour investir dans du matériel de broyage. Attention à vouloir tout mailler. Quelle concurrence à l'avenir ?
M. DESIRE Chambre d'Agriculture 41.		S'assurer que les projets de structuration d'une filière d'approvisionnement soient cohérents avec les autres projets sur le département (investissement matériel).
M. CAZAUX ADEME		Disposer d'éléments chiffrés démontrant l'intérêt d'une plate-forme de stockage sur le Pays de Grande Sologne.
M. SALOMON ADS, Propriétaire forestier.		Préparer la 4 ^{ème} rencontre Inter-Solognote sur le thème du « Bois Energie », à destination des propriétaires solognots.
M. ROMMEL Propriétaire forestier.		Mobiliser la ressource bois des taillis.
M. CONTART Propriétaire forestier.		

M. PENARD <i>Propriétaire forestier.</i>		
M. DURANT des AULNOIS <i>CCAS, Propriétaire forestier.</i>		Valoriser les bois des propriétaires forestiers dont certains sont difficiles à exploiter et à vendre.
M. de GRACIANSKY, <i>SFP 41, Propriétaire forestier.</i>		Recherche de débouchés pour les petits bois : taillis et houppiers des gros bois. Recherche de documentations pour l'installation de chaufferies individuelles. Recherche de documents sur les coûts.
Mme LEDUC <i>Propriétaire forestier</i>	Projet d'investissement dans une chaudière de 80 à 100 KW. Propriétaire de 1000 hectares de bois. Projet d'investissement pour une grosse chaufferies pour une filiale industrielle dans le 45. Investissement pour un broyeur ? Possède des salariés forestiers.	Intérêt pour les projets de plate-forme.
M. ALEXANDRE <i>Bois 2 R, professionnel.</i>	Fournisseur Bois énergie (plaquettes industrielles, broyats de bois, granulés)	
M. LETIERCE <i>Bois-synergie</i>	Producteur et fournisseur de bois énergie. 4 plates-formes prévues dont 1 dans ce secteur.	
M. RACINEAU, <i>Professionnel</i>		
M. BLANCHE <i>Mairie de Villeny.</i>	Sur un réseau de plusieurs bâtiments communaux, des particuliers peuvent-être intéressés par l'achat de chaleur.	Qu'elle est la position de l'état quand aux aides et le choix des projets.

M. BATISTA <i>Mairie de Dhuizon.</i>	Projet Village Pierre et Vacances et centre aqualudique.	
M. COCHET <i>Mairie de Vouzon.</i>	Projet en cours au centre des Rhuets.	
M. HUBERT <i>Professionnel.</i>	Projet de plate-forme pour bois énergie à Vierzon	Concertation sur les projets et les potentialités.
M. PASQUIER <i>Professionnel.</i>	Projet de plate-forme pour plaquettes bois.	
M. de LAAGE <i>Propriétaire forestier.</i>		Produits forestiers à valoriser.
M. BARON <i>Professionnel.</i>		
M. SILBERBERG, <i>Arbocentre</i>		
M. VELLA <i>DDAF</i>		
M. THIBOUT <i>Mairie de Millancay</i> GDF 41		Cohérence de la filière depuis le propriétaire jusqu'aux consommateurs.
M. BRANCOTTE <i>Conseil Régional</i>		
M. PESME. <i>CRPF</i>		
M. LOUDES <i>CRPF.</i>		

Excusés :

Mlle BOURLEYRE : Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher

Mlle ARGY : Pays de Grande Sologne.

M LIENARD : ONF

Ordre du jour

Début de la réunion à 9h30 :

- *La présentation des projets bois énergie en réflexion sur le Pays de Grande Sologne, ainsi que le recueil d'informations sur d'autres projets éventuels,*
- *La présentation des intervenants existants et des projets pour approvisionner les chaufferies,*
- *La mise en relation et la prise de contacts entre différents porteurs de projets, des collectivités locales, des représentants et/ou des propriétaires de forêts privées et publiques...*

La réunion est animée par M.Silberberg, Ingénieur Thermicien d'Arbocentre et M.Loudes, Chargé de mission au CRPF Ile de France - Centre.

□ Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne :

M.Loudes rappelle que cette réunion s'inscrit dans le cadre de la démarche de Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne. Plusieurs orientations en terme de stratégie forestière ont été mises en avant durant la phase de concertation de cette Charte. Parmi elles des actions liées à la valorisation de la ressource bois du territoire sont prioritaires, avec notamment le développement du bois énergie et la structuration d'une filière locale au sein du Pays de Grande Sologne et de sa proximité.

□ Intervenants et projets :

- M. Silberberg présente des généralités sur le développement du bois énergie :
 - Le programme bois énergie régional.
 - Les principes d'un projet.
 - Dimensionnement technique
 - La plaquette forestière.
 - Quelques exemples régionaux.
 - Les projets de chaufferies en Loir-et-Cher et au sein du Pays de Grande Sologne.
 - Les évènements à venir.
- M.Hubert présente son projet de création d'une plate-forme de stockage bois énergie à Vierzon. Les investissements prévus pour ce projet sont programmés pour le deuxième semestre de 2007. Le rayon d'action de cette plate-forme pourrait s'étendre à environ 80 km de Vierzon.
- M.Pasquier présente ses projets de micros-plates-formes destinées au bois énergie (plaquettes forestières et granulés) et à la récupération de déchets verts. Une première plate-forme devrait être créée à Salbris et une deuxième à Neung-sur-Beuvron.
- M.Letierce présente les prestations proposées par le groupe Boisnergie en terme de production et d'approvisionnement de bois énergie au sein de la région, ainsi que les projets concernant la mise en place de plates-formes complémentaires.

Les échanges entre les participants ont été nombreux et constructifs. Ils ont été agrémentés par de nombreuses questions techniques et complémentaires, notamment par rapport aux différents projets présentés.

Réunion close à 12h00.

Contact : Jean-Pierre LOUDES : 02.38.53.65.09 - sig.centre@crpf.fr

Annexe 11 :

Réunions complémentaires à la phase de concertation de la CFT.

Réunions	Objet	Date	Lieux
Comité syndical du Pays de Grande Sologne	Délibération pour l'adoption de la CFT	20/02/06	Vouzon
COFIL 1 CFT	Validation de l'état des lieux, orientations de la CFT.	14/04/06	Vernou-en-Sologne
Propriétaires forestiers (13 communes)	Information de la CFT et recueil des attentes	23/05/06	Vernou-en-Sologne
Propriétaires forestiers (15 communes)	Information de la CFT et recueil des attentes	08/06/06	Nouan-le-Fuzelier
Elus (28 communes)	Information de la CFT et recueil des attentes	31/05/06	Vernou en Sologne
COFIL 2 CFT	Validation phase de concertation et propositions d'actions	30/06/06	Villeny
Pays de Grande Sologne	Etat d'avancement CFT	20/09/06	Lamotte-Beuvron
Groupe de travail forêt/chasse	Elaboration de fiches	12/10/06	Lamotte-Beuvron
CAUE et Pays de GS	Propositions d'actions	08/11/06	Orléans
CDTEquestre et Conseil Général	Recueil d'attentes	09/11/06	Blois
Structuration filière bois énergie	Présentation de projets et mise en relation	05/12/06	Lamotte-Beuvron
COFIL 3 CFT	Validation des propositions d'actions, actions pilotes, modalités d'application de la CFT	15/12/06	Lamotte-Beuvron
Comité Syndical du Pays de Grande Sologne	Présentation de la CFT pour validation	18/12/06	Lamotte-Beuvron

Présentation de la CFT du Pays de Grande Sologne dans d'autres réunions.

Réunions	Date	Lieux
Chambre d'Agriculture de l'Indre	28/06/06	Le Blanc
Assemblée Générale ADS	16/09/06	Nouan le Fuzelier
Préfecture Bourges	22/11/06	Bourges
Entreprises Territoire et Développement	06/11/06	Lamotte-Beuvron
Entreprises Territoire et Développement	19/12/06	Paris
DRAF Centre	21/12/06	Orléans

PARTIE V : SIGNATURES DES PARTENAIRES

1) Engagements des signataires :

Cette Charte Forestière de Territoire sera le volet forestier de la Charte du Pays de Grande Sologne. Elle servira de référence commune aux élus, aux propriétaires forestiers, aux professionnels de la forêt et du bois, aux partenaires du territoire et aux habitants.

Ainsi les signataires de la Charte s'engagent à :

- ❑ prendre connaissance, respecter et intégrer leurs actions, en cohérence avec les politiques régionales, départementales ou locales d'aménagement du territoire, de développement forestier, d'environnement, d'urbanisme ou encore de gestion cynégétique,
- ❑ promouvoir et mettre en œuvre une stratégie partagée et consensuelle, en terme de valorisation et de préservation de la ressource forestière et de l'espace forestier,
- ❑ reconnaître les enjeux associés au patrimoine forestier du Pays de Grande Sologne et les intégrer dans le développement durable et équilibré du territoire au niveau économique, environnemental et social,
- ❑ respecter les engagements pris et assurer une transparence de toutes les actions mises en œuvre, en mentionnant les liens avec la présente Charte Forestière de Territoire.

Cette Charte Forestière de Territoire ne constitue pas un document réglementaire, mais il est important que ses principes soient intégrés à la réflexion des collectivités, des organismes forestiers et ceux qui ont un lien avec l'espace forestier. Ainsi l'adhésion à cette Charte est synonyme d'une libre volonté des signataires pour valoriser et protéger les forêts du territoire du Pays de Grande Sologne.

Les actions proposées dans le cadre de cette Charte pourront être mises en œuvre selon les compétences reconnues de chaque collectivité ou organisme, et un maître d'ouvrage pourra être défini pour chaque action.

La CFT sera soumise aux signatures :

- des partenaires qui ont contribué à son élaboration,
- des collectivités territoriales,
- des propriétaires forestiers et des structures privées qui souhaiteraient participer à la mise en œuvre des actions,
- des associations diverses.

2) Signatures des partenaires de la CFT :

<i>Préfecture du Loir-et-Cher</i>	<i>Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne</i>	<i>CRPF Ile de France - Centre</i>
-----------------------------------	---	------------------------------------

